

Rapport d'activité

LA MAQUETTE DU PLAN BERNARD DÉVOILÉE AUX ÉLUS :
UN HÉRITAGE CINQUANTENAIRE

2016

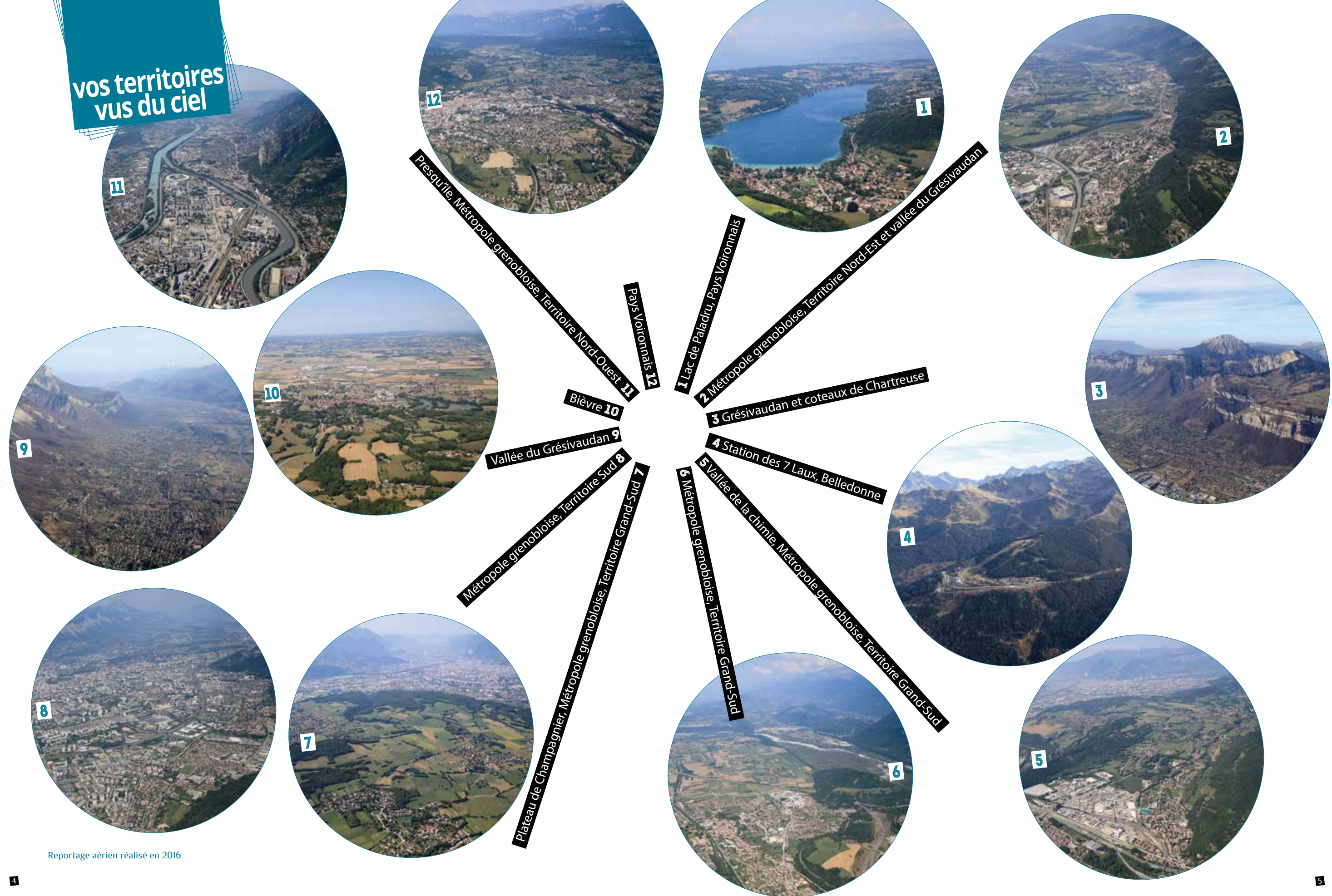
1963-2013
50 ANS
AGENCE
d'URBANISME
DE LA RÉGION GRENOBLOISE
Notre histoire éclaire l'avenir



L'équipe 2016



vos territoires vus du ciel



Partie 1

LES GRANDES BALISES

page 12

SUR LE VIF AU CONGRÈS DES MAIRES
DE L'ISÈRE

TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE 2016

LA MAQUETTE DU PLAN BERNARD
DÉVOILÉE AUX ÉLUS : UN HÉRITAGE
CINQUANTENAIRE

Partie 2

LA VIE DE L'AGENCE

page 24

UN PILOTAGE POLITIQUE
PARTENARIAL

LA RESSOURCE HUMAINE :
ILS SONT VOS INTERLOCUTEURS

LE PROJET D'AGENCE À L'ŒUVRE

QUE SIGNIFIE CE PICTO ?

Il indique que le
document source peut
être consulté dans notre
base documentaire :
basedoc.aurg.org

Partie 3

OBSERVATION : UNE DIMENSION NOUVELLE

page 46

LES MÉTHODES QUALITATIVES
SE DÉPLOIENT

AVIZON ENRICHT LES PROJETS

Partie 4

L'ESPACE DES PROJETS 2016

page 54

LES GRANDS AXES DE L'OFFRE DE SERVICE

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES
PROSPECTIVES ET L'INNOVATION TERRITORIALE

AXE 2 : PARTICIPER À LA PLANIFICATION
ET À L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES TERRITORIALES

AXE 3 : RENFORCER L'EXPERTISE THÉMATIQUE
AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Partie 5

LE BUDGET 2016

page 90

BUDGET 2016 : UNE CONTINUITÉ
DE RÉPONSE POUR TOUS
LES TERRITOIRES

CLÔTURE 2016

Partie 6

L'AGENCE & VOUS

page 96

ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE

COMMENT ET POURQUOI
FAIRE APPEL À L'AGENCE

VOS TERRITOIRES À LA CARTE

Le 15 avril 1967 naissait l'Agence d'urbanisme, sous le nom d'AUAG : Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise. 50 ans plus tard, cette dénomination, bien que réductrice au regard de l'aire territoriale actuelle de l'Agence (de la région grenobloise), traduit une vision avant-gardiste dont nous devons nous sentir dépositaires.

En 1967 en effet, à l'heure du Plan directeur (dit Plan Bernard), il n'y avait pas encore d'agglomération, au sens politique du terme. Tout au plus, un Groupement d'urbanisme alliant Grenoble et 20 communes voisines. La municipalité d'alors a témoigné d'un esprit d'ouverture et de coopération précurseur en se détachant d'une agence municipale qu'elle venait de créer, pour contrer les visées descendantes de l'État en matière d'urbanisme local. C'est le message délivré par Jean Frébault (dans sa préface de *35 Paroles d'acteurs*, le livre mémoire des 35 ans) : « *L'Agence et le système d'acteurs grenoblois ont su anticiper, explorer, innover, sans être toujours, sur le moment, compris.* »

L'Agence d'urbanisme naissait de deux principaux concepts, qui seront de véritables marqueurs génétiques : pluridisciplinarité et cohérence territoriale. Ils allaient s'incarner dans l'un des premiers schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de France, élaboré à l'échelle de 115 communes, avec déjà pour préoccupation d'économiser l'espace, d'équilibrer croissance et urbanisation...

Clin d'œil de l'histoire, au moment de fêter ses 50 ans, l'Agence est presque tout entière mobilisée dans l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux : le PLUi de la jeune Métropole et ceux des territoires voisins, Bièvre(s), Vercors, aux configurations plus rurales ou montagnardes. La coopération change d'échelle.

C'est ainsi que l'Agence, épousant ses périmètres de mission et s'adaptant aux nouvelles réalités territoriales et sociétales, s'est éloignée de ses origines et d'un ancrage strictement urbain et grenoblois qui a pu, un temps, la fragiliser.

En 2017, elle se trouve un peu à l'étroit dans ses habits d'Agence de la région grenobloise, et se cherche un costume plus à sa mesure. C'est un prochain débat à mener.

Même si pour beaucoup, l'identité géographique reste un point de repère nécessaire, il est pertinent de s'interroger, à l'heure de la mobilité et des réseaux, au moment où s'élabore une géographie relationnelle forgée par les multiples flux interterritoriaux. L'idée même de limites – comme un trait entre deux mondes – dans un tel enchevêtrement d'interdépendances spatiales, ne fait plus sens pour des populations et des usages hyper mobiles. Pas plus sans doute que cette notion de territoire sur usitée, si floue qu'on ne sait pas très bien ce qu'elle désigne : sans doute plusieurs territoires en un.

C'est pourquoi je souhaite que nous puissions mieux saisir – nous acteurs des politiques publiques – cette capacité éprouvée de l'Agence à nous aider à raisonner en systèmes, à analyser les liens autant que les lieux ; à mieux intégrer cette connexité des territoires, fertile et stimulante, qui s'inscrit dans une métropolisation en réalité moins institutionnelle que socio-économique.

Un des accélérateurs de cette mutation territoriale est bien évidemment la digitalisation du monde, des relations, des pratiques. Nous vivons une ère que d'aucuns qualifient de " darwinisme digital ", où la société et la technologie évoluent plus vite que leur propre capacité à s'adapter. L'image est saisissante : Internet, qui, à 25 ans, ne compte que la moitié de l'âge de l'Agence, suivi du smartphone, ont complètement, et de façon irréversible, bouleversé notre société. La vitesse saisit le monde. Arrêtons-nous pour réfléchir. Prenons le temps de décrypter les transformations, de dépasser nos représentations périmées, de soutenir l'inventivité locale, de reconnecter aspirations individuelles et défis collectifs. À la condition, nous suggère Jean-Marc Offner, de ne pas céder à la tentation technocratique, qui reviendrait à « *proposer des solutions sans avoir mis en discussion les problèmes.* »

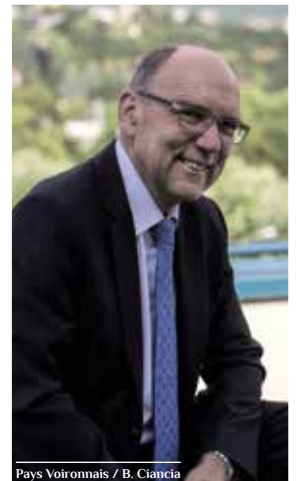
C'est, pleinement, le rôle d'une agence d'urbanisme.

Accompagner les acteurs des territoires dans les changements de perspectives, les aider à transcender les pesanteurs qui freinent les coopérations territoriales (chez nous plus qu'ailleurs ?), à revisiter les certitudes, à mieux se connecter à l'énergie sociale... Simplement peut-être, en acceptant de se poser les (bonnes) questions et d'en débattre. L'Agence a relancé cette année son conseil scientifique, dans une dimension plus ouverte à la richesse du panel d'acteurs et des disciplines. Devant la complexité, l'urgence des nécessités, les forces contraires, il s'agit d'apprendre à faire face, à absorber, à repartir, en développant avec tous une culture, une résilience et des solutions communes.

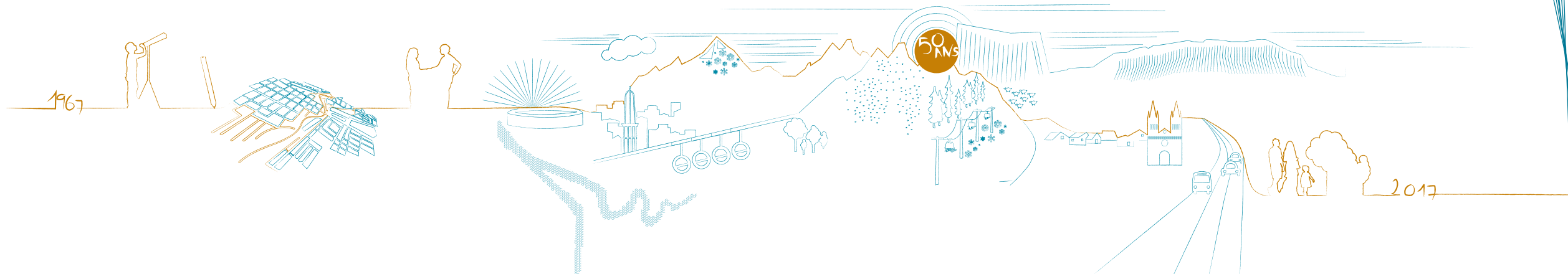
À 50 ans, l'Agence partenariale est riche de son passé, de son expérience, de ses valeurs : solidarité, coopération et intérêt général. Mais aussi, lucidité et humilité. Elle suit, depuis 1967, une ligne de conduite symbolique, intemporelle : une trajectoire dans la continuité, un lien solide et durable entre les territoires, entre les acteurs, entre les époques... qui, en 2017, se mue en ligne d'horizon. À l'heure du renouvellement électoral et des grandes transformations, l'Agence n'a qu'un seul parti pris : celui d'alimenter les débats, de contribuer à l'intelligence collective et à la connaissance, par ses analyses, par sa capacité à mobiliser les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, et peut-être même en s'ouvrant plus aux habitants, avides de mieux comprendre ce qui se joue et d'y tenir un rôle.

Son histoire, notre histoire, éclaire l'avenir. Et le moment est venu de penser à l'avenir, plus que jamais.

Jean-Paul Bret



Pays Voironnais / B. Ciancia



JANVIER

01/01 PLUi Bièvre Isère Communauté : fusion des deux communautés de communes de Bièvre Isère et de la Région Saint-Jeannaise en une nouvelle intercommunalité « Bièvre Isère Communauté » (55 communes)

01/01 PDU Métropole grenobloise : relance

13/01 PLUi Bièvre Est : concertation avec le support d'un livret pédagogique Le PLUi en 20 questions

16/01 PLUi Massif du Vercors : présentation du pré-PADD

26/01 Club PLUi régional : séminaire *La gouvernance et l'ingénierie technique des PLUi*

28/01 PLH Grenoble-Alpes Métropole : groupe focus *Le Logement des jeunes*

28/01 Observatoire local des loyers : lancement

FÉVRIER

01/02 Club EMD : structures et caractéristiques des polarités métropolitaines par le Laboratoire Pacte (Kamila Tabaka et Isabelle André-Poyaud)

04/02 PLH Grenoble-Alpes Métropole : atelier 1 *Quels besoins quantitatifs et qualitatifs en logement ?*

12/02 Observatoire des déplacements : publication des Chiffres-Clés 2014

25/02 Bureau



MARS

OBS'y : Regards croisés *Grenoble, Métropole citoyenne du monde : l'internationalisation du territoire*

03 au 17/03 PDU du Grésivaudan : 7 réunions publiques de concertation sur le plan d'actions du PDU

PLH Grenoble-Alpes Métropole :

03/03 Atelier 2 *Quel équilibre social et résidentiel pour le territoire de la Métropole ?*

29/03 Groupe focus *Accès au logement abordable et désirable*

05/03 PLUi Grenoble-Alpes Métropole : séminaire PADD *Organisation du territoire métropolitain*

11/03 OFPI : bilan 2015, orientations 2016 et approbation du plan d'action

SCoT de la région grenobloise :

15/03 Commission habitat : stratégies foncières et immobilières, dimensionnement des espaces urbanisables

30/03 Conseil scientifique

31/03 Bureau

31/03 Séminaire SCoT et

métropolisation à Brézins

15, 17, 22 et 24/03 PLUi Bièvre Est : concertation avec 4 réunions publiques de lancement de la démarche PADD

18/03 CIST : petit-déjeuner des agences d'urbanisme (AURG – IAU IDF) à la Cité des territoires *L'agilité territoriale en question*

21-22/03 Observatoire local des loyers : séminaire d'échanges du réseau des observatoires sur la collecte et l'intégration de données

AVRIL

07/04 PLH Grenoble-Alpes Métropole : atelier 3 *Quelles stratégies développer en matière de réhabilitation du parc existant et de production nouvelle ?*

07/04 Stratégie de redynamisation commerciale centre-ville de Vizille : stratégie d'intervention

Club EMD : Zoom EMD *L'intermodalité : quelle complémentarité des modes de transport ?*

08/04 Présentation aux membres des analyses sur le stationnement, et de l'Observatoire des mobilités émergentes

PLUi Grenoble-Alpes Métropole :

26/04 Forum métropolitain de lancement de la concertation

30/04 Séminaire PADD *Environnement et cadre de vie*

28/04 PDH : atelier *Prévention des expulsions locatives*



MAI

02/05 OBS'y : Rencontres *Les indicateurs de bien-être soutenable : nouvelle boussole des politiques publiques ?*

02/05 Protocole urbanisme / déplacements Le Pont-de-Claix : comité de coordination des études, en Préfecture (scénario d'aménagement du passage à niveau)

11/05 CA

20/05 Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie : formulation de cinq grandes orientations

25/05 Bureau

26/05 SCoT de la région grenobloise : commission économie, proposition de délibération sur les modalités de recharge du foncier économique disponible

30/05 PLUi(s) Bièvre Isère : assemblée des maires, dynamiques du territoire et bilan des travaux des groupes territoriaux et thématiques

30/05 Coopération Grand Lyon Métropole / Grenoble-Alpes Métropole : lancement technique de la démarche



JUIN

09/06 PDH : atelier consacré aux enjeux habitat du maintien à domicile des personnes âgées

13/06 Atlas Auvergne-Rhône-Alpes (réseau 4 agences, Insee) : sortie du tome 2 *Qualité de vie, Habitants et Environnement*

18/06 PLUi Grenoble-Alpes Métropole : séminaire PADD *Économie métropolitaine*

22/06 AG / CA

28/06 Schéma de mobilité du Grand Sud de la Métropole : comité de déplacements, diagnostic de synthèse

28/06 Observation des politiques sociales et territoriales de la ville de Grenoble et du CCAS : séminaire de restitution de l'analyse des besoins sociaux 2015

30/06 Observatoire local des loyers : séminaire d'échange sur la collecte de données et le projet d'une publication nationale

JUILLET

01/07 OFPI : atelier agriculture *Les Friches : contrainte ou opportunité ?*

02/07 PLUi Grenoble-Alpes Métropole : séminaire PADD *Habitat et cohésion sociale*

20/07 Maquette du plan Bernard : rencontre avec André Zanassi et Jean-François Parent à l'Agence

06/07 Conseil scientifique

AOÛT

29/08 PLUi(s) Bièvre Isère : livrable intermédiaire des PADD



SEPTEMBRE

Démarche Observ'agglo : publication avec la FNAU de 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations

OBS'y : Regards croisés *Vieillesse*

16/09 Rencontre sur l'internationalisation du territoire

16/09 Lancement atelier IGA : *Les centralités de Grenoble-Alpes Métropole à travers l'exemple Vizillois*

22/09 Bureau

26/09 Lancement atelier IUG : *Les grands axes historiques de déplacements, vecteurs de projets et de liens entre le cœur urbain dense et le Sud / Grand Sud de la métropole*

22/09 SCoT de la région grenobloise : commission économie, modalités d'optimisation du foncier dans les zones d'activités économiques

30/09 Vulnérabilité énergétique : atelier partenarial avec l'Ademe sur le reste pour vivre dans le cadre d'une transition énergétique équilibrable



OCTOBRE

Club EMD : Zoom *Multimodalité : vers une utilisation plus raisonnée de la voiture ?*

D'octobre à décembre Contrat de ville métropolitain : 10 groupes focus avec des professionnels des quartiers prioritaires

03/10 SCoT de l'aire gapençaise : séminaire politique sur la feuille de route

5-6-7/10 37^e rencontres des agences d'urbanisme à Bayonne Territoires No(s) limit(es) – Animation d'un atelier

06/10 OFPI : rendez-vous des acteurs du marché *Face aux évolutions du marché et aux enjeux des communes, comment agir ?*

06/10 PDU Métropole : délibération du conseil syndical du SMTIC prescrivant l'élaboration

08/10 Congrès des maires de l'Isère au Touvet : stand partenarial ingénierie publique

10/10 PLUi(s) Bièvre Isère : présentation du projet de PADD à l'Assemblée des maires

11/10 SCoT de la région grenobloise : commission déplacements, validation du projet de *charte du covoiturage, des parkings-relais et de l'auto-stop organisé*

19/10 En direct de Quito Habitat III : une table ronde animée par l'Agence à la demande de la Ville de Grenoble et de la Maison de l'International

PLUi Bièvre Est : Livrable intermédiaire du PADD et présentation aux personnes publiques associées et consultées

24/10 Conférence des maires (PADD)

25/10 au 28/11 PLUi Massif du Vercors : livraison des Livrets communaux, accord sur le Point zéro du PLUi

NOVEMBRE

PLUi Bièvre Est : présentation du projet de PADD par secteur aux conseils municipaux des communes

PLUi(s) Bièvre Isère : présentation des projets de PADD aux conseils municipaux (groupes territoriaux)

04/11 PLH CAPV : atelier marché

07/11 CA

08/11 et 15/11 PLH Grésivaudan : séances de travail communales pour partager les éléments de bilan et déterminer les perspectives d'actions

10/11 État, Département, Métropole et Area : signature du protocole d'intention Rondeau / A480

24/11 Club PLUi régional : séminaire *L'intégration du volet habitat dans le PLU intercommunal*

29/11 OFPI : atelier économie *Connaissance et analyse du marché immobilier des locaux d'activité*

Du 30/11 au 01/12 Observ'agglo : workshop à l'Agence avec les 15 métropoles françaises

DÉCEMBRE

01/12 Schéma de mobilité du Grand Sud de la Métropole : comité de déplacements, débat sur le schéma de mobilité

06/12 OFPI : atelier habitat *Les solutions de démembrement de la propriété*

07/12 Bureau

08/12 PDH : conférence départementale de l'habitat *Vers le schéma de l'autonomie 2016-2021 : quels enjeux liés à l'adaptation du parc existant en Isère ? Vieillesse et habitat dans les territoires isérois*

12/12 PLUi(s) Bièvre Isère : assemblée des maires, évolutions du projet de PADD avant mise à débat, calendrier et préparation des débats en commune / EPCI

13/12 PLUi Bièvre Est : Comité de pilotage sur le PADD

14/12 AG / CA



1 SUR LE VIF AU CONGRÈS
DES MAIRES DE L'ISÈRE

2 TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE 2016

3 LA MAQUETTE DU PLAN BERNARD
DÉVOILÉE AUX ÉLUS :
UN HÉRITAGE CINQUANTENAIRE

partie 1

Les grandes balises

PARTIE 1

SUR LE VIF AU CONGRÈS DES MAIRES DE L'ISÈRE

Le 8 octobre 2016, nous partageons un stand avec l'Ageden, le CAUE, l'EPFL et Soliha au 59^e Congrès des maires de l'Isère au Touvet. Comme chaque année, nous sommes allés au-devant des élus, afin de recueillir leurs attentes et points de vue sur l'ingénierie publique territoriale.



Les expressions qui suivent sont tirées d'un film réalisé en partenariat avec le CAUE et l'EPFL de l'Isère. www.aurg.org



« Je trouve que c'est vraiment une très bonne chose que d'avoir des outils publics à notre disposition. Nos prédécesseurs ont eu la clairvoyance de les créer... »

David QUEIROS Maire de Saint-Martin-d'Hères



« On a besoin de visibilité, on a besoin de prendre des décisions ; l'ingénierie publique doit intervenir en appui des communes pour conforter les initiatives que nous prenons. »

Gérard COHARD Maire de La Ferrière et 1^{er} vice-président du Grésivaudan



« Il y a de moins en moins de personnel, de compétences dans les communes, petites ou grandes. L'agence d'urbanisme, le CAUE, sont très précieux, mais aussi l'Ageden, l'ALEC et évidemment l'EPFL D pour avoir toute la palette. »

Christine GARNIER
Conseillère municipale de Grenoble et 5^e vice-présidente de Grenoble-Alpes Métropole



« On s'est engagé dans un grand chantier de revitalisation du bourg-centre. On a besoin d'aide pour prendre la décision et les techniciens nous aident. »

Jean Yves BALESTAS 4^e adjoint au maire de Saint-Marcellin



« Les dossiers mutualisés sont forcément la solution ; internaliser une ingénierie, cela coûte plus cher qu'une ingénierie mutualisée. »

Jean Paul BRET Président du Pays Voironnais, Maire de Le Pin, Président de l'Agence



« La fonction de maire dans un mandat très complexe s'exerce dans des circonstances difficiles (...) Nous avons besoin de relais pertinents et de regards d'experts. »

Geneviève MOREAU GLENAT
Maire de Choranche



« À Jarrie, nous travaillons actuellement à la transformation de notre POS en PLU, pour passer en PLU avec la Métropole. On travaille vraiment en lien avec ces structures d'ingénierie et cela nous aide beaucoup, c'est sûr. »

Geneviève BALESTRIERI
Adjointe au maire de Jarrie



Photo Raphaël Lassablière



Photo Raphaël Lassablière



« L'expertise et la palette d'outils mises à notre disposition en Isère sont extrêmement satisfaisantes. »

Laurence THÉRY
Maire de Le Touvet et 3^e vice-présidente du Grésivaudan



« Le Département de l'Isère dispose de compétences nombreuses en termes d'ingénierie publique, mais tout ceci mérite organisation, mutualisation et meilleure utilisation. »

Jean Pierre BARBIER
Président du Département de l'Isère et député de l'Isère



« On se trouve dans une période un peu dure et creuse du mandat, parce qu'on met en place des projets d'envergure qui génèrent de la résistance au changement alors que la situation financière impose de prendre des mesures assez drastiques. Nous essayons de limiter les recours aux AMO parce que nous pensons disposer des compétences en interne et tentons de développer un potentiel de réflexion avec les universitaires. »

Éric PIOLLE
Maire de Grenoble



« Notre organisme de référence c'est l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, avec qui nous avons une histoire forte. Il y a une expertise, une compétence qui est majeure, des hommes et des femmes brillants, qui sont à l'écoute des élus, dans la compréhension du territoire. »

Christophe FERRARI
Président de Grenoble-Alpes Métropole et maire de Le Pont-de-Claix



« Nous élaborons notre PLUi, et l'Agence est un peu notre bras armé. Nous avons un dossier un peu épineux, celui de la friche Billon Mayor au Grand-Lemps. Ici, c'est l'EPLF D qui va nous apporter son concours pour nous aider à régler le problème de l'acquisition et ensuite celui de la dépollution / démolition. »

Didier RAMBAUD
Président de Bièvre Est et maire de Le Grand-Lemps



« Il y a une telle complexité d'enjeux à l'échelle du territoire : transition énergétique, aménagement... Ces structures d'ingénierie sont vraiment nécessaires pour aider les collectivités, notamment celles de petite taille ou de taille moyenne comme Saint-Martin-d'Uriage. »

Gérald GIRAUD
Maire de Saint-Martin-d'Uriage



« Je crois que c'est important, effectivement, de pouvoir compter sur des professionnels, pour traiter des questions dont les enjeux dépassent parfois les élus et leurs formations personnelles. Il faut multiplier les intelligences pour des solutions qui sont collectives. Aujourd'hui on n'a plus raison tout seul... »

Fabrice HUGELÉ
Maire de Seyssins et 3^e vice-président de Grenoble-Alpes Métropole



« L'ingénierie territoriale reste toujours très loin de nous. Je ne sais pas pourquoi on n'arrive pas à établir des ponts avec ces acteurs. Aujourd'hui, je m'appuie peu sur l'ingénierie publique. On va chercher plutôt dans le privé. »

Bernard MICHON
Maire de Revel et 4^e vice-président du Grésivaudan

TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE 2016

2016 n'a pas manqué d'événements marquants, en France et dans le monde. Pleinement connectée à leurs effets (sociaux, sociétaux, environnementaux...) l'Agence est en veille permanente. Au plus près de nos sujets, nous retiendrons deux grandes lois et passerons en revue les grands enjeux pointés par les élus lors de l'élaboration de l'acte II du projet d'Agence, entré dans sa première année de mise en œuvre.

Législation et urbanisme : quoi de neuf ?

Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité : une incidence limitée sur le code de l'urbanisme

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages impacte essentiellement le code de l'environnement. On pouvait s'attendre à ce que le code de l'urbanisme le soit également, les thèmes traités dans la loi trouvant de nombreux échos dans le contenu des documents d'urbanisme, notamment à travers l'article L. 101-2 (l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre « *la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* »).

Pourtant, et malgré ses 174 articles, la loi biodiversité n'a qu'un impact limité sur le contenu des documents d'urbanisme : en effet, les changements apportés au code de l'urbanisme se bornent, soit à ressusciter des dispositions portées disparues dans le cadre de la codification du livre I^{er} du code de l'urbanisme, soit à assouplir un dispositif de protection jugé trop contraignant.

In fine, on retiendra comme principales mesures la création d'un nouvel outil, les espaces de continuités écologiques, ainsi que la volonté du législateur d'exploiter pleinement le potentiel offert par les toitures des surfaces commerciales avec des procédés de production d'énergies renouvelables ou des systèmes de végétalisation.

La biodiversité

Selon l'article L. 110-1 du code de l'environnement « *On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants.* »

À noter

La loi du 8 août 2016 est le premier grand texte sur la protection de la nature depuis 1976.

Elle compte, parmi ses mesures phares, la création d'une Agence de la biodiversité qui veut rendre plus cohérente et plus efficace l'action de l'État en la matière. Le texte prévoit aussi de nombreuses autres dispositions intéressant directement les collectivités, du renforcement des outils de protection et de gestion des espaces naturels au développement de trames vertes et bleues pour lutter contre le changement climatique. C'est une nouvelle donne pour les travaux de l'Agence qui pourraient trouver à s'inscrire dans un jeu d'acteurs renouvelé.



Corridor écologique à Domène



Loi montagne acte II du 28 décembre 2016 : une nouvelle donne pour les territoires de montagne ?

Passer d'une loi de compensation des handicaps dus à des conditions géographiques et climatiques difficiles à une loi de valorisation des atouts de la montagne : tel est l'objectif de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Plus de 30 ans après la loi du 9 janvier 1985, un cadre législatif modernisé était attendu par les élus des 6 200 communes de montagne confrontées à de nouveaux enjeux : développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, adaptation au changement climatique, développement des loisirs, fragilisation de la biodiversité, promotion des activités touristiques, spécificités des territoires de montagne dans la mise en œuvre des services publics, rénovation des procédures d'unités touristiques nouvelles (UTN), réhabilitation de l'immobilier de loisir... Les sujets ne manquent pas, qui trouvent dans la loi de nombreux éléments de réponse.

Incidences pour l'urbanisme en zone de montagne

La rénovation du régime des unités touristiques nouvelles (UTN)

La loi prévoit de planifier les UTN dans les documents d'urbanisme, et de demander l'autorisation d'UTN en leur absence.

Le principe d'urbanisation en continuité

Ce principe fondateur du développement de l'urbanisation en montagne, destiné à lutter contre le mitage, est assorti d'une série d'exceptions que la loi montagne acte II vient compléter. Ce principe d'urbanisation en continuité ne s'applique pas aux UTN.

La réhabilitation de l'immobilier de loisir

90 000 logements à vocation touristique en stations nécessiteraient une réhabilitation. Afin de relancer le dispositif d'opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir (ORIL) et d'accélérer la réhabilitation de ces logements, la loi élargit la liste des prétendants aux aides aux personnes physiques ou morales qui s'engagent à acquérir des lots de copropriétés et à réaliser des travaux de restructuration et de réhabilitation dans le but de réunir des lots contigus.

De nouvelles servitudes pour répondre aux enjeux de développement du tourisme estival

La loi montagne acte II permet également aux communes de montagne d'étendre leur offre d'activités touristiques et sportives dans un cadre juridique sécurisé. Elle complète l'article L. 342-20 en élargissant le champ d'application de cette servitude à l'aménagement et à l'équipement de pistes de loisirs non motorisés en dehors des périodes d'enneigement, dans le périmètre d'un site nordique ou d'un domaine skiable.



L'action de l'État redéfinie

Le 30^e congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) organisé en 2014 à Chambéry marquait le point de départ de l'élaboration d'un projet de loi portant acte II de la loi montagne. Les premières propositions ont fait valoir la richesse inestimable que la montagne représente pour la France, du fait de « *sa richesse écologique et paysagère, de ses ressources et savoir-faire qui en font une destination privilégiée pour les loisirs et le tourisme. C'est cela qu'il importe de bâtir dans un acte II de la loi montagne : non pas un simple ajustement juridique mais l'expression d'un pacte renouvelé entre la Nation et les territoires de montagne, tout comme entre les acteurs de la montagne* »¹.

Cette expression s'est traduite notamment par la réécriture de l'article 1^{er} de la loi de 1985 et un renforcement de l'identité des territoires de montagne dans la loi du 28 décembre 2016 « *dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national...* ».

¹ Un acte II de la loi montagne, pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne – 27 juillet 2015.



Radioscopie des grands enjeux du projet d'Agence

L'Agence d'urbanisme fonde son action sur l'utilité publique des projets et réflexions qu'elle mène au service de ses membres, en ayant le souci d'être toujours en accord avec son temps, voire de prendre un temps d'avance... C'est bien le moins lorsque l'on a pour mission, avec tous ceux qui ont la charge de son aménagement et de son développement, de préparer à son avenir la grande région grenobloise, dans la diversité de ses composantes. C'est à dire coopérer, dans la volonté de rendre la vie meilleure aux hommes,

aux femmes, aux enfants, d'aujourd'hui et de demain, qui y vivent. Enracinée dans ce territoire auquel elle croit et qu'elle accompagne depuis cinquante ans, l'Agence est tout entière mobilisée dans les réponses à préparer aux grands enjeux et priorités pointés par les élus, qui structurent son projet d'Agence. Les quelques éclairages proposés ci-après, issus de la veille de l'Agence (<http://veille.aurg.org>) illustrent leur justesse de vue.

La transition énergétique

Il s'agit de rechercher toutes les voies de renouvellement de notre système tributaire des énergies fossiles. En décembre, le Cities Climate Leadership Group (C 40), le plus grand réseau d'agglomération mondial présidé par Anne Hidalgo, a rappelé l'enjeu crucial de la lutte contre le changement climatique pour les grandes villes, avec un objectif de réduction de moitié de leurs émissions de gaz à effet de serre. Très engagée (avec ses campagnes Mur Mur d'isolation thermique notamment), la Métropole, par la voix de son Président, a réaffirmé sa « *volonté de construire la ville de demain en faisant de Grenoble-Alpes Métropole la métropole de la transition énergétique* ».



La protection de la biodiversité

Promulguée le 9 août, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, introduit de nouveaux principes fondamentaux de préservation des milieux dans le code de l'environnement, parmi lesquels les principes de solidarité écologique et de non-régression. Les collectivités maîtres d'ouvrage doivent désormais verser le fruit de leurs études d'impact à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), dont les données sont gérées et validées par le Muséum (MNHN). Avec 35 millions de données sur la faune et la flore sauvages, et les habitats naturels, c'est la plus importante base de données de ce type au niveau national.

La protection de la santé et du bien-être

« *Bien-être territorial : de la mesure à l'action, pour une société plus durable* » était le thème d'un colloque organisé en 2015 par le CGDD et l'OFCE (observatoire français des conjonctures économiques), dont les actes, rassemblant les enseignements et expériences de chercheurs, territoires et institutions, ont été publiés en 2016. Sur notre territoire, une analyse des déséquilibres territoriaux au regard de la qualité de vie a été menée en collaboration entre l'Agence et l'Insee (Analyses Auvergne-Rhône-Alpes N°11 avril 2016). L'OBS'y de son côté a consacré un *Regards Croisés* au vieillissement dans la métropole.



Le maintien de la cohésion sociale

L'Agence a publié dans la revue Urbanisme n°19 un long article intitulé « *Vraies et fausses fractures* » très révélateur des inégalités sociales et spatiales. À noter que la deuxième édition des chiffres-clés de la précarité énergétique a été diffusée en novembre par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPCE). Sur un autre thème majeur, Frédéric Bonnet, Grand Prix de l'Urbanisme 2014, a remis en janvier à Sylvia Pinel, alors ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, son rapport sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains. Une démarche concertée qui vise à faire du périurbain un espace de projet.



Le développement de nouvelles mobilités

Voiture, autopartage, vélo, VTC... les mobilités évoluent à grande vitesse, pour soutenir l'évolution des modes de déplacement des Français qui, en la matière, par conscience et par nécessité, se montrent inventifs. Le co-voiturage est évidemment en vedette et se cherche des formes à l'échelle locale. En avril, le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise a lancé un laboratoire des mobilités, baptisé Lemon, afin d'innover et imaginer avec les habitants de nouveaux services pour s'adapter à leurs besoins.

L'interdépendance des territoires et les nouvelles logiques économiques

Mondialisation, transition numérique, multiplication et complexification des échanges, réforme territoriale... Les limites territoriales sont-elles dépassées ? Tel était l'objet d'investigation des 37^e rencontres des agences d'urbanisme en octobre – Territoire(s) no(s) limit(es) – avec pour conclusion évidente la nécessité d'inventer de nouvelles formes de coopérations, au service de l'enjeu d'inter-territorialité. L'Agence avait organisé auparavant un petit-déjeuner rencontre sur les questions de gouvernance dans le cadre du colloque du CIST à Grenoble (voir page suivante).



Le développement des villes et des territoires intelligents

Les villes, qui se transforment et accueillent une population croissante, doivent, pour préserver leurs ressources et maintenir le bien-être de leurs habitants, tendre vers une organisation responsable et performante. Le développement de la Smart City propose de s'appuyer sur les innovations technologiques pour servir les nouveaux usages... La métropole grenobloise, avec Digital Grenoble et surtout, la tranche 2 (2016-2020) du Programme d'Investissement d'Avenir relative à l'ÉcoCité de Grenoble-Alpes Métropole (dotée de plus de 10 M€ pour soutenir 10 actions), n'est pas en reste. En Isère, une démarche territoriale est conduite pour faire du territoire « *Le laboratoire de la ville intelligente* ». Le 9 décembre, le Département lançait "Isère THD" avec ses partenaires (État, Région, EPCI), un chantier de plus de 250 M€ d'aides publiques pour déployer la fibre en Isère.

La montée des processus participatifs

Des citoyens qui aident les élus et leurs services à bâtir le futur des collectivités territoriales : c'est aujourd'hui une réalité à l'échelle mondiale, qui essaime largement en France. Nombreuses sont les collectivités territoriales qui déploient des outils participatifs pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs souhaits quant à l'aménagement ou au fonctionnement des services de leurs villes. La métropole grenobloise a, quant à elle, expérimenté Carticpe en avril, un outil de participation cartographique qui a connu un large succès, et organisé un forum métropolitain ainsi que différents ateliers publics autour du PLUi.



Agilité territoriale en question : quelles opportunités de gouvernance ?

Enquête(s) de territoires ? était le thème du colloque organisé par le Collège international des sciences du territoire (CIST à Grenoble les 17 et 18 mars 2016). Les 5, 6 et 7 octobre, se tenaient en Pays basque les 37^e rencontres nationales des agences d'urbanisme sur le thème *Territoires no(s) limit(es)* qui a donné lieu à un hors-série de la revue Urbanisme. L'Agence grenobloise était représentée par Benoît Parent co-animateur de l'atelier « *Les agences aux côtés des services des intercommunalités* ». La profusion d'écrits et de réflexions sur cette modularité des périmètres territoriaux est bien l'expression de changements profonds et de la nécessité de renouveler nos approches.

La question peut être abordée de diverses manières. Sous l'angle des réalités vécues, tous les territoires sont traversés en permanence par des flux très diversifiés. La mobilité des hommes, des biens, des services, de l'information... se joue des limites et des frontières. Les usagers des villes tendent à être plus nombreux que leurs citoyens. La réforme territoriale a-t-elle voulu équilibrer cela ? Une chose est sûre, c'est que le bouleversement des périmètres institutionnels – intercommunaux et régionaux – appelle un certain nombre de mises à jour, notamment sur le plan des gouvernances.

Tel était le sujet du petit-déjeuner décideurs – chercheurs, intitulé **L'Agilité territoriale en question**, organisé et animé par l'Agence dans le cadre du colloque du CIST le 18 mars (en partenariat avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France).

Construire de nouvelles coopérations

La réforme de l'action publique locale et de la décentralisation change la donne pour les territoires en provoquant de nouvelles attentes : que les intercommunalités prennent une place croissante, que les régions orchestrent l'aménagement du territoire et que les métropoles élargissent leur espace. Mais les périmètres intercommunaux ne sont pas toujours les plus adaptés pour porter des solutions territorialisées répondant à la complexité des problèmes ; les régions n'ont pas toujours les moyens de cette ambition ; quant aux métropoles, en 2016, elles en sont à construire leur modèle... **Entre territoires voisins interdépendants, la recherche de nouvelles modalités d'association et d'articulation devrait permettre de sortir du bloc-à-bloc (bloc communal versus ensemble régional) ou de la succession scalaire (subsidiarité versus blocs de compétences).**

Avec quelle gouvernance croisée ?

Le débat s'est porté sur le rapport qu'entretiennent les grandes régions avec les métropoles (dans le cas particulier des régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, avec Paris et sa métropole d'une part, Grenoble et Lyon, d'autre part). Quelle gouvernance envisager pour les métropoles, pour les régions et entre elles ? Comment sortir du dogme égalitariste tout en pensant la place et le rôle des métropoles de taille européenne, et en intégrant les stratégies des acteurs périphériques – un rôle et une place pour chacun dans cette recomposition ? ...

Ce débat, naissant et riche, reste ouvert. L'enjeu majeur est bien celui de l'inter-territorialité, avec l'invention de nouvelles formes de coopérations et le besoin de nouvelles interfaces favorisant la territorialisation de l'action publique. Un terrain d'exploration et d'innovation pour les agences d'urbanisme ?



L'agilité territoriale en question : un petit déjeuner organisé avec le concours de l'IAU Ile-de-France, en présence de Brigitte Bariol Mathais, présidente de la FNAU. Il était animé par Benoît Parent et Frédéric Pontoire pour l'Agence, Léo Fauconnet (chef du pôle Gouvernance, IAU-IDF), Nicolas Rolland (Mission préfiguration du Grand Paris), Laurent Van Herreweghe (DGS adjoint, Grenoble-Alpes Métropole) et Xavier Matharan (Parme avocats).



LA MAQUETTE DU PLAN BERNARD DÉVOILÉE AUX ÉLUS : UN HÉRITAGE CINQUANTENAIRE

En septembre 2015, une partie de la maquette du Plan Bernard a été exhumée des combles de l'Agence. Ce précieux patrimoine restauré fait l'objet d'une exposition, présentée aux élus et à la presse lors des vœux de l'Agence en janvier 2017, inaugurant de belle façon l'année anniversaire. En effet, le contexte d'élaboration de cette maquette, au sein de l'Atelier d'urbanisme de la Ville de Grenoble, notre ancêtre, raconte beaucoup des liens historiques qui nous unissent au territoire grenoblois.

L'héritage du Plan Bernard

La maquette du Plan Bernard a été réalisée au fil des travaux de l'Atelier d'urbanisme de la ville de Grenoble, entre 1963 et 1966. Outil de travail évolutif, elle ne représentait qu'une partie du Plan directeur du Groupement d'urbanisme de Grenoble (21 communes*), dont l'élaboration a été confiée en novembre 1962 par l'État à Henry Bernard, architecte – urbaniste parisien, grand prix de Rome 1938.

Grenoble connaît alors un boom démographique sans précédent (+37 % de population entre 1954 et 1962) qui la fait entrer au palmarès des villes françaises de plus de 100 000 habitants. Son urbanisation adopte un rythme accéléré qu'elle gardera pendant 30 ans. Sous équipée et enclavée, elle n'y est pas préparée. «... *La petite cité en pleine mutation [...] passe brusquement de l'enfance à l'âge adulte...*» Henry Bernard.

Le nouveau dispositif législatif adopté à la fin de l'année 1958 rend obligatoire la réalisation d'un plan d'urbanisme directeur dans les villes de plus de 10 000 habitants pour inciter à une vision globale de l'aménagement. L'Architecte en chef analyse l'urgence des problèmes à résoudre, et ils sont nombreux. « *Le premier objectif est de déverrouiller Grenoble.* » Le Plan directeur du Groupement d'urbanisme est achevé en juillet 1963. Conformément à la loi, il sera publié par le préfet de l'Isère en février 1965, à la veille des élections municipales.

Le 28 janvier 1964, la ville de Grenoble est retenue pour accueillir les X^e Jeux olympiques d'hiver. Pour Henry Bernard, c'est l'opportunité de lancer une partie des projets du Plan directeur du Groupement d'urbanisme, auquel la Ville de Grenoble a donné un accord favorable lors du conseil municipal (sous l'égide d'Albert Michallon) le 27 juin 1963, contrairement à de nombreuses communes qui ont émis des réserves. Mais mars 1965 voit l'élection d'une nouvelle municipalité dirigée par Hubert Dubedout et très vite, les conceptions vont diverger.



Entièrement élaborée à la main, la maquette était photographiée sous différents angles, pour présenter le projet, quartier par quartier.

* Le groupement d'urbanisme : Grenoble, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Corenc, La Tronche, Montbonnot-Saint-Martin, Échirolles, Eybens, Gières, Poizat, Saint-Martin-d'Hères, Fontaine, Noyarey, Sassenage, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Domène, Meylan, Murienne, Claix, Le-Pont-de-Claix.



La maquette est exposée dans les locaux de l'Agence d'urbanisme, et un livret, téléchargeable sur notre site, retrace l'histoire du Plan Bernard.

La naissance de l'Agence

Désireux de s'affranchir des tutelles étatiques, le conseil municipal de Grenoble décide alors de créer son propre atelier : l'Agence municipale d'urbanisme (AMU), qui se substituera à l'Atelier d'urbanisme en mars 1966. Rapidement, il est mis un terme à la collaboration de l'Architecte en chef Henry Bernard. L'AMU est chargée de la mise à jour du Plan directeur. À court terme, pour faire face à l'échéance des Jo, elle engage des études de détails des quartiers, des études opérationnelles pour la réalisation des équipements, et la révision de la ZUP de Grenoble.

Très vite, les frontières communales apparaissent comme un carcan pour étudier le développement de la cité. En février 1967, les 21 communes du Groupement d'urbanisme créent un syndicat intercommunal d'études des problèmes

d'urbanisme de la région grenobloise, le SIEPURG. Dans la foulée, un arrêté préfectoral étend le périmètre d'étude de l'AMU au Grésivaudan, à l'avant-pays de Chartreuse, à la moyenne Isère, à la Basse Gresse et au plateau de Champagnier.

Le 15 avril 1967, l'agence municipale prend le nom d'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (AUAG), bientôt chargée d'établir le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), conformément à la loi d'orientation foncière votée le 25 décembre 1967, à l'échelle cette fois de 115 communes. Épousant son périmètre d'études, elle devient l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) un peu plus tard en 1973, au moment de l'arrêt du SDAU.

CHRONOLOGIE

1959 - 1973

1959

→ Décrets rendant obligatoire la réalisation d'un Plan directeur d'urbanisme dans les villes de plus de 10 000 habitants et créant les Zones d'urbanisation prioritaire (ZUP).

1961

→ Élection du maire de Grenoble Albert Michallon.

FIN 1962

→ **Plan directeur intercommunal**
Désignation par l'État de l'architecte-urbaniste Henry Bernard pour réaliser le Plan directeur (21 communes).

1966

← **Création de l'Agence municipale d'urbanisme (AMU)**
La municipalité grenobloise, qui souhaite s'affranchir de la tutelle de l'État, crée son agence.

1965

← **Publication du Plan directeur du groupement d'urbanisme de Grenoble** par le préfet de l'Isère. Le nouveau maire de Grenoble, Hubert Dubedout, remet en cause le Plan directeur.

1964

← **Grenoble future cité olympique**
Le 28 janvier, le CIO annonce que Grenoble est retenue pour organiser les X^e Jeux olympiques d'hiver.

1967

→ **Création de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise**
En février, les communes du groupement d'urbanisme de Grenoble créent un syndicat intercommunal d'étude des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise, le SIEPURG (ancêtre du SIEPARG).
Le 15 avril, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (AUAG) est créée par arrêté du préfet de l'Isère).
Le 25 décembre, la loi d'orientation foncière impose aux agglomérations d'établir, sous l'autorité du préfet, un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

1973

← **Naissance de l'AURG**
L'AUAG devient l'AURG, Agence d'urbanisme de la région grenobloise au moment où elle réalise le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

FIN 1968

← **Livre blanc**
L'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise publie un Livre blanc, fruit des études menées pour proposer un programme général d'aménagement sur une aire couvrant 101 communes, 1 220 km², où 430 000 habitants sont recensés.

Accueil des témoins historiques à l'Agence en juillet 2016

André Zanassi commentant la maquette auprès de Jean-François Parent en 2016.

André Zanassi aux côtés de l'architecte en chef Henry Bernard (debout), rectifiant la maquette du Plan directeur d'urbanisme de Grenoble 50 ans plus tôt !

Le 20 juillet 2016, Benoît Parent et ses collaborateurs accueillent, en présence de Gilles Novarina, deux témoins historiques : **André Zanassi, 82 ans**, qui assura la direction de l'Atelier d'urbanisme de la ville de Grenoble sous l'autorité de l'Architecte en chef Henry Bernard, et **Jean-François Parent, 86 ans**, acteur de la première heure de l'Agence municipale d'urbanisme, qui prit le relais en 1966. C'est leur témoignage qui a servi de point de départ à la reconstitution du contexte de la réalisation de ce qui constitue la première traduction d'une volonté de planification à l'échelle intercommunale grenobloise.

Au moment des vœux 2017, alors que se préparent les anniversaires des 50 ans de l'Agence, des Jeux olympiques de Grenoble et de la création de l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG), l'occasion était belle de dévoiler à nos élus la maquette du Plan Bernard, premier projet d'aménagement urbain grenoblois à l'échelle intercommunale.

1 UN PILOTAGE POLITIQUE PARTENARIAL

**2 LA RESSOURCE HUMAINE :
ILS SONT VOS INTERLOCUTEURS**

3 LE PROJET D'AGENCE À L'ŒUVRE

partie 2

La Vie de l'Agence

UN PILOTAGE POLITIQUE PARTENARIAL

L'Agence est un organisme associatif sous pilotage politique partenarial, qui fédère diverses collectivités territoriales et leur fait bénéficier de services et connaissances mutualisés. Elle réalise un programme d'activité annuel voté et suivi par son conseil d'administration. Ses nouveaux statuts, votés en assemblée générale extraordinaire en décembre 2015, la font bénéficier d'instances plus actives et d'une organisation plus souple.

Les instances

Qui est membre ?

Trois catégories :

→ **Membre de droit**
(voix délibérative)

1

→ **Membre actif**

(voix délibérative)
en remplacement du
terme « membre adhérent »

2

→ **Personne associée**
(voix consultative)

3

MEMBRES DE DROIT

Membres fondateurs de l'Agence.

Les 7 membres ont 26 représentants.

Les autres EPCI ne sont plus « membres de droit »
mais « membres actifs »

QUI ? L'État, avec trois représentants

Le Département de l'Isère, avec six représentants

Grenoble-Alpes Métropole, avec neuf représentants

Le Pays Voironnais, avec trois représentants

Le Grésivaudan, avec trois représentants

Le SMTC ou l'AOT s'y substituant, avec un représentant

L'EP SCoT de la région grenobloise, avec un représentant

MEMBRES ACTIFS

*Sur 257 communes potentiellement
membres, 166 sont adhérentes fin 2015.*

Dans un tel partenariat, *la notion de
participation active est importante.*

QUI ? L'ensemble des collectivités
territoriales et leurs groupements,
adhérents de l'association au jour de
l'approbation des nouveaux statuts.

**Les collectivités territoriales et leurs
groupements agréés** à leur demande par
le conseil d'administration à la majorité des
deux tiers des voix.
Chaque membre actif est représenté par son
président ou son représentant. **Il participe
régulièrement au financement et aux
travaux de l'association.** Dans le cas
contraire, à l'issue d'une période de deux ans,
le CA peut réviser le statut de membre actif.
En cas de fusion d'EPCI ou de création de
commune nouvelle, la nouvelle collectivité se
substitue, sans formalités, aux établissements
membres et communes membres concernés.

PERSONNES ASSOCIÉES

*Possibilité d'introduire dans le partenariat, des acteurs de statut
privé (ex. association, entreprise publique locale...) mais sans droit
de vote, pour respecter les règles « in house ».*

QUI ? Toute personne physique ou morale de droit privé ou public
(dont les collectivités territoriales ou leurs groupements ne participant
pas au financement des travaux de l'association), intéressée à l'objet
de l'association, après agrément par le conseil d'administration à la
majorité des deux tiers des voix.
Ces personnes participent, avec voix consultative, aux travaux de
l'assemblée générale et, sur invitation du président, à ceux du conseil
d'administration et du bureau.

Qui fait quoi ?

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE (AG)**

L'AG réunit l'ensemble des
représentants des membres de
droit et des membres actifs.
Chaque membre de l'AG dispose
d'une **voix délibérative** et, le cas
échéant, des voix des membres qu'il
représente (**3 pouvoirs
au maximum**). Les représentants
des **personnes associées** sont
convoqués aux AG et disposent d'une
voix consultative. La présence du
tiers des membres concernés est
requis pour la délibération.

GOVERNANCE

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION (CA)**

Le CA est composé de l'ensemble des
représentants des membres de droit ;
du président de chaque EPCI membre
actif (ou de ses représentants).
D'autres représentants peuvent être
invités à siéger par le président.
Un membre du CA dispose de 2 pouvoirs.
Le CA ne peut valablement délibérer que
si la moitié des membres est présente ou
représentée.



BUREAU

Le bureau est composé de
8 membres (élus pour 6 ans) :
→ **Le président** est élu par le CA
parmi les représentants des EPCI
membres de droit
→ **3 vice-présidents** sont élus par le CA parmi
les représentants des membres de droit
→ **1 trésorier, 1 secrétaire et 2 autres représentants**
sont élus par le CA parmi ses membres
→ **Les membres invités.**

Qui paye quoi ? (Calcul des cotisations d'adhésion)

QUI ?

→ **État**

→ **Département,
Établissements publics (hors EPCI),
Syndicats mixtes, PNR**

→ **Grenoble-Alpes Métropole**

→ **EPCI**

→ **Communes isolées
(membres d'un EPCI non adhérent)**

→ **Communes membres d'un EPCI
membre de droit ou membre actif**

→ **Personnes morales de droit
public ou privé chargées d'une
mission de service public**
→ **Membres adhérents d'une des
quatre agences régionales (réseau)**

COMBIEN ?

La dotation annuelle (définie au niveau national) fait l'objet d'une répartition régionale sous
forme principalement d'une contribution au financement du socle partenarial (80 %).

Un montant fixé forfaitairement à hauteur de 25 % de leur participation totale.

Un montant fixe en euro par habitant basé sur la population DGF (données de
l'année N-1 pour le budget de l'année N) ; ce montant est majoré par rapport à
celui appliqué aux autres EPCI. 1,30 € par habitant en 2015 (pas de changement).

Un montant fixe en euro par habitant basé sur la population DGF (données de
l'année N-1 pour le budget de l'année N). 0,85 € par habitant en 2016 (pas de
changement).

Un montant fixe en euro par habitant basé sur la population DGF (données de l'année
N-1 pour le budget de l'année N), ce montant étant majoré par rapport à celui appliqué
aux EPCI adhérents à l'association. 1,30 € par habitant en 2016 (pas de changement).

Exonération de cotisation (nouveau 2015 maintenue en 2016).

Une cotisation forfaitaire fixée par le CA en fonction de leur statut juridique.

Le conseil d'administration

ÉTAT



Françoise NOARS
Directrice régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
(DREAL Rhône-Alpes)



Marie-Claire BOZONNET
Directrice de la Direction
départementale des
territoires, représentant
le Préfet de l'Isère



Sylvain VEDEL
Directeur de la Direction
départementale des
territoires, représentant
le Préfet des Hautes-Alpes

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Geneviève BALESTRIERI



Catherine HADDAD



Lucille LHEUREUX



Danielle MANTONNIER



Philippe CARDIN
président du conseil
scientifique



Vincent FRISTOT
trésorier



Guy GENET



Pierre LABRIET



Yannik OLLIVIER
vice-président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS (CAPV)



Jérôme BARBIERI



Jean-Paul BRET
président



Luc REMOND

BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ (BIC)



Martial SIMONDANT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIEVRE EST (CCBE)



François BROCHIER
secrétaire

SAINT-MARCELLIN - VERCORS - ISÈRE COMMUNAUTÉ (SMVIC)



Isabelle DUPRAZ-FOREY



> Les membres élus au bureau de l'Agence (avril 2017)

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



Anne GERIN



Annick MERLE



Christian COIGNÉ
vice-président



Jean-Loup MACÉ



Bernard PERAZIO



Christian RIVAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN



Laurence THERY



Henri BAILE



Gérard COHARD

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN (SMTC)



Françoise GERBIER

ETABLISSEMENT PUBLIC DU SCOT DE LA RÉGION GRENOBLOISE (EP SCOT)



Laurent THOVISTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (CCMV)



Thomas GUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE



Jean-Paul CLARET

La synthèse des débats et décisions

Tout au long de l'année, les instances de l'Agence – bureau, conseil d'administration (l'organe de décision et de contrôle composé des représentants des membres de droit), assemblée générale (ensemble des représentants des membres) et conseil technique partenarial (représentants techniques des membres) – rythment la prise de décisions et le suivi du programme, en toute collégialité et transparence.

Les bureaux

Durant l'année 2016, le bureau s'est réuni quatre fois. Outre le suivi du programme d'activité, les ordres du jour ont porté principalement sur la mise en œuvre des chantiers du projet d'Agence 2015-2020, acte II (partenariats stratégiques, démarche communication / identité / valorisation) ; sur un retour des séances du conseil scientifique de l'Agence ; sur l'évolution budgétaire avec une réflexion sur la structure des coûts pour 2017.

31 mars 2016

Le conseil d'administration

Lecture a été donnée des membres du conseil d'administration tels que désignés dans les statuts du 16 décembre 2015. Sur proposition du président Jean-Paul Bret, la composition du bureau a été adoptée à l'unanimité.

Les comptes de l'année 2015 avec un résultat excédentaire permettant de conforter les fonds propres de l'association, ont été arrêtés à l'unanimité, afin d'être présentés, pour affectation du résultat, à l'assemblée générale.

Le programme mutualisé d'activité 2016 version II a été adopté à l'unanimité, à hauteur de 8 000 jours d'activité (JA), dont 1 580 correspondant au socle. Il relève d'une situation exceptionnelle en 2016 avec un budget prévisionnel répondant aux nécessités d'intervention de l'Agence sur quatre PLUi tout en répondant aux besoins de ses autres membres.

Une information a été donnée sur l'évolution du chantier communication / identité / valorisation, démarche d'appui à la mise en œuvre du projet d'Agence acte II et, en prévision des festivités du cinquantenaire, opportunité événementielle de concrétiser le renouveau de l'outil partenarial dans un contexte de mutations. Une réunion des élus du CA dédiée au lancement de la démarche s'est tenue le 11 mai.



22 juin 2016

L'assemblée générale et le conseil d'administration

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes pour l'année 2015, les comptes de l'exercice 2015, ainsi que l'affectation du résultat, en report à nouveau. Quitus a été donné au conseil d'administration pour sa gestion.

Le rapport moral du président, a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale : une année 2015 marquée par de grandes évolutions - électorales, législatives, réglementaires et institutionnelles - aux répercussions multiples pour l'activité de l'Agence. Première traduction en a été donnée avec l'acte II du projet d'Agence 2015 - 2020, dans la recomposition des instances, dans l'évolution des statuts, et dans l'émergence de sujets et projets nouveaux : 2015 aura véritablement été l'année de lancement des PLUi, avec pour conséquence le redimensionnement de l'équipe.

Reflet de cette activité très dense, le rapport d'activité 2015 a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration. Le budget 2016 2^e visée, arrêté par le conseil d'administration, a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale, affichant une légère évolution par rapport au budget, 1^{re} visée. Le programme mutualisé d'activité 2016, version III, a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

7 novembre 2016

Le conseil d'administration

Le budget 2016, 3^e visée a été adopté à l'unanimité, stable par rapport au budget 2^e visée. Le programme d'activité 2016 version IV, légèrement ajusté, a été adopté à l'unanimité.

Une information a été donnée sur l'évolution de la relation entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau régional des quatre agences d'urbanisme, suite au vote de la Région le 22 septembre 2017 de se retirer, à partir du 1^{er} janvier 2017, de leur partenariat.

14 décembre 2016

L'assemblée générale et le conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale, les premiers éléments pour l'année 2016 ont été présentés, faisant ressortir un résultat excédentaire.

Le bilan de l'activité 2016, présenté dans ses grandes lignes, a marqué la mise en œuvre du projet d'Agence 2015-2020, acte II, avec un haut niveau d'activité nécessitant une équipe renforcée et très mobilisée.

La présentation des orientations du programme partenarial d'activité 2017, version I, a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration. Ce programme affiche un niveau d'activité à hauteur de 8 000 jours d'activité (JA), dont 1 620 pour le socle partenarial, soit un niveau équivalent à la première version du programme 2016. L'intervention de l'Agence sur les quatre PLUi atteindra en 2017 un niveau record (3 710 JA, contre 3 550 prévus début 2016). Plus encore que les documents d'urbanisme communaux, les PLUi mobilisent des équipes pluridisciplinaires importantes.

Le budget prévisionnel 2017, 1^{re} visée permettant de répondre aux nécessités de présence de l'Agence sur ces quatre PLUi tout en répondant aux autres projets a été arrêté en conseil d'administration et adopté à l'unanimité en assemblée générale.

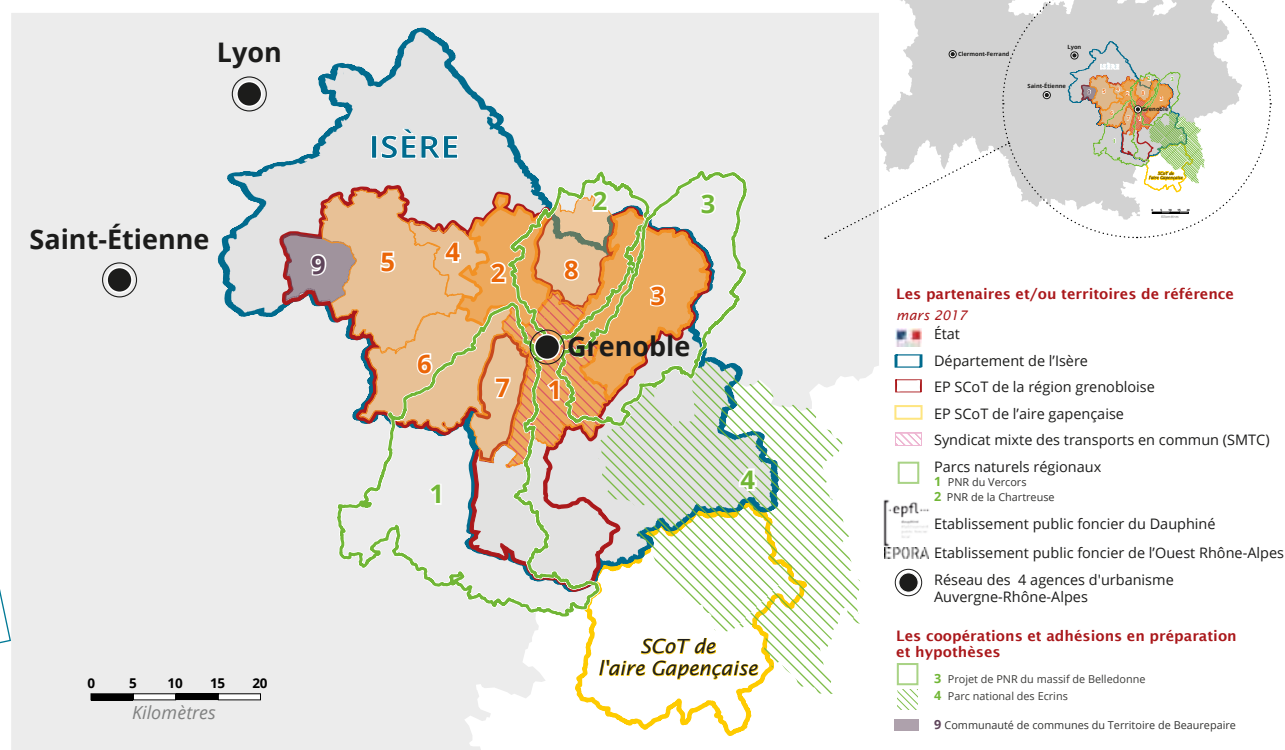
Une information a été donnée sur l'avancée des chantiers du projet d'Agence, acte II 2015-2020, dont le conseil scientifique (explorateur de sujets et de questionnements collectifs), l'observation (formalisation des indicateurs et objectivation des réponses), et la stratégie d'information et de communication (diffusion et valorisation de la connaissance).



Le partenariat territorial

Au service d'une grande diversité de territoires, urbains, ruraux et de montagne, l'Agence déploie largement son aire d'intervention, à toutes les échelles, en soutenant les coopérations.

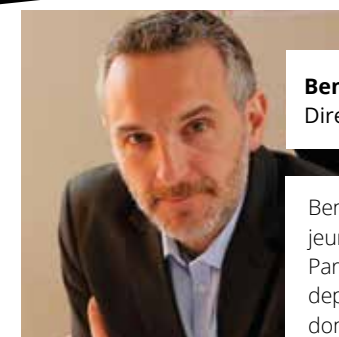
Pour une action adaptée à l'échelle régionale, elle s'appuie sur le réseau des quatre agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes, au sein de missions partenariales.



LA RESSOURCE HUMAINE : ILS SONT VOS INTERLOCUTEURS

L'équipe, qui se renouvelle au fil des années, se trouve, à fin 2016, dans la situation inédite et exceptionnelle de rassembler plus d'une soixantaine de collaborateurs : un choix fort des élus qui s'engagent ainsi à préserver la capacité d'intervention de l'Agence pour l'ensemble de ses membres, sur tous les territoires, le temps pour elle de satisfaire aux exigences des PLUi, dont celui de la Métropole.

L'équipe de direction



Benoît PARENT,
Directeur général

Benoît Parent connaît l'Agence d'urbanisme sur le bout des doigts, puisqu'il y est entré en 2002, alors jeune urbaniste, pour y monter progressivement en responsabilités. Aujourd'hui, à 43 ans, Benoît Parent mobilise une équipe de plus de soixante personnes qui s'est largement étoffée et renouvelée depuis son arrivée pour mener à bien, entre autres missions d'envergure, l'élaboration de quatre PLUi, dont celui de la Métropole grenobloise à l'horizon 2019.

" CONTRIBUTUER À UNE AGENCE TOUJOURS PLUS EXPERTE, HUMAINE ET SOLIDAIRE, À L'ÉCOUTE DU POLITIQUE, À L'APPUI DU TECHNIQUE, AU SERVICE D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET DU MIEUX VIVRE DE TOUS. TEL EST MON SOUHAIT. "

Homme de challenge et de convictions, il perpétue la ligne stratégique impulsée par le président Jean-Paul Bret dans le projet d'Agence 2010-2015, dont il a mené l'actualisation au sein de l'acte II : un cap fédérateur pour poursuivre la transformation de l'Agence dans un contexte d'intenses mutations.

L'Agence, née il y a 50 ans, est enracinée dans l'histoire, les histoires, des divers territoires de notre grande région alpine. Avec une grande détermination, et beaucoup de respect pour ce bel outil partenarial, Benoît Parent et son équipe, dans une relation de confiance avec le président Bret et l'ensemble de la gouvernance politique, travaillent au déploiement d'une ingénierie publique à l'écoute, efficiente et innovante, alliée reconnue des territoires de demain.



- ① **Renée Wessels,**
Directrice administrative, financière et ressources humaines
- ② **Florence Duband,**
Assistante de direction
- ③ **Anne-Marie Maür,**
Co-responsable du cadre stratégies et territoires
- ④ **Murielle Pezet-Kuhn,**
Co-responsable du cadre développement durable, mobilités et société
- ⑤ **Frédéric Pontoire,**
Co-responsable du cadre stratégies et territoires
- ⑥ **Emmanuel Boulanger,**
Co-responsable du cadre développement durable, mobilités et société

L'équipe 2016

En 2016, l'organigramme de l'Agence a été ajusté autour de deux cellules techniques et de deux cadres opérationnels au sein desquels elle mobilise des équipes transversales, au service de l'efficacité des projets et de l'optimisation des connaissances produites.

50 ANS AGENCE
D'URBANISME

DIRECTION GÉNÉRALE
Benoît Parent et Renée Wessels
Florence Duband*

COMMUNICATION DOCUMENTATION / VEILLE

Ludovic Delhomme / Martine Goujon
Anne Quantin-Pottecher*
Julie Villard

ADMINISTRATION SUPPORT

Isabelle Beaudoin / Denis Biguet
Maryse Delmont / Pascale Michel

CADRE DÉVELOPPEMENT

DURABLE, MOBILITÉS ET SOCIÉTÉ

Murielle Pezet-Kuhn*

Julien Clémenti
Philippe Colleu*
Nathalie Henner
Gabriel Jourdan*
Elsa Liégeois
Cédric Lomakine
Oréade Marchadier
Amélie Miqueau
Hugues Merle*
Marie Pesenti
Isabelle Reynaud

Emmanuel Boulanger*

Olivier Baills
Anne-Lise Benard
Morgane Beurel
Yma Boccaletti
Gabriel Fablet*
Fabien Martinez
Christelle Mioland
Françoise Pichavant*
Maryvonne Prévost
Alicia Turc
Sabine Sirugue*

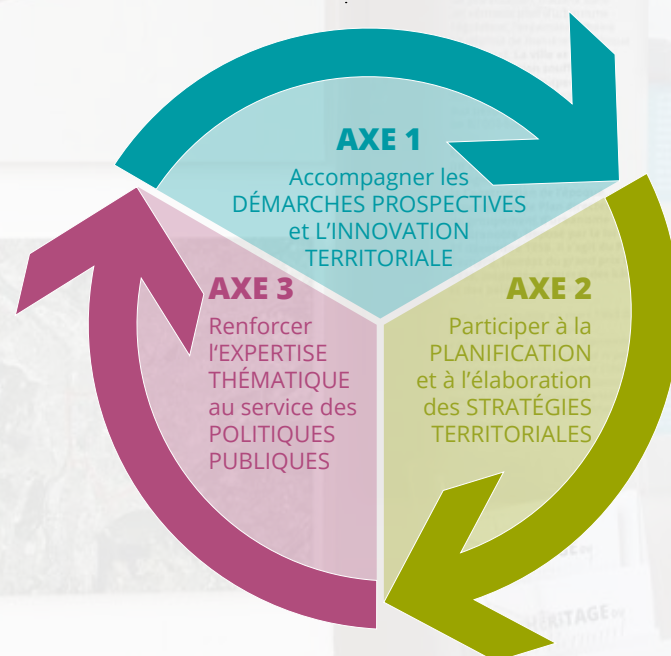
CADRE STRATÉGIES ET TERRITOIRES

Anne-Marie Maür*

Sam-Soan Bailly-Larre
Noémie Benezeth
Constant Berrou*
Olga Braoudakis
Philippe Couillens
Tiphaine David
Fatima Deffous
Clément Drevetton
Laurent Gagnière*
Dorian Martin
Fanny Poinssot*

Frédéric Pontoire*

Olivier Bontemps
Kader Boukerrou*
Colombe Buevoz
Audrey Daste*
Fabien Daumark
Jean-Marc Espié
Clémentine Gautreau
Pauline Géglo
Jan Kaczorowski
Christian Place
Florent Sion
Djalila Soualehi
Maé Vandais
Eric Vinouze



*membres du comité de programme

Décembre 2016

Fin 2016 l'Agence comptait

36

26

62

salariés soit
60,90 équivalent temps plein (etp)



Ils sont experts en...

économie / commerce
mobilités / transports
aménagement
projet urbain
habitat
environnement / biodiversité / paysage
droit de l'urbanisme
foncier
urbanisme

Mouvements

Bonne
continuation
à ceux qui
sont partis

Anouck Gagnière
(Économie)
Sophie Vicario
(Territoires)
Fabien Treillard
(Territoires)

Bienvenue
aux
nouveaux
chargés
d'études

- ❶ Morgane Beurel (Habitat Foncier)
- ❷ Djalila Soualehi (Territoires)
- ❸ Clément Drevetton (Territoires / Déplacements)
- ❹ Oréade Marchadier (Économie)



Qui sont vos interlocuteurs privilégiés ?

Spécialistes de vos territoires ou organismes, experts dans les thématiques qui animent vos politiques publiques, véritables traits d'union entre l'Agence et vos services, les référents territoires vous accompagnent, vous écoutent et vous conseillent. Ils ont à charge de faire circuler les informations concernant vos projets, de faire remonter les attentes et d'assurer l'interface lors de la préparation et du suivi du programme d'activité partenarial.

Liste actualisée en 2017



Audrey Daste



Françoise Pichavant



Emmanuel Boulanger



Murielle Pezet-Kuhn



Kader Boukerrou



Benoît Parent



Frédéric Pontoire



Sabine Sirugue



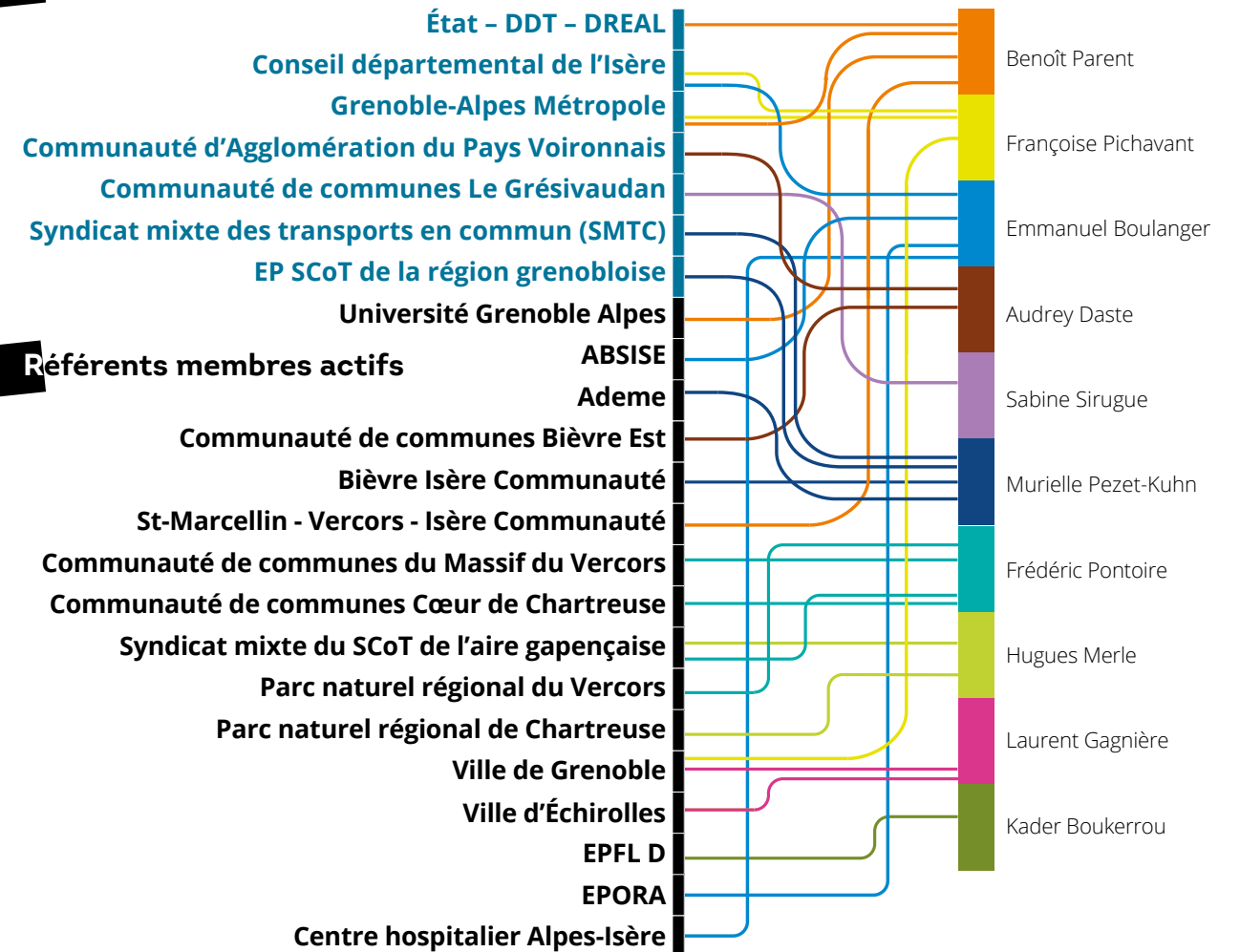
Laurent Gagnière



Hugues Merle

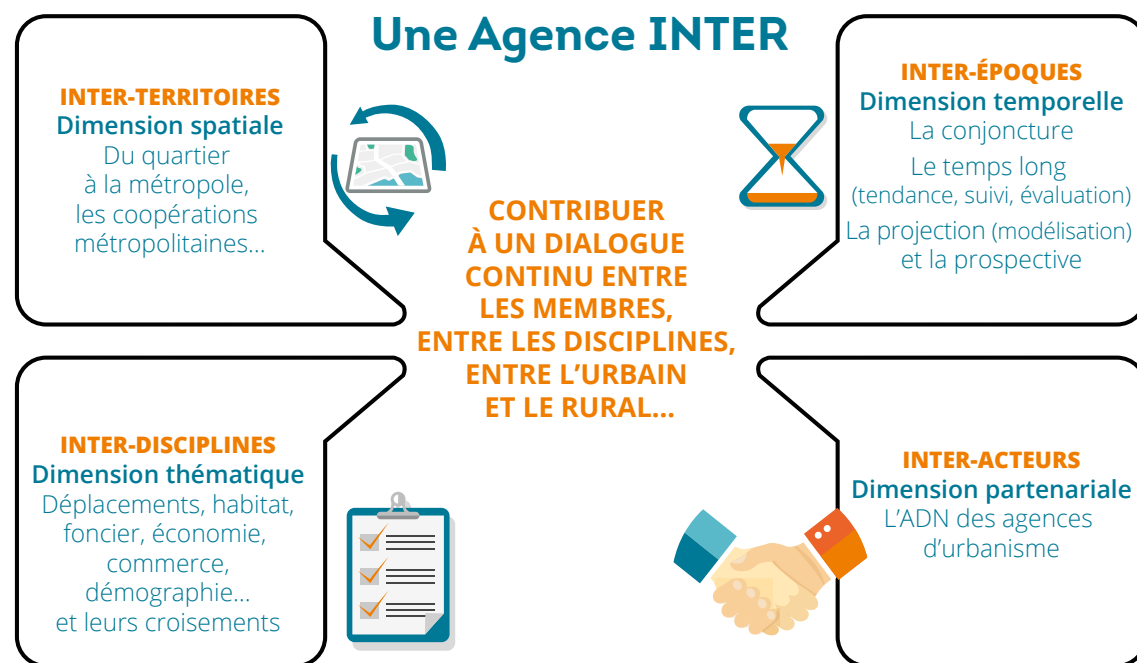


Référents membres de droit



LE PROJET D'AGENCE À L'ŒUVRE

Le projet d'Agence acte II 2015-2020 est entré dans sa première année de mise en œuvre. Au-delà du programme d'activité qui traduit le renouvellement de l'offre de services, quatre principaux chantiers ont été engagés en 2016 traduisant la volonté d'évolution de l'Agence. Conformément aux réflexions sur nos valeurs (séminaire de décembre 2015), le pôle documentaire a été repensé, pour plus d'ouverture et de convivialité.



Le chantier Innovation et prospective dont le Conseil scientifique

RAPPEL

Cette dimension-clé du devenir de l'Agence et des territoires devient particulièrement centrale au regard des enjeux de mutation. Le Conseil scientifique est réactivé, sous une double forme : un groupe restreint de chercheurs assurant l'animation scientifique et le lien entre l'Agence, l'Enseignement supérieur et la Recherche à partir de sujets ciblés, et un forum ouvert aux partenaires afin de partager réflexions et analyses issues de l'investigation scientifique.

Séance du 30 mars 2016 – Passation de la présidence du Conseil scientifique entre Christophe Ferrari, président de Grenoble Alpes-Métropole, et Philippe Cardin, élu en novembre 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

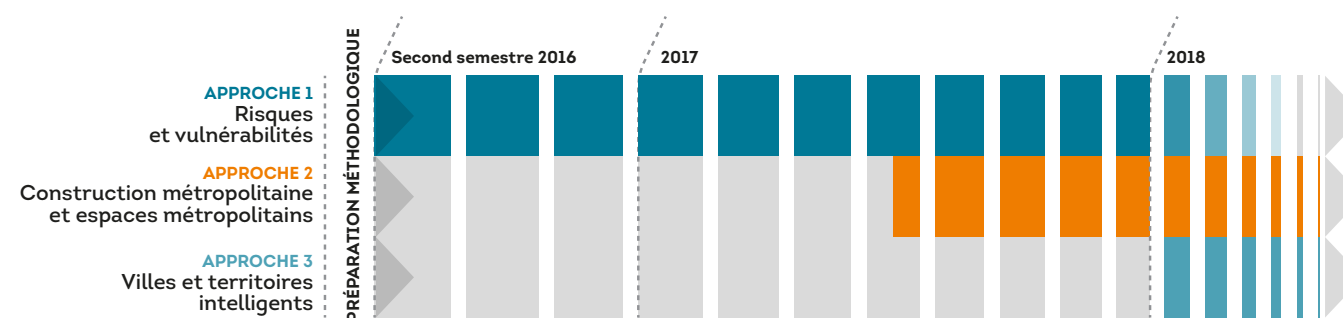
Yassine Lakhnech - COMUE Université Grenoble Alpes
Jean-Michel Roux - Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG)
Marie Wozniak - Ensag (École d'architecture de Grenoble)
Emmanuelle Marcelpoil - Économie territoriale, développement des territoires montagnards, Irstea de Grenoble
Paolo Laj - GIS Envirhônalp
Natacha Seigneuret - Pacte
Philippe Bourdeau - Institut de géographie alpine (IGA)
Nicolas Kada - Droit public, CRJ et GRALE (GIS CNRS)
Romain Lajarge - Université Grenoble Alpes et CIST - Collège international des sciences du territoire
Renaud Cornu-Emieux - Chaire « Talents de la transformation digitale » à Grenoble école de management (GEM)
Pierre Le Queau - UFR Sciences de l'homme et de la société, Département sociologie
Olivier Frérot - Créateur de Philométis, consultant-coopérateur à la coopérative Oxalis
Marie-Julie Bernard - IEP Grenoble
Jean Bornarel - Alliance Université Entreprise de Grenoble (AUEG) - représentant du monde socio-professionnel
Philippe Cardin - Élu au Bureau et président du conseil scientifique de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Jean-Paul Bret - Président de l'Agence d'urbanisme
Benoît Parent - Directeur général

Au-delà de la préparation des commandes d'ateliers étudiants et de sujets de recherche auprès de l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG) et de l'Institut de géographie alpine (IGA), 2016 a été consacrée à redéfinir le périmètre du Conseil scientifique et à élaborer sa feuille de route. L'ambition est de lui conférer un rôle accru dans le pilotage des partenariats et des programmes de recherche entre l'Agence et l'ESR (enseignement supérieur et recherche), et de clarifier les sujets de recherche en les arrimant plus explicitement au programme d'activité de l'Agence.

Pour mener ce travail, un groupe restreint (les membres du Conseil scientifique) a été constitué, représentatif des institutions (labos, composantes, instituts, écoles...) qui interviennent localement dans les champs disciplinaires qui intéressent l'Agence (géographie, urbanisme, sciences de la terre et environnement, sociologie, droit, économie, etc.).

Le Conseil scientifique de l'Agence a finalement choisi de se mobiliser en 2017 sur le thème « Risques naturels et vulnérabilité » autour de deux grands questionnements : identifier les critères locaux permettant d'établir un diagnostic de vulnérabilité partagée et réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'une démarche de résilience réussie, dans le contexte grenoblois.

UN ANGLE SCIENTIFIQUE CROISÉ POUR CHAQUE SUJET : AVEC QUELLE PLUS-VALUE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ?



APPROCHE 1

Éléments de contexte :
 Des territoires sous contraintes.
 Exposition des populations.
 SLGRI et PPRT en cours de constitution / mise en application.
 Modèles d'aménagement à réinventer.

APPROCHE 2

Éléments de contexte :
 Des compétences en redistribution.
 Des territoires en mouvement et en interdépendances.
 Un besoin de clarification et de lisibilité pour les citoyens.
 Des coopérations en projet.

APPROCHE 3

Éléments de contexte :
 Révolution numérique au service des transitions (gestions des réseaux, environnement et énergie, mobilités, économie, concertation et participation...)
 Bouleversement des pratiques. Des stratégies numériques de territoires en cours de constitution.

Le chantier Communication | Identité | Valorisation

RAPPEL

L'acte I a permis de restaurer l'image de l'Agence auprès des territoires et de rendre son offre plus lisible. Le contexte appelle à réaffirmer son positionnement et à le traduire dans sa stratégie de communication, une stratégie visant à mieux informer sur les projets, à une plus large diffusion des connaissances, et devant contribuer à une plus grande visibilité de l'action de l'Agence.

Décision a été prise en bureau d'engager en 2016 une consultation d'experts en communication afin d'engager une réflexion et d'élaborer une stratégie qui viendra traduire, dans la communication, les évolutions de positionnement de l'Agence, contribuer à l'évolution de son image, à la lisibilité de son offre et surtout à la valorisation des connaissances produites, auprès de sa communauté de partenaires. **L'anniversaire des 50 ans de l'Agence est apparue comme l'opportunité événementielle de lancer cette démarche.**

La consultation a donc été ouverte au printemps 2016 et le choix s'est porté sur un duo de consultants lyonnais spécialisés en stratégie de marque et en communication publique : Cinco, associé à JBL Consultants. La méthodologie proposée intégrait trois étapes : la réalisation d'interviews de personnalités proches du monde des agences d'urbanisme ; un benchmark des sites internet des agences ; et surtout, l'organisation de **4 ateliers de travail successifs, constitués de 5 élus (Jean-Paul Bret, Danielle Mantonner, Henri Baile, Laurent Thoviste et Thomas Guillet) et de 5 collaborateurs internes engagés sur la durée de la démarche.**

Ces ateliers ont d'abord permis de partager un certain nombre de constats et d'enjeux, de déterminer les objectifs et d'élaborer la stratégie.

LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

→ **Atelier 1**, restitution du benchmark et des entretiens ; coproduction des assises du positionnement stratégique.

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

→ **Atelier 2**, proposition de la plate-forme de marque, expression du positionnement stratégique et échanges.

LUNDI 16 JANVIER 2017

→ **Atelier 3**, présentation de la nouvelle marque et échanges.

LUNDI 6 FÉVRIER 2017

→ **Atelier 4**, présentation du plan de communication et échanges.

Validées par les instances, la stratégie de communication et la nouvelle identité visuelle seront dévoilées au deuxième semestre 2017.

Où voulons-nous être demain ?



Communiquer pour construire une culture commune :

UNE AGENCE QUI ALIMENTE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE VÉCU, FAVORISE LA COMPRÉHENSION DE SES FONCTIONNEMENTS, ACCOMPAGNE LE DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES PUBLIQUES PLUS EFFICACES ET FACILITE LE DIALOGUE ENTRE LES PARTIES PRENANTES.

ZOOM

LA DOC : BIEN PLUS QU'UN ESPACE DOCUMENTAIRE

Dans le contexte de révolution digitale et d'ouverture des données, tous les centres de documentation s'interrogent sur leur vocation et leur avenir. Le pôle documentation de l'Agence a déjà initié sa mutation en diffusant une veille appréciée. Fin 2016, « la doc » a également changé de visage, en inaugurant un nouvel espace de convivialité.



L'essentiel de l'actu et L'Agence veille pour vous



Une demande exprimée lors du séminaire interne sur la charte des valeurs en décembre 2015
Dessin : Emmanuel Certain

Un espace ré-agencé pour privilégier l'ouverture et la convivialité

Le pôle documentation de l'Agence recèle un patrimoine d'une grande richesse sur 50 années d'évolution des territoires de la grande région grenobloise, et bien plus. Cette mémoire collective est mobilisée au bénéfice de tous : chargés d'étude, membres, partenaires, étudiants, citoyens... en bref, tous ceux qui s'intéressent à l'aménagement et au développement du territoire.

Fin 2016, dans un souci d'ouverture, d'aménité et de partage, les salles qui l'accueillent ont été ré-agencées. **C'est aujourd'hui un espace plus ouvert à ses publics et plus convivial, où l'on se retrouve pour prendre un café, accueillir un visiteur, échanger, lire la presse...** Voilà une des facettes visibles d'un travail de longue date mené dans l'ombre pour valoriser ses ressources. Et ce n'est qu'un début. Le centre de documentation de l'Agence n'est donc plus cet espace où l'on pénétrait en s'excusant de déranger le travail de ceux qui y avaient encore leur bureau. Un comble pour la responsable des lieux, Martine Goujon, documentaliste de l'Agence depuis 16 ans. Une passionnée. *« Le réagencement a été pensé avec l'objectif d'en faire une sorte de tiers lieu, où l'on consulte facilement les documents (ouvrages, revues, production des chargés d'étude...), où l'on fait une pause en échangeant avec les collègues, où encore on improvise une séance de travail. »* Effectivement, le lieu est inspirant. La grande salle de documentation, où sont présentés les périodiques, est désormais meublée de tables et de fauteuils autour d'une machine à café dans un environnement plus clair et aéré. Et la salle qui héberge le fonds local est devenue une salle de réunion et de consultation. Quant à l'ex-salle des revues adjacente, elle accueille le bureau de Martine Goujon et de Ludovic Delhomme, " monsieur nouvelles technologies " et webmaster : c'est ici qu'entre autres missions, Martine traque et sélectionne les informations, repère et vérifie les sources avant de les traiter pour élaborer la revue de presse quotidienne, alimenter le blog *L'Agence veille pour vous* et la lettre d'information hebdomadaire *L'essentiel de l'actu*.

Une diffusion de veille élargie en 2016

Bien entendu, la fréquentation d'un pôle de documentation ne se mesure plus aux seuls visiteurs physiques. Si certains se déplacent pour effectuer des recherches dans les archives sur un territoire ou un quartier, la plupart consultent la base documentaire qui permet de télécharger toutes les productions de l'Agence depuis 2001. Cette base documentaire a évolué avec le souci d'épouser la charte graphique pour une meilleure intégration dans le site Internet et par là même, favoriser une plus grande facilité d'accès au public. Parallèlement, **la diffusion de L'essentiel de l'actu s'est élargie à l'ensemble des partenaires de l'Agence. Avec 600 abonnés, cette newsletter affiche un taux d'ouverture de 30 à 40 % : un signe de sa pertinence éditoriale !**

L'ouverture aux réseaux de veilleurs

Signe des temps, Martine Goujon, déjà impliquée au niveau national dans le club métier de la FNAU et la gestion de la base des publications des agences, co-anime le réseau local des veilleurs, en lien avec la documentaliste du Département de l'Isère. Objectif : *« Échanger et partager autour des pratiques de veille. L'enjeu est aujourd'hui de mettre en place une veille collaborative, au sein de l'Agence, pour repérer et synthétiser les informations de manière collégiale pour toujours mieux les partager. »*





Martine Goujon : une carrière consacrée exclusivement à l'aménagement et l'urbanisme

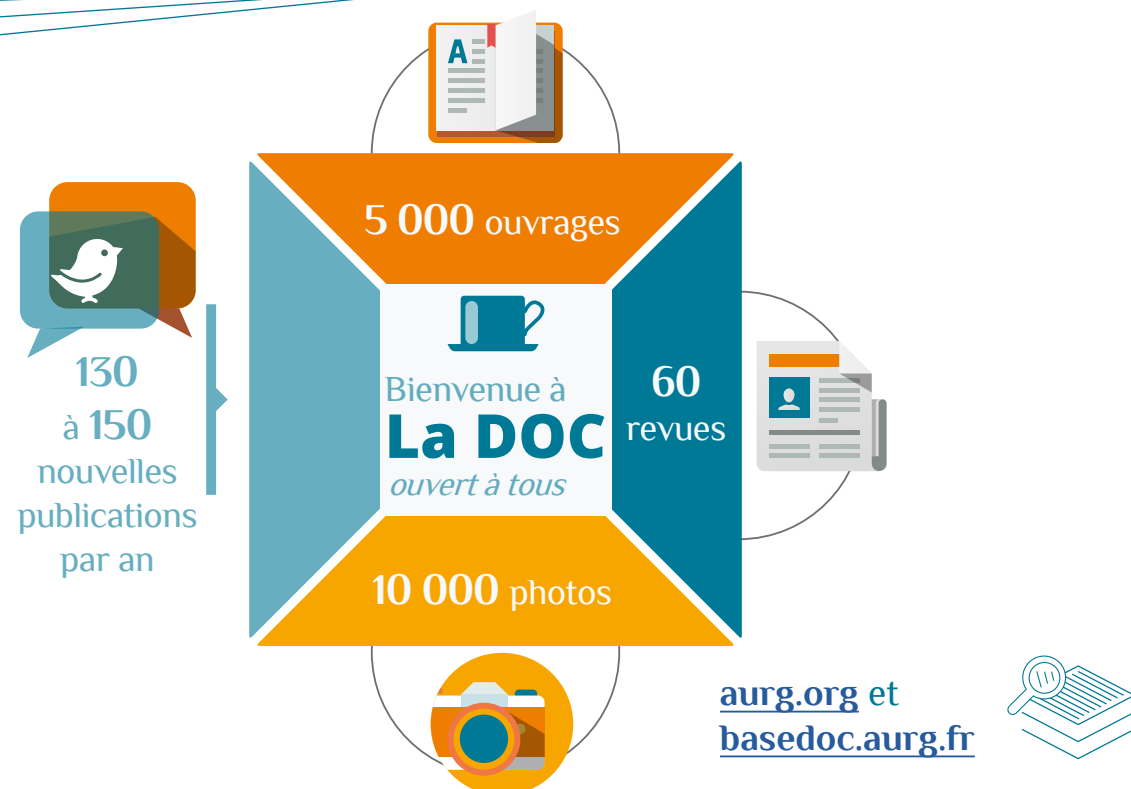
Martine est entrée à l'Agence en septembre 2001. D'abord responsable de la documentation de l'École d'architecture de Grenoble, elle avait auparavant passé 18 années auprès d'une équipe de chercheurs du CNRS qui travaillaient sur les politiques de la ville et de l'habitat. Après l'enseignement et la recherche, Martine a intégré l'Agence pour mettre savoir-faire et expérience au service d'une structure plus opérationnelle avec un solide bagage puisqu'elle avait de surcroît décroché un DESS urbanisme et aménagement.

Quand elle se retourne sur les 16 années écoulées, Martine distingue trois grandes étapes. Chargée à son arrivée de réorganiser et moderniser la documentation, pour la rendre plus accessible, elle a consacré la **période 2001-2006 à la mise en place d'une procédure d'archivage** pour désengorger et classer le fonds accumulé dans les locaux depuis les années 1960, d'une base documentaire permettant à chacun d'accéder aux ressources, et d'une photothèque. Pour aboutir, « *toujours avec l'aide de collègues et de stagiaires*, tient-elle à préciser, *à la réorganisation physique de la documentation en 2006.* »

Les années 2008-2011 ont vu l'instauration d'une veille dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et du logement sur nos territoires pour alimenter les travaux des chargés d'études, ainsi que d'une cartothèque.

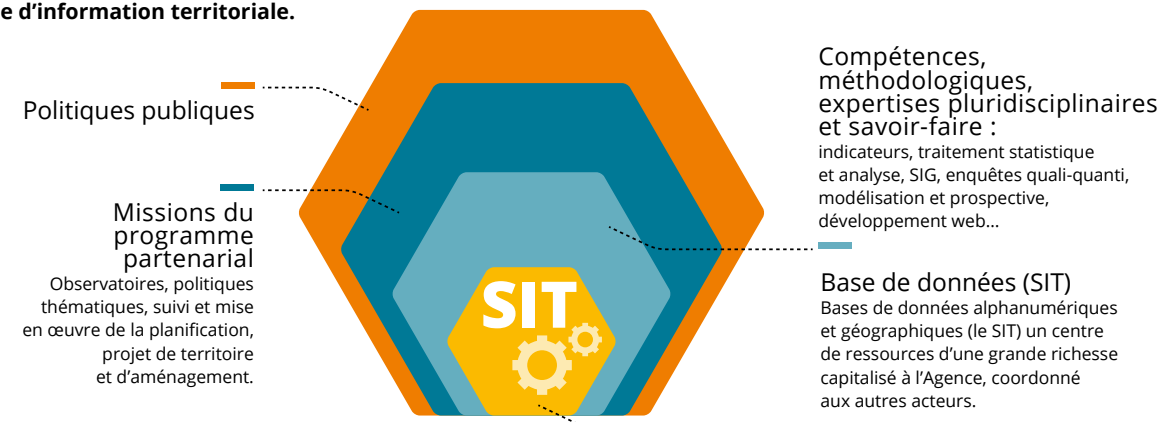
Depuis 2012, la priorité est donnée à l'élargissement de la diffusion des informations grâce aux outils web, avec l'arrivée de Ludovic Delhomme qui a mis en place notamment un blog de veille.

À l'aise avec les nouveaux outils, Martine a suivi ces évolutions et ces chantiers avec enthousiasme, en même temps qu'elle répondait au jour le jour aux demandes spécifiques des chargés d'études pour dresser ici un état de l'art, là un benchmark des travaux ou encore, pour répondre à une recherche spécifique. « *Le métier de documentaliste est passionnant car il faut toujours se renouveler. Il faut sans cesse se poser la question de l'adaptation de l'offre de service par rapport aux besoins* », conclut-elle au moment où l'ouverture des données laisse entrevoir de nouveaux champs d'exploration, dans un contexte de mutualisation et de pratiques collaboratives.



Le chantier Élaboration - Diffusion des données | Observation

En 2016, priorité a été donnée à la réorganisation interne, autour de l'amélioration des performances du système d'information territoriale.



Réorganisation du système d'information territoriale : un pas de géant franchi en 2016

Élément structurant de la mise en œuvre du Projet d'Agence 2.0, la transformation du SIT s'est traduite en 2016 par une très forte mobilisation interne. Un travail de fond pour s'approprier la nouvelle structuration des données, les nouveaux outils technologiques et mettre en place une nouvelle organisation, au service d'un objectif partagé : une analyse territoriale accessible aux partenaires de l'Agence.

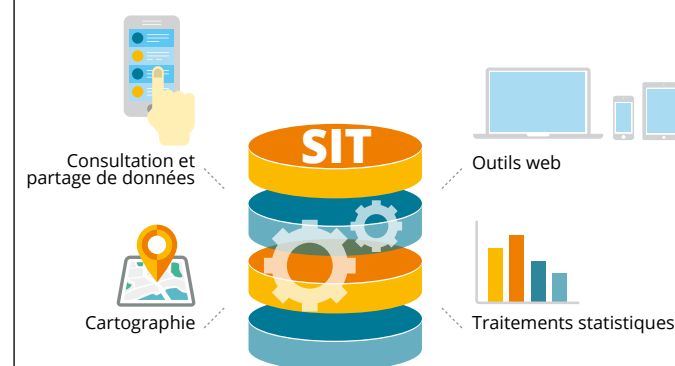
L'Agence a constitué un trésor de données territoriales

Dans un contexte global d'Open Data, l'Agence s'est engagée à mobiliser ses connaissances pour accompagner l'i-mutation des territoires. « *Au fil du temps, un trésor de données territoriales a été constitué. Nous avons le devoir de les mettre à disposition du plus grand nombre, et en particulier des partenaires.* » Pour Benoît Parent, qui a piloté le chantier de refonte du SIT, il était nécessaire de s'interroger sur la nature même de la donnée, car « *notre culture de la classification et de l'analyse des données nous interdit les déperditions coupables et nous impose d'anticiper pour servir les études aujourd'hui comme pour alimenter la compréhension des phénomènes à l'œuvre du monde de demain.* »

Ainsi, étant actée la nécessité d'une évolution forte du système et de l'organisation, la structuration du contenu du nouvel outil de gestion de base de données a donné lieu à une interrogation très poussée au premier semestre 2016. Un vrai défi collectif dans un contexte de forte activité.

RAPPEL

L'Agence reçoit, produit et analyse un grand nombre de données qu'elle exploite en interne dans ses études ou partage au sein des différents observatoires auxquels elle contribue (ou qu'elle anime). Cette riche production à usage prioritairement technique mériterait d'être mieux capitalisée et diffusée, au service d'une culture commune. Ce chantier ouvre plusieurs pistes de progrès : l'organisation interne d'un système d'information territoriale plus performant ; une évolution et une clarification de l'écosystème local d'observation territoriale ; des efforts de communication et de pédagogie autour de la donnée.

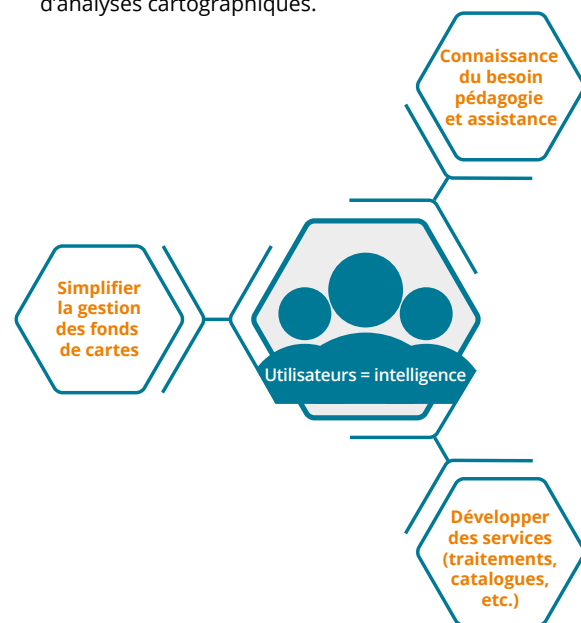


Le SIT est l'outil central, « le cœur qui irrigue les autres organes ». C'est le lieu de stockage de la donnée alphanumérique et géographique. Trois types de données sont hébergées : les données sources (Insee, IGN...) millésimées et sans redondance ; les créations de l'Agence à vocation pérenne, actualisées dans la durée et les dossiers de l'Espace de Projets.

Une démarche collective qui place l'utilisateur au centre du dispositif

Dans l'objectif d'associer un maximum de chargés d'études, deux groupes de travail ont été constitués permettant de confronter l'expertise technique et l'expérience utilisateur.

Parallèlement, un plan d'action a été mis en œuvre de façon très pédagogique pour accompagner les utilisateurs dans le changement de logiciel du Système d'information géographique (SIG), autour d'un nouvel outil de traitement des données alphanumériques et géographiques à des fins d'analyses cartographiques.



Une valeur ajoutée individuelle et collective

À l'issue des sessions de formation au nouveau logiciel, le nombre de collaborateurs en capacité d'utiliser le SIG au sein de l'Agence est passé de 15 à 40. Les chargés d'études sont désormais en mesure d'accéder aux données sans l'intermédiaire des géomaticiens qui peuvent ainsi se consacrer à des travaux nécessitant un plus haut niveau d'expertise.

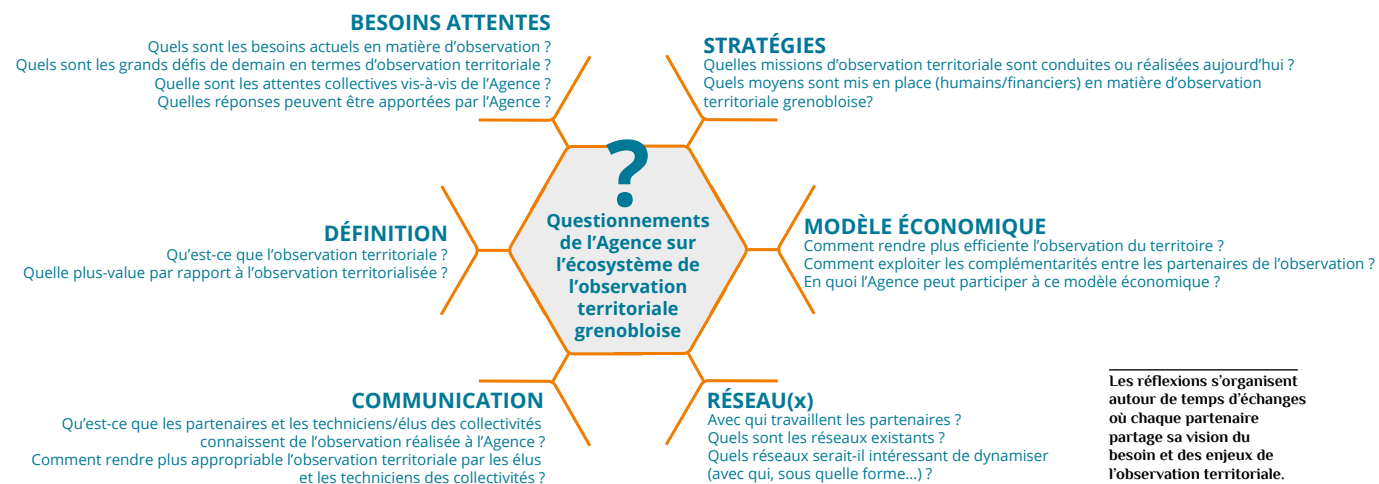
Pour Benoît Parent, « les chargés d'études peuvent ainsi mieux mesurer l'étendue des ressources internes de l'Agence à leur disposition pour l'analyse territoriale. Nous mettons l'intelligence au cœur de notre métier grâce à l'acquisition d'une plus-value personnelle et collective à terme, tout en bénéficiant d'un gain de confort dans notre pratique quotidienne. »



L'observation : une évolution à construire à plusieurs

Ce grand travail de réorganisation interne et d'évolution technique accompli, les réflexions ont été lancées en fin d'année sur l'offre de service observation, en lien avec les acteurs de l'écosystème local de l'observation. Elles se déploieront en 2017.

À noter par ailleurs (voir plus loin) que l'engagement exprimé dans le projet d'Agence de développer les méthodes qualitatives est tenu en 2016.



Les réflexions s'organisent autour de temps d'échanges où chaque partenaire partage sa vision du besoin et des enjeux de l'observation territoriale.



1 LES MÉTHODES QUALITATIVES SE DÉPLOIENT

C'est une volonté forte du projet d'Agence : construire une agence plus à l'écoute des habitants et des acteurs. Observer pour agir mieux, dans un monde en mouvement, nécessite de s'ouvrir à une approche plus sensible, à l'exploration des besoins et des modes de vie, à l'enquête et aux échanges sur le terrain... L'Agence progresse sur ce point. Elle s'est d'ailleurs équipée de logiciels de traitement spécifiques, tels que Sphinx ou InVivo.

2 AVIZON ENRICHIT LES PROJETS

Autre axe significatif d'évolution pour l'observation, tant pour la collecte des données que pour leur représentation et leur diffusion : le digital. L'Agence s'y applique et s'y implique de plus en plus, en relation notamment avec l'École de Management des systèmes d'informations (EMSI), et en s'attachant à développer ses propres applications. C'est ainsi qu'est née Avizon, une solution web " maison " pour construire des outils de suivi pré-opérationnels, qui trouvent de nombreux débouchés dans les projets.

partie 3

Observation une nouvelle dimension

Requalification de la ZA Blanchisseries à Voiron (phase 1) : plus de 100 entreprises consultées

RÉFÉRENT AGENCE



PHILIPPE COLLEU

CONTACT 2017 :

⇒ JULIEN CLÉMENTI

⇒ GOUVERNANCE
Pays Voironnais

Pôle commercial majeur du Pays Voironnais, la zone des Blanchisseries constitue pour ce territoire un important levier de développement. Très attractif en soi et par son environnement (hôpital, équipements, événements...), le site dispose de perspectives d'extension foncière (une douzaine d'hectares au total). Situé en entrée de ville, il se doit d'assurer une montée en gamme significative, tant en termes d'aménagement que de positionnement (notamment pour l'accueil de nouveaux concepts commerciaux).

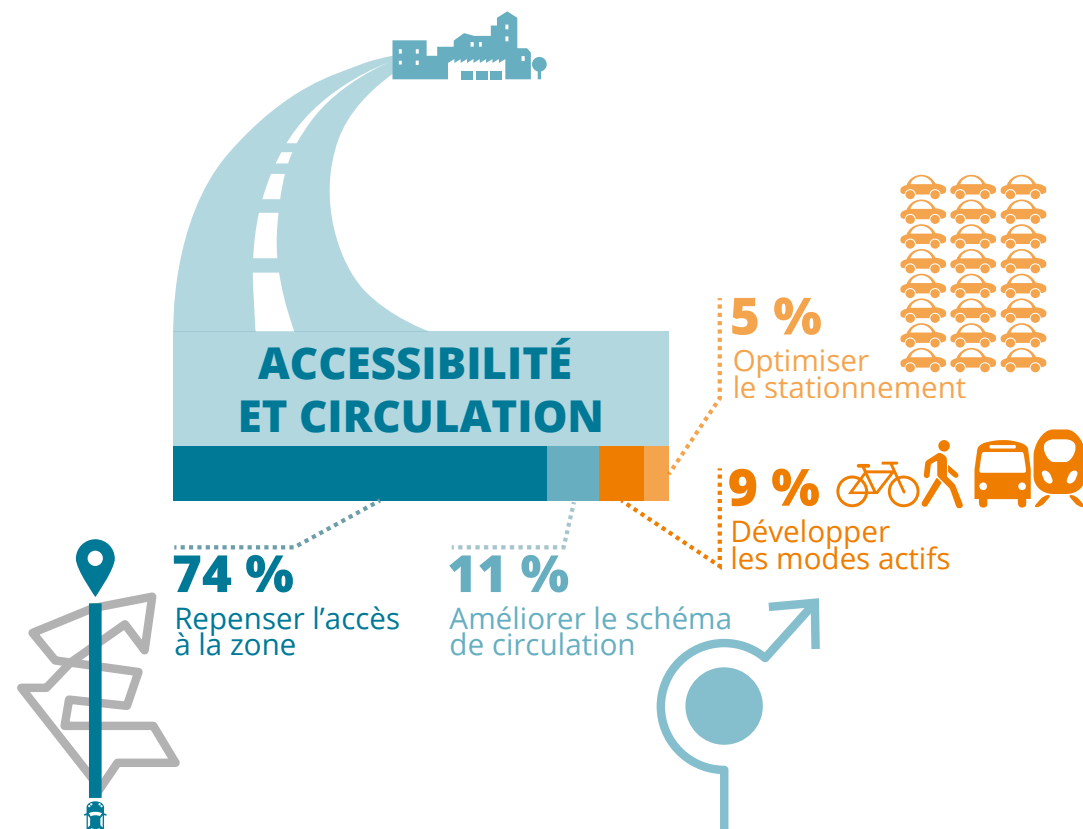
À cette fin, le Pays Voironnais a sollicité l'Agence pour une mission d'assistance à l'identification de perspectives de reconfiguration urbaine, fonctionnelle, foncière et commerciale. **Une douzaine d'acteurs locaux (élus et acteurs institutionnels, techniciens de collectivités, commerçants et membres d'associations commerçantes...), l'ensemble des entreprises de la zone (environ 110 établissements) et une dizaine de propriétaires fonciers et immobiliers ont été entendus**, que ce soit pour qualifier leur perception du site, leurs besoins et attentes, ou pour mieux cerner les capacités de mutabilité foncière.

La phase 2 de l'étude est engagée.

Pour Philippe Colleu, « Cette réflexion est à la croisée des chemins entre développement économique et projet urbain. L'étude a permis d'appréhender la complexité et l'opérationnalité des capacités de densification et de renouvellement d'une zone d'activité existante. Plus nouveau pour nous, l'approche qualitative a révélé les points de convergences et de divergences entre acteurs. »

ZOOM

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ : LA PRIORITÉ NUMÉRO 1



Suivi du contrat de ville : la parole aux professionnels de terrain

RÉFÉRENT AGENCE



EMMANUEL BOULANGER

⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole

En 2015, l'Agence est intervenue auprès de la Direction de la cohésion sociale pour élaborer le diagnostic préalable du Contrat de ville 2015-2020 (voté le 9 juillet) et pour poser les bases d'une architecture renouvelée de l'observation de la cohésion sociale.

Le dispositif d'observation métropolitain des quartiers qui présentent des fragilités urbaines et sociales prévoit notamment le déploiement de méthodes qualitatives et quantitatives et l'association des habitants et des professionnels à la connaissance. **C'est pourquoi en 2016, un « T0 » d'observation a été engagé, avec mission pour l'Agence d'affiner les méthodologies initiales liées au suivi du contrat de ville, de les articuler au dispositif d'évaluation et de conduire le processus.**

C'est ainsi qu'une dizaine de focus groups a été réalisée avec des professionnels diversifiés au sein des quartiers prioritaires. **Objectif** : actualiser la vision collective du quartier (ambiance, fonctionnement) et mieux cerner les problématiques locales concernant les thématiques cibles du contrat de ville.

Selon Emmanuel Boulanger, « ces temps d'échanges ont apporté une matière vivante et nouvelle, et enrichi les diagnostics des quartiers. Suite à cette co-construction de la connaissance avec les acteurs de terrain, les retours ont été très positifs. L'exercice sera reconduit en 2017 et les conclusions seront mises en écho avec les enquêtes auprès des habitants. »

ZOOM

UN IMPORTANT DISPOSITIF D'ÉCHANGES PLURIANNUEL

Entre 2016 et 2020

chacun des



aura fait l'objet de

2
enquêtes
téléphoniques, soit

4 000
questionnaires
administrés

50
focus groups

10
baromètres
de quartier

300
entretiens

Reste pour vivre des habitants des Villeneuve de Grenoble et Échirolles : 30 ménages enquêtés

RÉFÉRENTS AGENCE



ANNE-LISE BENARD



EMMANUEL BOULANGER

⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole

Grenoble-Alpes Métropole a répondu en 2015 à l'appel à manifestation d'intérêt du Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Villes et Territoires durables » de l'ANRU. Le projet retenu par l'État pour les Villeneuve de Grenoble et d'Échirolles, veut en faire des territoires démonstrateurs où expérimenter des démarches novatrices et reproductibles. L'objectif, dans ces territoires à bas revenus, est d'améliorer concrètement les conditions de vie des habitants, d'augmenter leur reste pour vivre et d'améliorer l'attractivité des quartiers.

La Métropole a sollicité l'Agence en 2016 pour étudier le reste pour vivre des ménages du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) Villeneuve de Grenoble-Échirolles. Les attendus portaient sur la connaissance des budgets et dépenses des habitants en identifiant notamment, les postes les plus importants et contraints. Il s'agissait également de comprendre les stratégies budgétaires des ménages et d'identifier les leviers publics pour améliorer leurs marges d'action (énergie, autres), avant de poser les bases d'un dispositif de suivi pluriannuel de l'évolution du reste-pour-vivre.

Une enquête a été conduite par l'Agence auprès d'une trentaine de ménages, révélant la nécessité d'agir sur des postes d'économie comme l'alimentation, la santé, la téléphonie ou encore les déplacements.

ZOOM

LES POSTES DE DÉPENSE ANALYSÉS POUR DÉFINIR LE " RESTE POUR VIVRE "

RESSOURCES

Salaires
Pensions / retraites
Allocations chômage
Minima sociaux
Autres prestations sociales
(famille, logement...)

DÉPENSES CONTRAINTES

Loyer ou crédit immobilier
Charges locatives (énergie, chauffage, eau, frais collectifs...)
Impôts, taxes et redevances
Pension alimentaire
Produits et services bancaires (cotisation, crédit...)
Mutuelle et assurance
Téléphone et internet
Frais liés aux transports (abonnement, tickets, carburant..)
Frais liés à l'éducation (cantine, scolarité...)
Frais liés à la santé (reste à charge)

PRINCIPAUX RÉSULTATS (ISSUS DES ENTRETIENS)

Le **LOYER**, une dépense prioritaire mais utilisée comme variable d'ajustement monétaire

Pour la majorité des ménages enquêtés, les dépenses contraintes sont prélevées automatiquement. Seule dépense faisant exception à cette règle : le loyer, qui reste réglé par chèque pour garder un peu de souplesse. Le fait de payer un loyer (autant que celui d'avoir un toit) est perçu comme une marque essentielle du maintien de la dignité.



« Le plus important, c'est d'avoir un toit sur la tête, même si on ne mange rien du tout. »
Personne seule, Échirolles

« Moi j'achète les premiers prix ou alors j'achète en promo. »
Couple avec enfants, Échirolles



Limiter les **FRAIS ALIMENTAIRES**, des tactiques régulières et éprouvées

L'alimentation est le poste qui fait l'objet des principales économies, chacun ayant sa propre stratégie : achat en grande quantité pour réduire le prix au kilo, promotions, magasins discounts... Exceptionnellement, cela peut même aller jusqu'à ne pas manger à tous les repas...



« [...] On n'y pense pas, tout simplement... »

« J'ai Internet, je vais sur les sites internet, Pôle Emploi, la CAF. »
En colocation, Grenoble



« La mutuelle c'est nécessaire »
Personne seule, Grenoble



La **SANTÉ** : un poste budgétaire de second rang

La suppression du budget loisirs ne suffit pas toujours. Les arbitrages se font alors aussi en défaveur de la santé. Les ménages privilégient le choix d'un médecin généraliste conventionné pour que leur reste à charge soit quasi-nul. Les soins dentaires sont réduits au minimum.

Les **LOISIRS** : un poste de dépense abandonné par les ménages

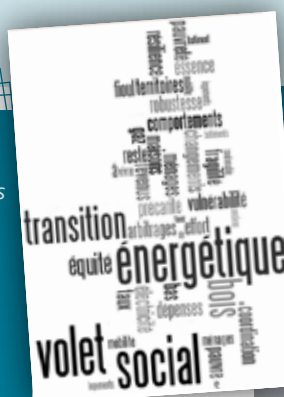
Le budget loisirs et culture est le premier à faire l'objet de réductions, voire d'une suppression. Pour autant, le sentiment de privation est peu présent, l'important étant surtout de maintenir un lien social.

La **TÉLÉPHONIE**, la connexion internet, des outils indispensables

Le poste de dépenses touchant à la téléphonie et à l'Internet semble n'être jamais remis en cause par les personnes enquêtées. Loin d'être vécus comme superflus, ils représentent un lien vital avec la famille et les amis. Plus encore, ce sont des outils indispensables pour chercher un travail, être joint par Pôle Emploi et les sociétés d'intérim, ou encore accéder aux droits sociaux, nombre de démarches étant désormais dématérialisées. C'est donc un poste prioritaire.

ZOOM

Cette notion de reste pour vivre a également été abordée dans d'autres démarches, notamment celle menée avec les quatre agences d'Auvergne-Rhône-Alpes en vue de rédiger un Livre blanc portant sur le volet social de la transition énergétique. 4 ateliers réunissant des collectivités et des acteurs impliqués dans la transition énergétique ont permis de réfléchir aux actions possibles pour réduire la précarité énergétique des ménages et pour réussir une transition énergétique équitable. L'agence grenobloise a animé l'un de ces ateliers le 30 septembre, sur le thème de l'augmentation du reste pour vivre des ménages et des capacités d'investissement des territoires en la matière.





Observatoire des pôles commerciaux métropolitains : 280 séquences commerciales expertisées

RÉFÉRENT AGENCE



PHILIPPE COLLEU

CONTACT 2017 :

⇒ JULIEN CLÉMENTI

⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole

Conformément à ses nouvelles compétences, Grenoble-Alpes Métropole a pris le pilotage de la stratégie commerciale de l'ensemble de l'agglomération, en coordination avec les communes. Elle souhaite redéfinir son action sur un secteur d'activité en perpétuelle évolution réglementaire (évolution du FISAC, loi ACTPE, loi MACRON, intégration des Drives dans le régime des autorisations commerciales, création des DAAC...) et qui a connu, au cours des vingt dernières années, de profondes mutations structurelles (développement du e-commerce, démultiplication des Drives, retour à la proximité, circuits courts...).

Elle a adopté, en décembre 2015, une délibération cadre de soutien aux acteurs du commerce, de l'artisanat et des services, fixant les axes majeurs de sa feuille de route.

Avec Avizon, l'Agence offre à la Métropole un outil de connaissance et de suivi de l'évolution de l'offre commerciale sur l'ensemble de son territoire (centre-ville, zones commerciales et pôles de quartier...) autant qu'un outil de mesure de l'impact des actions engagées. C'est une aide précieuse à la prise de décision sur les CDAC / CNAC, à la construction du volet commerce du PLUi et aux communes dans leurs projets de développement commercial.

ZOOM

UNE ATTRACTION FORTE DE LA MÉTROPOLE, MAIS QUI SE RÉDUIT DEPUIS 2008

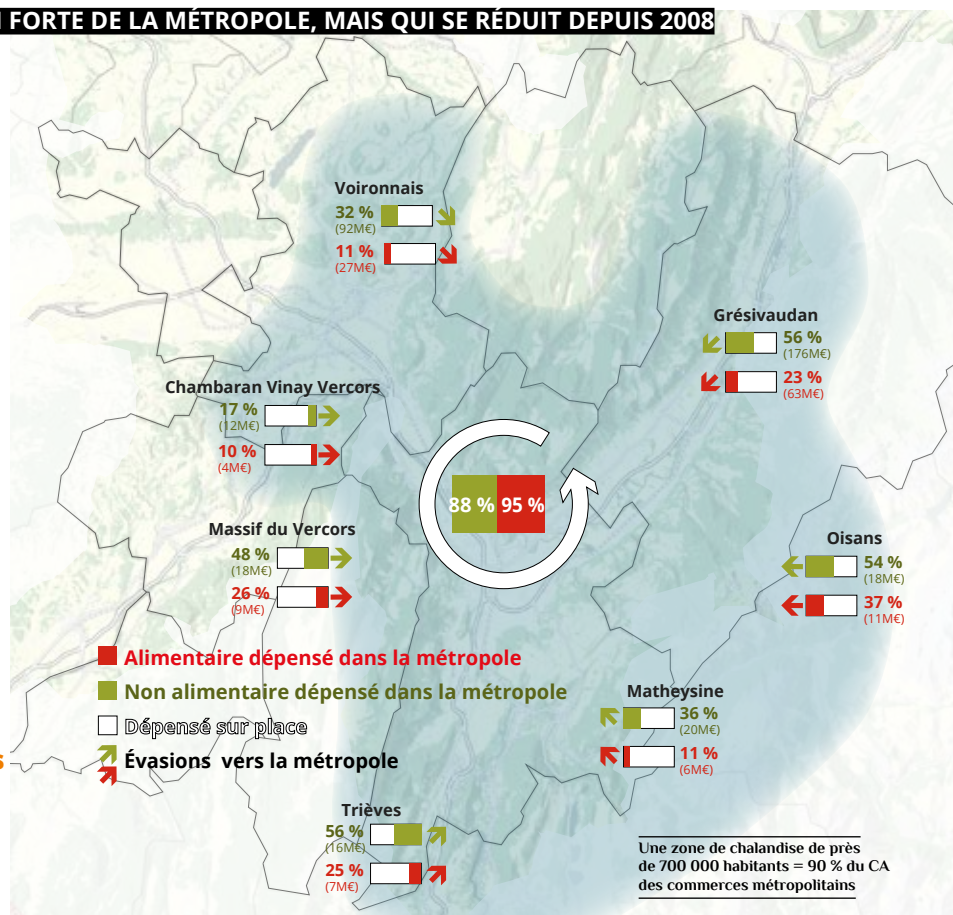
PHOTOGRAPHIE
DE L'APPAREIL
COMMERCIAL
MÉTROPOLITAIN

15
zones
commerciales

6 900 locaux
commerciaux recensés
(plus de 90 % de l'offre totale)

270
grandes et moyennes
surfaces

60
marchés dont 20 à Grenoble



Dispositif de veille des copropriétés : une méthodologie originale

RÉFÉRENT AGENCE



GABRIEL FABLET

CONTACT 2017 :

⇒ EMMANUEL BOULANGER

⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole

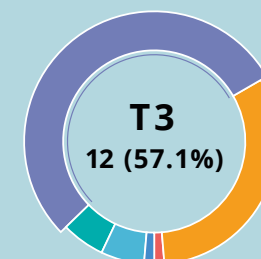
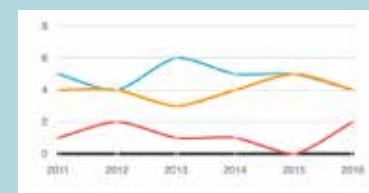
Depuis 2013, la Métropole confie à l'Agence la constitution d'un dispositif de veille et d'observation des copropriétés lui permettant de disposer d'éléments d'appréciation de ce parc (localisation, spécificités) et de mieux suivre son évolution.

Une méthodologie originale croisant des sources de données variées a conduit à l'élaboration d'un mode opératoire systématique et reproductible, débouchant sur une base de données millésimée, exhaustive et géolocalisée de l'ensemble des copropriétés de la métropole, ainsi que sur un pré-repérage statistique de la fragilité.

Dans la continuité de ce projet soutenu par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence a poursuivi en 2016 la mise à jour et le développement de la base de données. Le dispositif s'est ainsi progressivement enrichi, avec des indicateurs liés au potentiel de renouvellement générationnel des propriétaires ou encore, des informations relatives à la morphologie des assiettes foncières et à leur potentiel de densification. En parallèle, l'exploitation des données a donné lieu à deux études ciblées : une approche territorialisée des espaces à enjeux (secteurs stratégiques présentant des caractéristiques de fragilité homogènes) et une étude plus approfondie portant sur les caractéristiques des copropriétés mixtes comprenant une part de logements sociaux.

ZOOM

UNE CONNAISSANCE DÉTAILLÉE DU PARC



Suivi du parc social : de plus en plus précis

35 000
logements

670 groupes

141 quartiers

RÉFÉRENT AGENCE



OLIVIER BAILLS

Groupe : la notion de groupe évoque un programme ou une opération. Le groupe est défini au moment de la demande de financement par un bailleur. Un groupe comporte un ou plusieurs logements. Il peut y avoir plusieurs groupes dans un même immeuble.

Après la réalisation en 2015 de deux atlas, qui constituent à la fois une photo « physique » du parc (répartition, typologie...) et de son occupation (structuration du ménage, âge, revenu...), l'Agence a réalisé en 2016 un important travail de qualification du parc social métropolitain. Une base de connaissance qui a alimenté le PLH.

En complément, elle a opéré un classement des groupes de logement social métropolitains, selon des indicateurs partagés par les acteurs de la Conférence intercommunale du logement (Grenoble-Alpes Métropole, bailleurs, État, communes). La demande a évolué pour renseigner les quartiers susceptibles d'intéresser les futurs locataires.

Grenoble-Alpes Métropole a identifié des indicateurs pertinents issus des bases de données mobilisables (RPLS, OPS) et des bailleurs. L'Agence a produit et / ou exploité ces données de sorte à classer et cartographier les groupes : une connaissance mobilisable pour la décision lors des attributions futures. Les résultats sont consultables sur Avizon (réservé aux partenaires).

LES GRANDS AXES DE L'OFFRE DE SERVICE

Le projet d'Agence acte II a redéfini notre offre de service selon trois grands axes, qui viennent structurer le programme d'activité partenarial annuel. Cœur de chauffe de ce programme, l'Espace des projets illustre la densité et la diversité des missions menées par l'Agence, qui mène de front l'élaboration de quatre PLUi, la production de nombreuses études thématiques, l'animation de plusieurs observatoires locaux...



ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES PROSPECTIVES ET L'INNOVATION TERRITORIALE

- AIDE À LA RECOMPOSITION TERRITORIALE
- IDENTIFICATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES SYSTÈMES ET RECHERCHE DE NOUVEAUX MODÈLES
- CONTRIBUTION À L'AJUSTEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES
- RECHERCHE MÉTHODOLOGIQUE, VEILLE...



PARTICIPER À LA PLANIFICATION ET À L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES TERRITORIALES

- CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'URBANISME
- CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES
- CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE PROJETS URBAINS
- ARTICULATION DE LA PLANIFICATION AVEC L'URBANISME DE PROJET



RENFORCER L'EXPERTISE THÉMATIQUE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE
- APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE MOBILITÉ
- APPUI À LA DÉFINITION DES POLITIQUES D'HABITAT
- APPUI À LA DÉFINITION DES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE
- APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES
- APPUI À LA DÉFINITION DES POLITIQUES FONCIÈRES

L'OBSERVATION SE DIFFUSE DANS LES PROJETS

L'Agence se veut un **creuset d'expériences capitalisant et mettant à disposition des territoires des initiatives originales développées au niveau local ou national**. À travers le renouvellement de son conseil scientifique, espace de veille et de débat au cœur de la recherche sur les questions d'aménagement du territoire et de politiques publiques, elle doit aussi organiser un pont entre le monde scientifique et les territoires afin de diffuser les concepts innovants et de contribuer à leur expérimentation et à leur évaluation.

La planification doit largement dépasser la seule approche réglementaire pour intégrer à la fois **une visée plus stratégique, dans la logique d'élaboration des projets de territoires, et une visée pré-opérationnelle, en matière de projets urbains et quartiers durables**. Il est désormais nécessaire de penser le territoire « réticulaire », prenant en compte l'espace de fonctionnement des mobilités et les autres flux signifiants, et donc de savoir lire et intégrer les différentes mailles de gestion de l'espace.

L'Agence s'affirme comme **outil d'interface** entre les différents niveaux territoriaux et **de croisement** des capacités d'expertise, d'observation et d'animation, autour de **six thématiques** :



QUE SIGNIFIE CE PICTO ?

Il indique que le document source peut être consulté dans notre base documentaire : basedoc.aurg.org

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

partie 4

L'espace des projets 2016

Exemples de projets illustratifs de la diversité et de la densité du programme partenarial d'activité 2016



Radiographie de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Atlas régional

RÉFÉRENTE AGENCE



FRANÇOISE PICHAVANT

L'Insee et le réseau des agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de la préfecture de la région, se sont associés pour croiser leurs regards sur la nouvelle région. Ils ont produit un Atlas en 3 tomes, conçus sous forme de fiches pédagogiques abondamment illustrées et de zooms sur les grandes aires urbaines régionales : une véritable mine d'informations.

Le premier tome, *Géographie physique, humaine et urbaine* paru en 2015, décryptait les composantes physiques, humaines et économiques de la région. Le second, *Géographie de la qualité de vie, habitants et environnement*, a été publié en 2016, alors que s'élaborait le troisième et dernier tome, dédié à l'analyse des flux intra et extra régionaux, récemment paru.

Pour Françoise Pichavant, directrice d'études Observation, « *cet atlas est un ouvrage de référence, très complet. Il croise l'expertise territoriale des agences d'urbanisme et les compétences statistiques de l'Insee ce qui lui confère une grande richesse d'information.* »

⇒ **GOVERNANCE**
Insee et agences d'urbanisme
de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

ZOOM



TOME 2, GÉOGRAPHIE DE LA QUALITÉ DE VIE, HABITANTS ET ENVIRONNEMENT



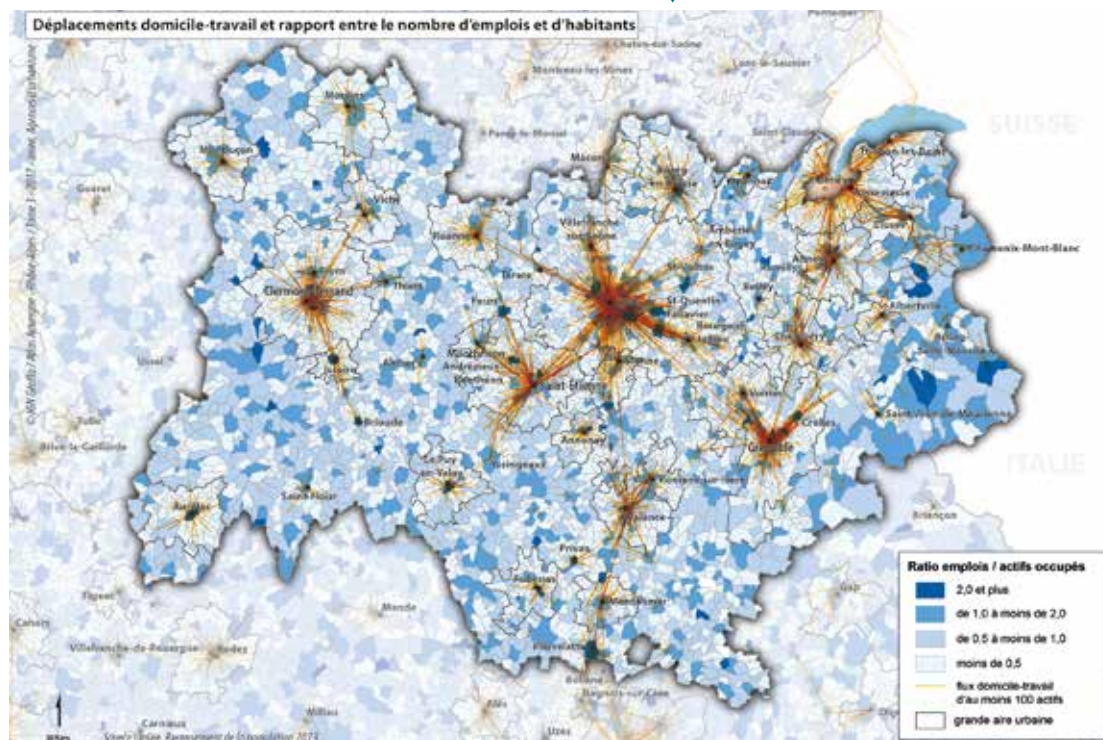
Le tome 2, paru en juin 2016, explore l'environnement, les caractéristiques socio-économiques et les conditions de vie.

TOME 3, GÉOGRAPHIE DES DÉPLACEMENTS, FLUX ET MOBILITÉS



Le tome 3, paru en mars 2017, couvre trois domaines : les flux de voyageurs et plus particulièrement les déplacements domicile-travail, les migrations résidentielles et les flux économiques.

Extrait du Tome 3



Modèle de déplacements : toujours plus fiable

RÉFÉRENTE AGENCE



ELSA LIÉGEOS

⇒ **GOVERNANCE**
État (DDT),
Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Département de l'Isère, SMTC,
Pays Voironnais, Le Grésivaudan

Les performances du modèle de déplacements (base de données intégrant l'offre de transport, les réseaux routiers, l'occupation du sol et les comportements de déplacements) sont régulièrement développées. **C'est ainsi qu'en 2016, l'Agence, animatrice du Club modélisation, a été sollicitée pour adapter les outils à la nouvelle méthodologie de prospective socio-économique 2020 et 2030. Elle a pour mission de développer et maintenir les programmes informatiques nécessaires à l'utilisation du modèle, et d'améliorer en continu la qualité de ses résultats.**

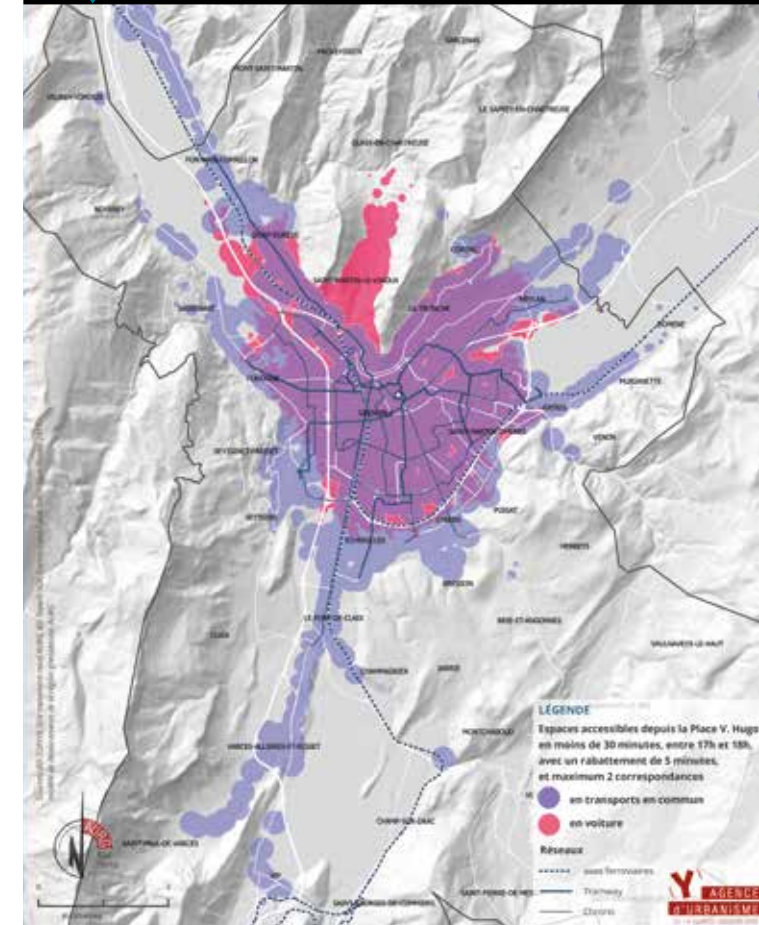
Conduite cette année, la modélisation du projet A480 – Rondeau, s'est faite avec l'Agence (qui a codé les scénarii de référence, lancé les calculs et effectué des tests de sensibilité), en collaboration étroite avec le bureau d'études Ingérop (qui a défini et codé les scénarii, puis utilisé les résultats au sein d'une étude comparative, avec une simulation dynamique).

Selon Elsa Liégeois, « *notre méthodologie a permis d'accompagner le bureau d'études dans la prise en main de l'outil, de garantir la stabilité des résultats et la capitalisation du codage et enfin, d'accompagner les partenaires qui ont mis le modèle à la disposition d'AREA dans le suivi de l'étude.* »

Concernant l'administration du modèle, une nouvelle base de données a été développée pour renseigner les métadonnées sur les multiples scénarii, calculs et fichiers, ce qui fiabilise l'archivage et la capitalisation des travaux. Un travail très technique de mise à jour et d'exploitation des données a été engagé, qui se poursuit en 2017.

ZOOM

ESPACES ACCESSIBLES DEPUIS L'HYPER-CENTRE EN MOINS DE 30 MINUTES



Un calculateur permet d'estimer l'évolution de la demande de déplacements selon les changements envisagés sur les réseaux, l'offre ou l'occupation du sol. C'est à la fois un outil de prospective, mais aussi d'étude des déplacements actuels en croisant des données d'offre. Cette carte isochrone illustre la compétitivité des transports collectifs et de la voiture à l'heure de pointe du soir. Depuis l'hyper centre (place Victor Hugo), pratiquement tous les espaces denses de la métropole sont accessibles en moins de 30 minutes en transports en commun. La voiture ne permet pas d'aller aussi loin dans le même temps (hormis en Chartreuse).



Baro'Métro et Observ'agglo : métropoles à la loupe

RÉFÉRENTE AGENCE



FRANÇOISE PICHAVANT

⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole

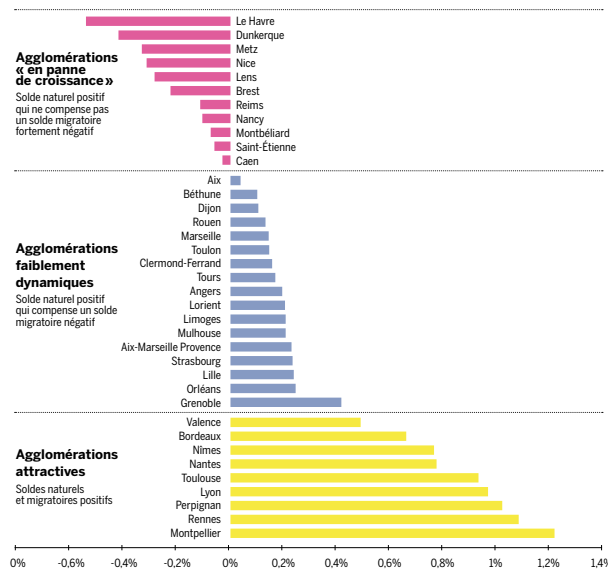
En 2012 Grenoble-Alpes Métropole, s'inspirant du modèle rennais, a conçu avec l'Agence le *Baro'Métro*, un outil transversal évolutif de comparaison des situations territoriales qui lui permet de se positionner au sein d'un panel d'agglomérations de taille, profil et enjeux similaires, et d'en tirer les conclusions utiles pour son territoire. Il a été actualisé en 2013 pour prendre en compte l'extension territoriale de la Métropole.

Par la suite, le Baro'Métro a essaimé. À l'initiative de Rennes Métropole et de Grenoble-Alpes Métropole, l'ADCF et la FNAU ont proposé une mise en réseau nationale des dispositifs et outils d'observation des agglomérations. **Objectif : dépasser les échanges sur les outils existants pour construire ensemble une batterie d'indicateurs de comparaison et d'analyses.** Ce travail s'est traduit par une publication commune en 2016, *Observ'agglo*, qui propose 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations.

La mise à jour du *Baro'Métro* (à paraître fin 2017), a pu s'engager en intégrant les enjeux du passage en métropole, un nouveau panel de comparaison (les 14 autres métropoles de province) et les indicateurs de référence retenus par *Observ'agglo*. Une vraie plus-value, selon Françoise Pichavant (directrice d'études Observation) pour qui « la version 2 du *Baro'Métro*, considérablement enrichie, s'appuie sur une grande robustesse d'indicateurs et d'analyses, et va permettre de suivre l'évolution de Grenoble-Alpes Métropole en comparaison des autres métropoles françaises. »

ZOOM

TAUX DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN 2007 - 2012



L'Agence a accueilli, du 30 novembre au 1^{er} décembre, des experts de la démarche Baro'Métro pour un workshop, en partenariat avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Les participants, une vingtaine d'experts d'agences d'urbanisme et spécialistes de l'observation dans les métropoles, se sont rassemblés pour analyser une série d'indicateurs sur les 15 métropoles françaises.

OBS'y : deux nouvelles publications et un partenariat élargi

RÉFÉRENTE AGENCE



FRANÇOISE PICHAVANT

⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole
(pilote 2016 - 2020)
+ 12 partenaires

L'OBS'y, réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise créé en 2013, assure la mutualisation des ressources d'observation, le partage des constats, la diffusion et l'enrichissement en continu des connaissances et des analyses au sein de publications communes (*Regards croisés* et *Cahiers thématiques*) et dans le cadre des *Rencontres* rassemblant élus et techniciens. Lors de la signature de la nouvelle convention 2016-2020, le réseau, initialement ouvert à dix partenaires (Grenoble-Alpes Métropole, Département de l'Isère, Ville et CCAS de Grenoble, Agence, AEPI, CAF, COMUE Grenoble Alpes, SMT, UDAF), s'est élargi à l'État, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Isère et l'UDCCAS.

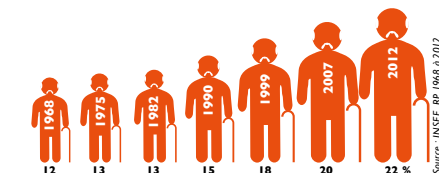
L'Agence apporte son concours technique à l'ensemble des travaux, notamment pour la production statistique et cartographique, anime des ateliers lors des *Rencontres*, et se charge du suivi et de la mise à jour du site internet. Pour Françoise Pichavant, « L'OBS'y est devenu un acteur majeur de l'observation locale. La diversité des approches et la qualité des analyses sont régulièrement saluées. »

Deux *Regards croisés* ont été publiés en 2016 sur l'internationalisation du territoire et le vieillissement dans la métropole, complétés de deux *Rencontres* (le 2 mai sur le bien-être et le 16 septembre sur l'internationalisation du territoire), réunissant chacune plus de 150 participants.

ZOOM



ÉVOLUTION DE LA PART DES 60 ANS ET + DANS LA POPULATION DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE ENTRE 1968 ET 2012



UN FORT BRASSAGE DE POPULATIONS ET DE CULTURES

10 % d'immigrés dans la zone d'emploi de Grenoble
(9 % dans la région Rhône-Alpes)



Plus d'un immigré sur 4 est retraité



ECONOMIE, UNIVERSITÉ, RECHERCHE À L'HEURE DU MONDE

Plus de 8 000 étudiants étrangers à Grenoble

(principaux pays d'origine : Algérie, Chine puis Maroc...)

45 % des emplois dépendent d'un groupe à capitaux étrangers dans l'industrie

Dans la région grenobloise
300 entreprises à capitaux étrangers
29 100 salariés





Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes : un fort besoin d'information et d'échange

RÉFÉRENTES AGENCE



ANNE-MARIE MAÜR



COLOMBE BUEVOZ

En 2015 la DREAL a impulsé la création d'un Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes, concrétisé en 2016. Déclinaison territoriale du Club PLUi national, il se veut un lieu d'informations, de retours d'expériences et de transferts méthodologiques entre les collectivités engagées dans les démarches de PLUi ou en ayant le projet.

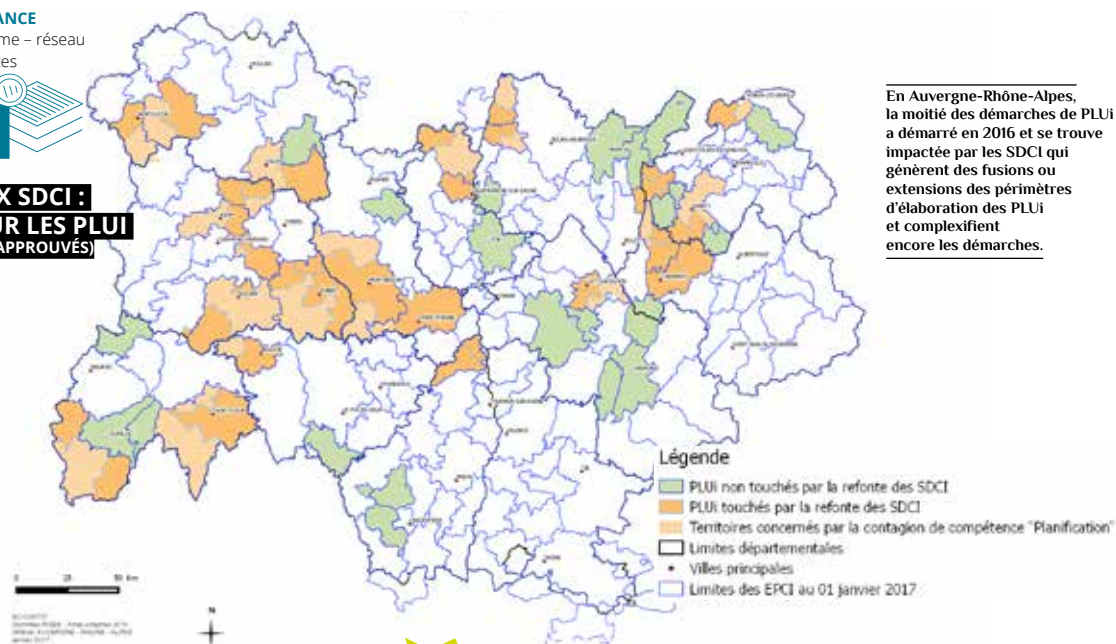
Le Club a organisé deux séminaires thématiques en 2016, préparés et animés par un groupe technique associant aux côtés de la DREAL, les DDT, l'Ademe, le CEREMA et le réseau régional des agences d'urbanisme. Ce dernier était chargé de l'accompagnement technique dans les phases de préparation, d'animation et de synthèse des rencontres.

Ces séminaires très suivis révèlent, de la part des élus et techniciens présents, un fort besoin d'éclairages quant aux évolutions successives des lois (loi Notre, fusions d'EPCI, projet de loi Égalité et Citoyenneté), alors que la plupart des territoires a engagé les démarches fin 2015. Contributrices pour l'Agence grenobloise, Anne-Marie Maür et Colombe Buevoz relèvent que *« Ces séminaires sont un réel lieu d'échange méthodologique et de connaissance des travaux PLUi, très attendus par les territoires comme par nos partenaires techniques. Nous sommes tous en phase d'expérimentation... »* Deux nouveaux séminaires sont en projet en 2017.

⇒ **GOVERNANCE**
DREAL, Ademe – réseau
des 4 Agences

ZOOM

**NOUVEAUX SDCI :
IMPACT SUR LES PLUi
(EN COURS OU APPROUVÉS)**



En Auvergne-Rhône-Alpes, la moitié des démarches de PLUi a démarré en 2016 et se trouve impactée par les SDCI qui génèrent des fusions ou extensions des périmètres d'élaboration des PLUi et complexifient encore les démarches.

ÉCHANGES PLUi
AGENCES D'URBANISME
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

2 SÉMINAIRES THÉMATIQUES
26 janvier 2016 → La gouvernance et l'ingénierie technique des PLUi, au siège de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.
Une centaine de personnes issues de 28 intercommunalités, dont 8 communautés d'agglomération et métropoles, et 19 communautés de communes
08 novembre 2016 → PLUi et habitat, à l'Institut régional d'administration de Lyon.
80 participants issus de 20 intercommunalités

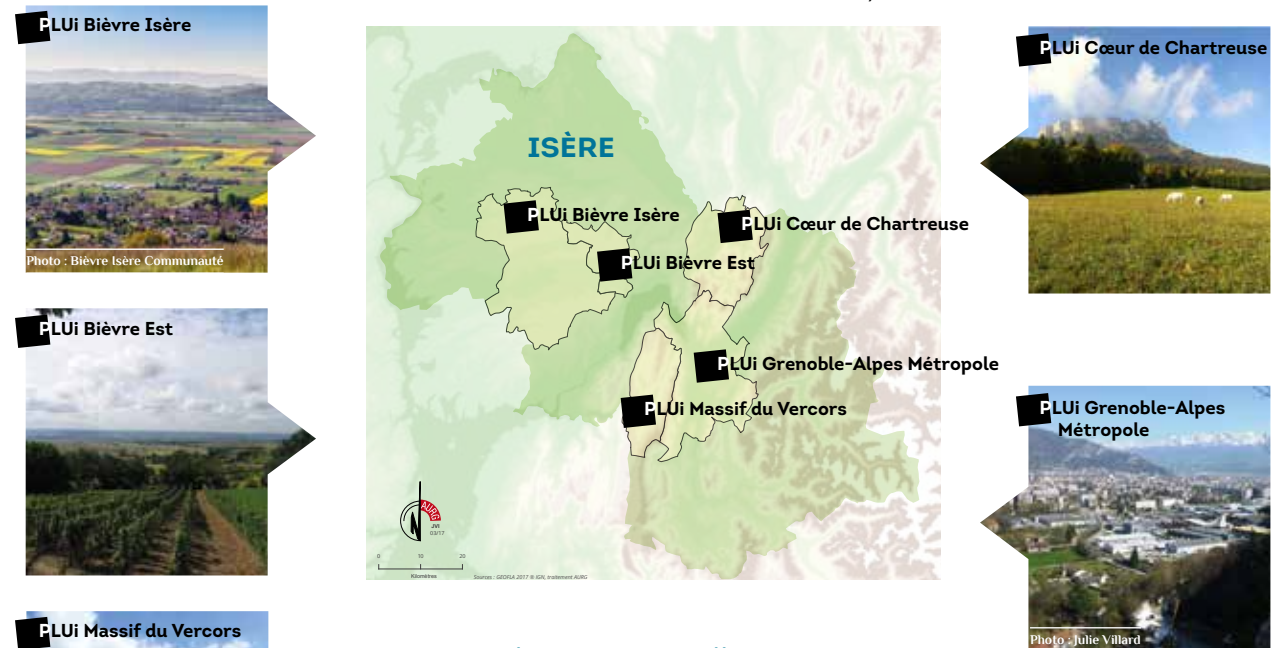


Photos © Urbalyon

Territoires en chantier : les PLUi, cœur du programme

Tout à la fois centre de ressources et force de proposition, l'Agence a été fortement sollicitée en 2016 pour participer à l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLUi des cinq territoires qu'elle accompagne.

Outre une production de données très importante en un temps record, les équipes se sont mobilisées pour répondre avec agilité aux attentes des différents maîtres d'ouvrage, avec des niveaux d'implication différents selon les missions (de l'assistance générale jusqu'à la maîtrise d'œuvre des études).



Comment l'Agence est-elle intervenue concrètement pour assurer efficacement l'interface entre les communes et les intercommunalités ?

Quelles solutions spécifiques l'Agence a-t-elle proposées et mises en œuvre pour chacun de ces territoires ?

PLUi Grenoble-Alpes Métropole

Des séminaires de travail avec les élus et la constitution de 49 livrets communaux



Photo : Grenoble-Alpes Métropole

Inaugurée avec la publication de trois nouveaux précis méthodologiques, **l'année 2016 a été consacrée à la préparation du débat sur les orientations générales du PADD, intervenu lors de la réunion du Conseil métropolitain du 16 décembre.**

Parallèlement, un travail approfondi en commune, restitué dans les **livrets communaux**, a permis de préciser les enjeux et les projets aux échelles communale et intercommunale. Enfin, l'Agence a accompagné les communes de Brié-et-Angonnes, Claix, Jarrie pour l'arrêt de leur PLU, et Champ-sur-Drac et Le-Pont-de-Claix pour l'approbation de leur PLU.

5 séminaires de travail avec les élus des communes

Entre mars et juillet, l'Agence a préparé et animé **cinq séminaires de travail** avec les élus communaux, pour aborder les thèmes suivants : polycentrisme et paysage, déplacements, environnement, économie, PLH et cohésion sociale.

AXE 2 : PARTICIPER À LA PLANIFICATION ET À L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES TERRITORIALES



RÉFÉRENTS AGENCE



FRÉDÉRIC PONTOIRE



ANNE-MARIE MAÜR

Grâce à des méthodes d'animation variées, notamment sous forme de quizz, les participants ont partagé des éléments de diagnostic et mis en débat des pistes d'orientations. Pour Frédéric Pontoire, co-chef de projet, « *cette démarche avait pour vocation d'écouter les élus dans l'élaboration du projet de territoire, de leur permettre de se faire entendre séparément et de dialoguer.* » Ainsi ont-ils pu prendre la mesure de certaines évolutions pouvant conduire à une orientation dans le PADD. Par exemple, le constat partagé de l'érosion progressive du foncier dévolu à l'activité économique au profit de l'habitat et du commerce ne doit-il pas déboucher sur une protection spécifique ?

« *Ces séminaires, temps essentiels d'échanges entre les communes et la Métropole, ont constitué à la fois des scènes de convergence de toute la production d'analyses et d'expertises thématiques réalisées par l'Agence et les services, et des lieux de débat entre élus sur les propositions d'orientations du Projet d'aménagement et de développement durables* » confirme Anne-Marie Maür, également responsable du projet.

À l'issue des séminaires, une première version des chapitres du PADD a été transmise au pôle PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, pour être intégrée dans le sommaire général du document et retravaillée par les services en fonction des arbitrages rendus.

⇒ **GOVERNANCE**
Grenoble-Alpes Métropole
(DGA Cohérence territoriale)

ZOOM LES PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUES FINALISÉS EN FÉVRIER



Extrait du précis
Les différents types d'espaces bâtis,
la grille d'analyse proposée



ZOOM

QU'EST-CE QU'UN LIVRET COMMUNAL ?

Réalisé dans un cadre d'échanges étroit au fil de l'année 2016 avec chacune des 49 communes, le livret communal répond à l'engagement de dialogue entre la Métropole et les communes. C'est un document de travail itératif et évolutif qui sert la co-construction progressive du PLUi. Il doit permettre de faire la transition entre une vision communale de l'aménagement de l'espace et un regard métropolitain en caractérisant et contextualisant enjeux et projets à l'échelle du territoire et de la métropole.

Le livret communal ne répond à aucune obligation réglementaire et n'a pas vocation à être retranscrit en l'état dans le PLUi ; aussi n'est-il pas soumis à la validation du conseil municipal.

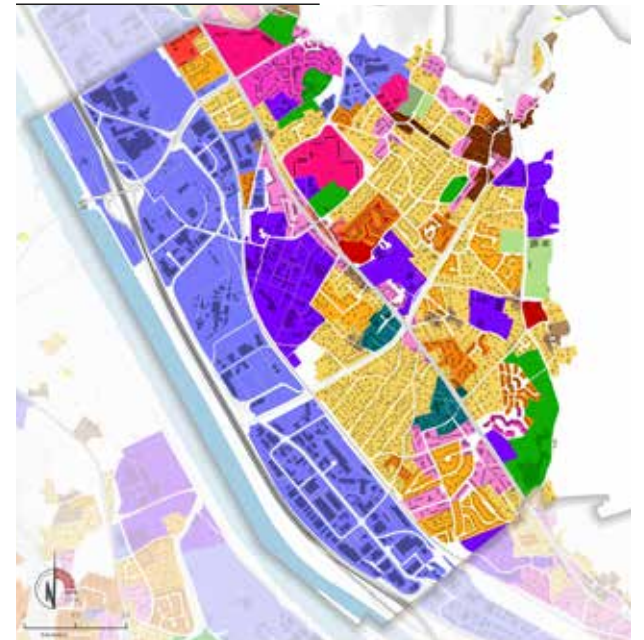
Saint-Barthélemy-de-Séchillienne



Saint-Egrève



L'analyse des tissus urbains (Saint-Egrève)





PLUi Bièvre Isère

Une construction collégiale grâce à une forte mobilisation des élus

RÉFÉRENTS AGENCE



MURIELLE PEZET-KUHN



OLIVIER BONTEMPS

⇒ GOUVERNANCE

Bièvre Isère Communauté,
pôle Habitat et Aménagement
du Territoire

Au premier semestre 2016, la nouvelle intercommunalité Bièvre Isère s'est attelée à l'élaboration de ses projets de PLUi selon les modalités arrêtées juste avant la fusion (entre les Communautés de communes de Bièvre Isère et de la région Saint-Jeannaise), et à partir de la feuille de route commune donnée par le projet de territoire finalisé courant 2015. Le pôle responsable du PLUi (Habitat et Aménagement du Territoire) a pu s'appuyer sur l'Agence d'urbanisme en termes d'organisation générale du process, de calendrier, de contenu.

Une démarche collégiale animée par l'Agence d'urbanisme

Avec l'aide de l'Agence et l'investissement de la maîtrise d'ouvrage, les élus se sont fortement mobilisés au sein des différentes instances de travail pour co-construire un projet adapté à leurs ambitions et à leurs besoins. « *Les deux élus désignés par les conseils municipaux des 55 communes devaient développer une approche commune au sein des 9 groupes territoriaux* » indique Murielle Pezet-Kuhn, pour qui en effet, il était en effet nécessaire de « *commencer à la base, en permettant aux élus de s'interroger sur le fonctionnement de leur territoire* » : comment les communes sont-elles organisées les unes par rapport aux autres, quelles sont les logiques de flux entre elles et en dehors du territoire, quels sont leurs éléments d'attractivité, quelle est la répartition de la population et des emplois ? Comment les communes peuvent projeter leur développement dans le futur ? **Selon une méthode originale, les premières réunions des groupes territoriaux ont consisté en des travaux pratiques sur des cartes vierges, commentées et agrémentées notamment grâce à l'analyse des équipements commerciaux du territoire réalisée au préalable par l'Agence.**

Le projet s'est construit au fil des allers-retours entre les groupes territoriaux qui émettaient des propositions très détaillées sur le fonctionnement actuel et à venir du territoire, enrichies des travaux des 4 groupes thématiques qui proposaient des orientations spécifiques de développement en matière d'habitat, de développement économique et commercial, d'environnement et de paysage, de déplacements et de stationnement. Les communes avaient la possibilité d'envoyer un élu par groupe thématique, ces derniers étant pilotés par le vice-président à l'urbanisme appuyé par les vice-présidents concernés (habitat, économie, commerce, assainissement, déchets...). **Ces groupes thématiques se sont réunis chacun à deux reprises au 1^{er} semestre afin de partager les constats, d'identifier ensemble les enjeux et de les traduire en propositions d'orientations.**

L'élaboration progressive d'un projet partagé

Entre février et juillet, les 9 groupes territoriaux se sont réunis trois fois et les groupes thématiques deux fois : c'est dire l'implication des élus, très assidus à chacune des instances de travail ! L'équipe de l'Agence – une dizaine de personnes – forcément très présente sur place, a accompagné la maîtrise d'ouvrage en termes de calendrier général, d'ordres du jour des groupes de travail... Elle a assuré la préparation des ateliers de travail puis synthétisé les propositions « *pour garantir la cohérence et la rigueur urbanistique.* » précise Murielle Pezet-Kuhn, pour qui « *cette organisation correspond à la singularité du territoire. Elle est le fruit d'un très bon niveau de collaboration avec la maîtrise d'ouvrage.* » Le PADD s'est donc construit progressivement sur la base des propositions des élus, incrémentées au fur et à mesure des ateliers de travail. Une autre instance de coordination réunissant le vice-président à l'urbanisme de la Communauté de communes et 9 élus référents des groupes territoriaux a assuré un rôle central dans le pilotage tout au long de la démarche. C'est à ce groupe que le projet de PADD, fruit d'une grosse mobilisation au sein de l'Agence, a été adressé fin août.

Une forte présence aux côtés des élus

« *J'ai l'impression d'entendre mes collègues ; je m'y retrouve* », a réagi Jean-Christian Piolat, vice-président chargé de l'urbanisme et du PLUi à l'issue de la première lecture du projet de PADD rédigé par l'Agence pendant l'été, et subdivisé à la fin de l'année en deux PADD, comme prescrit en décembre 2015.

Trois séances de travail avec le groupe de coordination élargi aux vice-présidents concernés sont intervenues en septembre pour passer en revue l'ensemble du texte avant qu'il ne soit examiné en assemblée des maires en octobre et en décembre.

Les mois d'octobre et novembre ont été mis à profit pour approfondir, en groupe territorial et dans 3 groupes thématiques, des points qui n'avaient été qu'abordés mais dont le niveau d'ambition devait pourtant être fixé dans les PADD. Ces temps ont permis de valoriser et exploiter des travaux techniques menés par l'Agence d'urbanisme et plusieurs bureaux d'études sur la modération de la consommation d'espace, le patrimoine bâti, le gisement foncier (Foncéo), la biodiversité (SETIS), un 1^{er} bilan de ce que comportent les documents d'urbanisme en vigueur en termes de zonage et de règles (Arche5)...

Le projet de PADD du PLUi de Bièvre Isère sera mis au débat dans les 55 communes en janvier et février et le 20 mars 2017 en Conseil communautaire.

Les grandes étapes de l'élaboration du PADD en 2016

FÉVRIER À OCTOBRE

→ Élaboration des orientations générales, alimentées par l'apport d'éléments de diagnostic ciblés

AOÛT

→ Rédaction du pré PADD et formalisation des cartes d'objectifs et illustrations

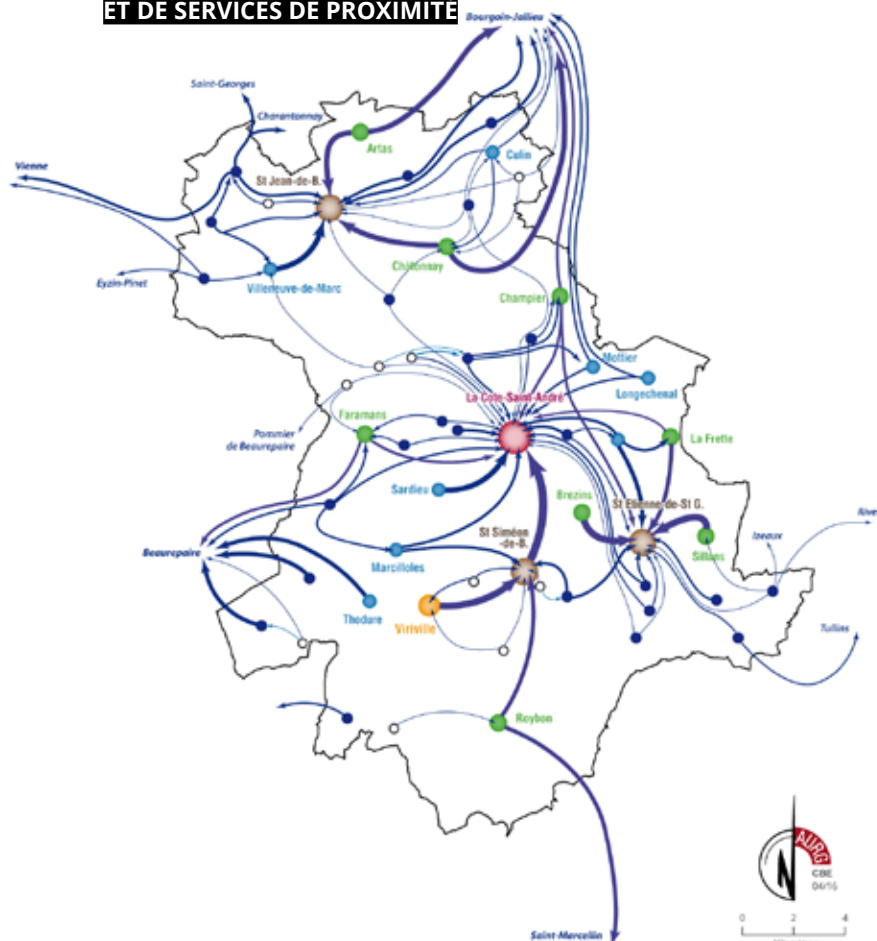
NOVEMBRE / DÉCEMBRE

→ Partage du contenu avec les personnes publiques associées, les conseils municipaux des communes et le public, via les modalités de concertation retenues

DÉCEMBRE

→ Poursuite de la rédaction finale en vue de sa mise à débat

CARTE TRADUISANT LA VISION DES GROUPES TERRITORIAUX : LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES PÔLES D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ



LA RÉUNION DE SYNTHÈSE DES GROUPES TERRITORIAUX





PLUi Bièvre Est

Une forte proximité avec les élus au sein des ateliers thématiques et des ateliers participatifs de concertation

RÉFÉRENTS AGENCE



AUDREY DASTE



OLIVIER BONTEMPS

⇒ **GOVERNANCE**
Communauté de Communes
de Bièvre Est

Les élus de la Communauté de communes Bièvre Est se sont appropriés la démarche préconisée par l'Agence, qui a accompagné ce territoire rural et périurbain dans toutes les phases de construction du PADD, y compris pour le démarrage de la démarche de concertation.

12 ateliers thématiques, du diagnostic à la validation des orientations

Lors d'une **première série de 6 ateliers préparés par l'Agence**, les représentants des 14 communes répartis en groupes thématiques ont été invités à actualiser le diagnostic et les enjeux qu'ils avaient pré-identifiés dans une première ébauche de PADD réalisée en 2012-2013. Une **seconde série d'ateliers** a été consacrée à la rédaction, la validation des orientations et la présentation par l'Agence de leur possible transcription réglementaire. Fortement présents sur le terrain, les deux chefs de projet, Audrey Daste et Olivier Bontemps, avaient également animé **14 rencontres communales** pour dresser un état des lieux du gisement foncier et prendre en compte les attentes des élus. « *On ne partait pas de rien*, précise Audrey Daste, *nous avons déjà réalisé un travail de pré-identification des enjeux de développement et d'aménagement avec les élus pendant deux ans.* »

La mission de l'Agence a aussi consisté à préparer et coordonner le lancement des études confiées à d'autres prestataires, telles que le focus sur la trame verte et bleue, la carte d'aléas ou encore le diagnostic agricole.

Présentation du projet de PADD aux conseils municipaux et lancement de la démarche de concertation

Le projet de PADD, rédigé pendant l'été par les chargés d'études de l'Agence, a été présenté à l'ensemble des conseillers municipaux lors de **4 réunions à l'automne**, ainsi qu'aux personnes publiques associées.

L'Agence a participé au lancement de la concertation en appui à la cheffe de projet de la Communauté de communes en préparant et animant **4 réunions publiques**. « *Nous avons lancé la machine*, précise Olivier Bontemps, co-chef de projet, *en participant notamment à la rédaction d'un petit livret destiné à informer la population : Le PLUi en 20 questions.* »

Le projet a été mis au débat mi-janvier 2017.

PLUi-H CC Massif du Vercors

La poursuite des ateliers thématiques avec des journées pour nourrir le volet habitat

RÉFÉRENTE AGENCE



COLOMBE BUEVOZ

⇒ **GOVERNANCE**
Communauté de communes
du Massif du Vercors

Fin 2015, un pré-PADD existait sur ce territoire de 6 communes. **Fin 2016, le projet de PADD est rédigé, pour une mise au débat en mars 2017.** L'année écoulée a en effet permis de poursuivre les chantiers thématiques, avec un très fort investissement dans le volet consacré à l'habitat. **Car c'est bien la singularité de ce PLUi : il intègre le nouveau PLH du territoire.**

Affiner et valider les orientations au fil des rencontres

4 ateliers consacrés à l'agriculture et à la forêt, 5 rencontres " Domaines skiables " pour évoquer les projets en lien avec les activités neige (domaines alpins et nordiques), 8 comités de pilotage : ces temps de travail préparés et animés par l'Agence ont permis de figer le " point zéro du portait de territoire ". Le projet de PADD s'est affiné au gré d'une tournée destinée à inventorier le gisement foncier dans chacune des communes, pour lequel un livret de mise initiale avait été rédigé, ainsi que les principaux secteurs d'OAP. « *À l'issue de ces réunions, les orientations sont validées et inscrites au PADD, et nous anticipons sur la traduction réglementaire*, commente Colombe Buevoz, chef de projet, *car le temps est court pour élaborer ce PLUi qui devrait être arrêté en 2018.* » Très mobilisée sur place, l'Agence intervient en outre chaque fois que l'une des communes rencontre un besoin d'accompagnement renforcé. « *Ce fut le cas une dizaine de fois cette année, en particulier pour répondre aux questionnements des communes d'Engins et de Corrençon-en-Vercors, qui sont les deux communes dotées d'un POS sur la CCMV, avec un travail de réduction du gisement foncier à opérer.* »

Développer les aspects opérationnels du volet habitat

« *L'habitat est un peu le cœur de la machine, ce volet a constitué le temps fort* », ajoute Colombe, *car il recouvre aussi la question de l'hébergement touristique, importante sur le territoire de la CCMV.* » Au cours de 3 journées d'ateliers habitat, la démarche a permis de nourrir le PADD, sur la base de la mise initiale et du bilan du PLH précédent, mis en œuvre par SOLIHA (Solidaires pour l'habitat). Ces séances ont surtout mis les élus face aux aspects opérationnels de la future mise en œuvre du PLH, qui font l'objet d'un développement spécifique avec la constitution d'un POA (Programme d'orientations et actions), pièce obligatoire du PLUi-H.

ZOOM



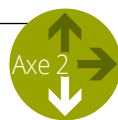
Bièvre Est



Photo : Communauté de communes Bièvre est

LA PLANIFICATION EN SECTEUR DE MONTAGNE :
UN SAVOIR-FAIRE ÉPROUVÉ

Fortement impliquée dans la construction des PLUi de la CCMV (voir ci-avant) et de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, auprès de laquelle elle a poursuivi son assistance en 2016, en assistance générale avec l'organisme savoyard d'ingénierie ASADAC-MDP, l'Agence a également mis son expérience au service du troisième massif montagneux grenoblois. En plus du travail effectué pour la révision générale du PLU de la commune, l'Agence a en effet accompagné Chamrousse dans la mise en compatibilité de son PLU afin d'intégrer le projet de requalification urbaine et de développement économique du pôle touristique du secteur de Recoïn, 1650. Ce projet faisant l'objet d'une Déclaration d'utilité publique, l'intervention de l'Agence s'est par conséquent attachée à assister la commune dans la levée des freins réglementaires en identifiant les pièces du PLU qui nécessitaient des évolutions ou des adaptations pour pleinement intégrer le projet. Celui-ci est soumis à l'enquête publique en 2017.



Les SCoT : une dynamique qui ne faiblit pas

SCoT de la région grenobloise : une forte intention de projets fédérateurs

RÉFÉRENTE AGENCE



MURIELLE PEZET-KUHN

⇒ GOUVERNANCE EP SCoT

L'Agence est missionnée par l'EP SCoT pour assurer la coordination de la mise en œuvre du SCoT de la région grenobloise (approuvé en 2012) et l'aider à appuyer les territoires dans leur déclinaison de ce document.

En 2016, elle s'est fortement investie à ses côtés dans l'alimentation des débats des élus du Bureau et du Comité syndical, du groupe projet SCoT (représentants techniques des intercommunalités) et du groupe de contact EP SCoT / DDT / Agence. Elle a accompagné les travaux des commissions (déplacements, habitat et urbanisme, économie, environnement), et elle a bien sûr poursuivi les tableaux de bord d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Murielle Pezet-Kuhn, chef de projet, constate que « l'année a été très riche, avec le lancement d'un nouveau format de réunion élargi aux acteurs des territoires voisins autour de grands séminaires (dont le premier s'est tenu à Brézins le 31 mars), avec des commissions aux échanges nourris (sur le thème de l'attractivité de la région grenobloise par exemple), pouvant aller jusqu'à la concrétisation de travaux (charte de covoiturage, délibération sur la recharge du foncier économique disponible...), et avec l'anticipation des évolutions futures du SCoT (l'intégration des communes en zones blanches, compatibilité avec le SRCE ou le SDAGE...). »

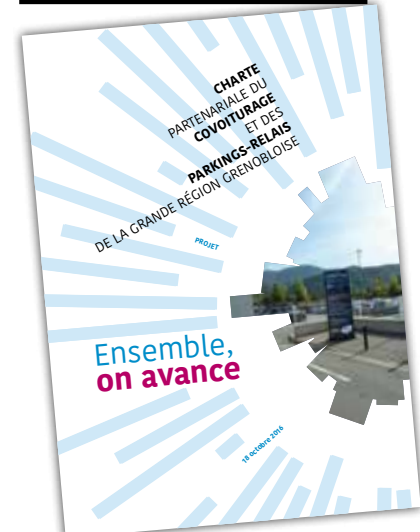
À noter par ailleurs la contribution de l'Agence, en collaboration avec MDP, à la démarche Inter-SCoT du Sillon Alpin / PNR, espace de partage d'expériences et de dialogue entre les territoires de SCoT et de Parcs. Cette démarche révèle les besoins d'articulation et d'anticipation pour les démarches SCoT et les chartes de parcs, et questionne sur la mise en place d'un InterSCoT structuré.

BRÉZINS, LE 31 MARS 2016

L'Agence s'est mobilisée aux côtés de l'EP SCoT dans l'organisation du séminaire « SCoT et Métropolisation » réunissant les élus et les techniciens référents. Construit autour de trois temps : connaître, comparer et construire le territoire, il a été animé par plusieurs intervenants et chercheurs (économistes, urbanistes, politistes) avec des témoignages de plusieurs territoires (Nantes, Besançon, région grenobloise). Benoît Parent, directeur de l'Agence, a introduit la séance par une présentation détaillée, riche en cartographies, des profils et fonctionnements territoriaux de la région grenobloise.

ZOOM

LA CHARTE PARTENARIALE DU COVOITURAGE ET DES PARKINGS-RELAIS DE LA RÉGION GRENOBLOISE



RÉFÉRENTS AGENCE



MURIELLE PEZET-KUHN



CLÉMENT DREVEYON

Dans ses réflexions sur un meilleur usage de l'automobile, la commission Déplacements de l'EP SCoT a identifié le développement du covoiturage, de l'auto-stop organisé et des parkings-relais comme un sujet prioritaire. Pour réfléchir à la bonne échelle, cette commission s'est attaché, avec l'aide de l'Agence, à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés de la région grenobloise et des massifs environnants. Cette dynamique, portée par les acteurs du SCoT, avec les EPCI et les Autorités organisatrices de mobilité (AOM), s'est concrétisée avec succès par un projet de Charte partenariale (signée en 2017) qui exprime les objectifs partagés visant à atténuer la congestion aux entrées de la métropole, à limiter la pollution atmosphérique, l'émission de GES et la consommation d'énergie, à offrir des solutions de mobilité complémentaires aux transports collectifs, et à réduire l'inégalité sociale face aux déplacements.

La grande nouveauté dans cette démarche réside dans l'alliance des partenaires potentiels de la mobilité à l'échelle de l'Enquête Ménages-Déplacements, dont les quatre massifs riverains (Vercors, Chartreuse,

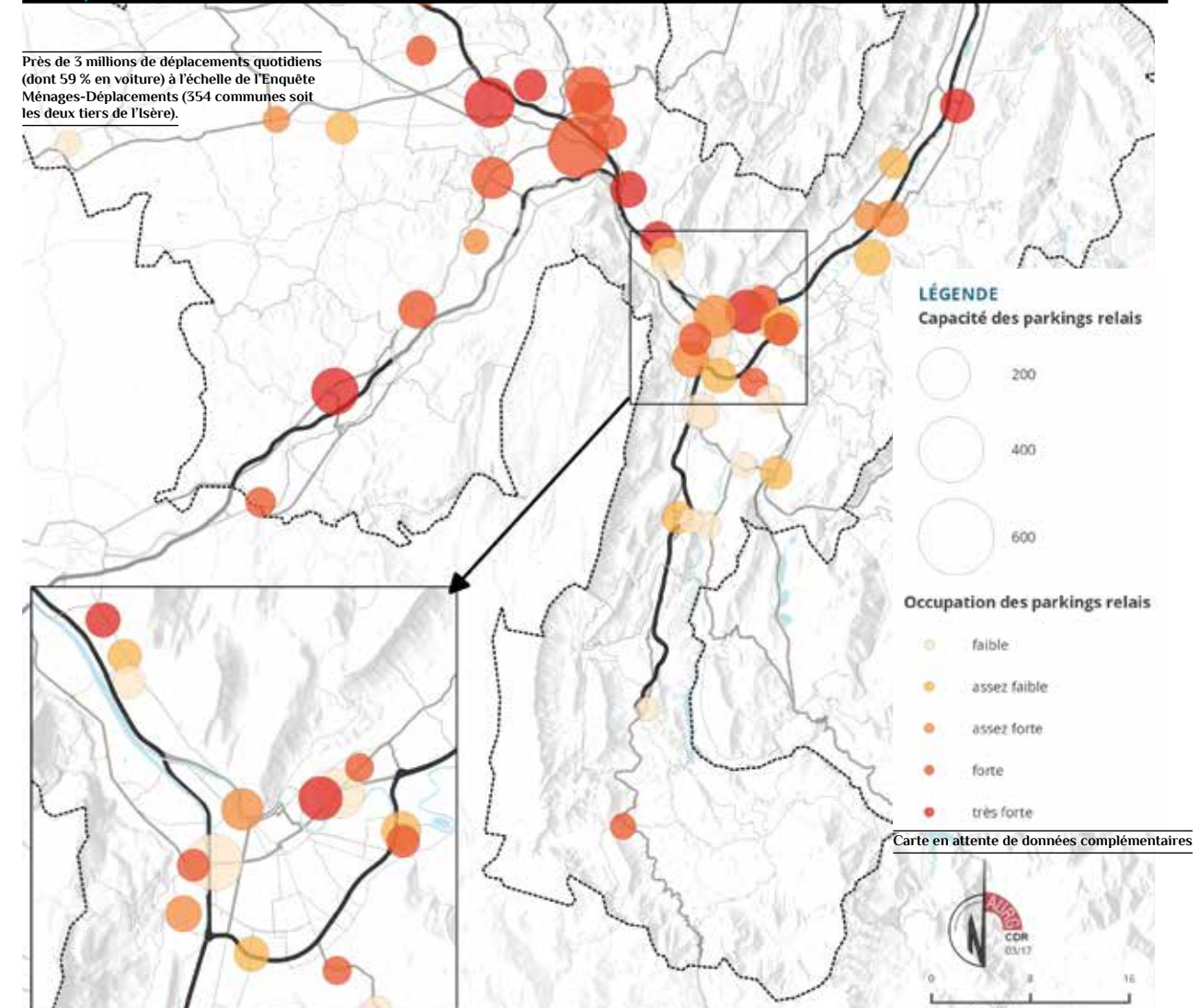
Matheysine, Oisans), afin qu'ils s'organisent collectivement dans la recherche de solutions de mobilités efficaces. Signataires de la charte, ils vont élaborer un « document-cadre d'intentions » qui définira les principes de développement et de localisation d'un réseau de parkings-relais et d'aires de covoiturage, un panel d'actions partagées (services, communication, signalétique), ainsi que des expérimentations et actions de sensibilisation collectives.

La traduction opérationnelle du document relèvera directement des autorités organisatrices des transports et de la mobilité, et des collectivités territoriales volontaires. L'animation et le financement de la démarche sera pris en charge par le SCoT de la région grenobloise, avec l'appui de l'Agence.

UN GRAND NOMBRE D'ACTEURS CONCERNÉS :
trois autorités organisatrices, le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, divers EPCI
non autorités organisatrices, des communes,
le concessionnaire autoroutier (parkings d'échangeurs), des grandes surfaces commerciales (covoiturage informel sur leurs parkings).

ZOOM

UNE OFFRE DE PARKINGS-RELAIS À CONSOLIDER ET UN RÉSEAU D'AIRES DE COVOITURAGE À CRÉER





Le SCoT de l'aire gapençaise, 1^{er} SCoT Grenelle approuvé par la Région Provence Alpes Côte d'azur

RÉFÉRENTS AGENCE



FRÉDÉRIC PONTOIRE



HUGUES MERLE

En 2016, bien que le programme ait été arrêté tardivement, l'Agence a poursuivi son assistance à la mise en œuvre du SCoT de l'aire gapençaise en accompagnant le Syndicat mixte dans la mise en place des actions prioritaires fixées par la feuille de route 2016-2019 au sein des volets paysage, déplacements, énergie, habitat et économie.

L'Agence s'est plus particulièrement investie dans le lancement d'une Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) en travaillant à l'élaboration d'une première proposition spatialisée du périmètre et des cibles de l'enquête, et des secteurs de tirage. Le travail est en cours.

Elle a également aidé le SCoT à concevoir sa stratégie d'aménagement et de programmation de nouvelles formes urbaines lors de la préparation d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "opérations pilotes", qui sera officiellement lancé en mars 2017. Ce travail a permis de définir la typologie des différents sites et des critères de choix garantissant l'intérêt, la diversité et la représentativité des projets retenus.

L'Agence a également animé un séminaire d'actualités juridiques en juin.

⇒ **GOVERNANCE**
Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise

ZOOM

ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX AU 01/01/2016



Etat des documents d'urbanisme :

- PLU Grenelle
- PLU en révision
- PLU - aucune procédure en cours
- POS - PLU en élaboration
- CC - PLU en élaboration
- CC - CC en révision
- CC - aucune procédure en cours
- RNU - PLU en élaboration
- RNU - CC en élaboration
- RNU - aucune procédure en cours

NB : les communes nouvelles du Dévoluy et de St-Bonnet-en-Champsaur sont affichées en tant que communes avec "PLU en révision", même si toutes les anciennes communes (avant fusions) n'étaient pas couvertes par un PLU.

- Limites intercommunales
- Limites départementales



Sources : GéoFla IGN
Réalisation : SCoT de l'Aire Gapençaise, mai 2016.

Syndicat mixte du



de l'Aire Gapençaise

L'Agence au service de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

RÉFÉRENT AGENCE



HUGUES MERLE

⇒ **GOVERNANCE**
DDT - Service sécurité et risques, Département (lien SYMBHI), EP SCoT

La SLGRI constitue la stratégie locale de mise en œuvre de la Directive Inondation. Elle permet de centrer la réflexion sur la gestion des inondations en fonction des priorités et des enjeux locaux. C'est une ambition affichée pour le territoire qui se concrétise par un plan d'actions et s'insère dans les objectifs du Plan de gestion des risques naturels (PGRI) du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée et du TRI Grenoble-Voirion (Territoires à risques d'inondation). Fin 2016, la démarche est en cours de finalisation.

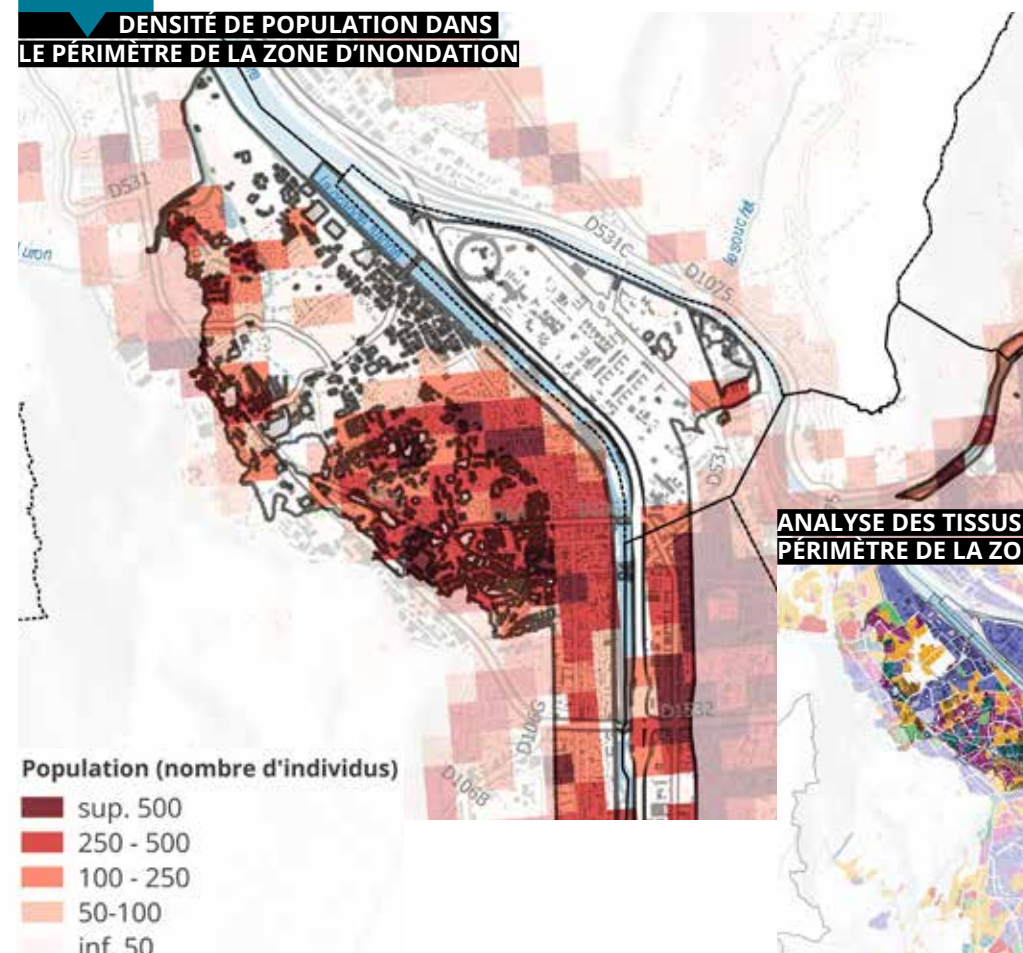
Afin d'éclairer les responsables de l'élaboration de la SLGRI (État, Département de l'Isère, SCoT et EPCI), l'Agence a exploité ses connaissances mutualisées afin de réaliser des analyses spatiales et de caractériser la vulnérabilité des espaces urbanisés soumis aux risques d'inondation : estimation des populations et emplois impactés, type d'occupation du sol et de tissus urbains, principaux équipements et projets (habitats et économiques), hauteur et âge du bâti.

Hugues Merle, responsable du projet, rappelle l'objectif de la mission, qui était de « mobiliser les données existantes d'échelles et de sources différentes pour poser rapidement les bases d'une première analyse de la vulnérabilité, que ce soit pour les populations, les biens, les bâtiments ou les activités. »

Cette démarche a été restituée principalement sous forme cartographique, accompagnée d'une note méthodologique.

ZOOM

DENSITÉ DE POPULATION DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'INONDATION

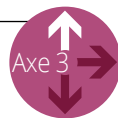


Population (nombre d'individus)

- sup. 500
- 250 - 500
- 100 - 250
- 50-100
- inf. 50

ANALYSE DES TISSUS URBAINS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'INONDATION





Foncier économique et pôles d'emploi : une méthodologie éprouvée

Dans la Métropole grenobloise

RÉFÉRENT AGENCE



JULIEN CLÉMENTI

Dans la continuité des travaux engagés en 2014 pour le suivi et l'observation de l'état d'occupation de son foncier économique, la **Direction du Développement économique de Grenoble-Alpes Métropole a souhaité approfondir avec l'Agence sa connaissance des espaces d'accueil des entreprises** (pôles d'emploi urbains et quartiers d'affaires, zones d'activité et sites économiques spécialisés). Une double analyse a été menée, quantitative (avec la production d'une matrice de données à l'échelle de chacun des 175 espaces d'accueil d'entreprises) et qualitative (sur un panel de sites), à partir d'une expertise de terrain sur le fonctionnement urbain (accessibilité générale, qualité de la voirie, des espaces publics, du stationnement...).

⇒ GOUVERNANCE

Grenoble-Alpes Métropole - Direction du Développement Economique

ZOOM

DENSITÉ DE L'EMPLOI

Densité d'emploi

(Nombre d'emplois par carreau de 200 m)



Chaque entreprise se voit affecter une valeur en nombre d'emplois, représentés dans des carreaux de 200 m²



LES ANALYSES SONT CONSIGNÉES DANS DES « LIVRETS IDENTITÉ » des sites économiques. Ils fondent l'élaboration du Schéma directeur des espaces économiques, une démarche qui a pour but de construire une vision consolidée des espaces d'accueil des entreprises de la Métropole. **Objectifs : développer les capacités d'accueil pour répondre à la demande et orienter les futurs investissements (requalification et aménagement de pôles économiques) de la Métropole.**

Près de 50 % des emplois salariés se concentrent dans les espaces d'activité économique, dont plus de la moitié dans la sphère productive

46 % des sites économiques à moins de 10 min. depuis un échangeur routier

150 ha de foncier économique dont 45 % inconstructibles ou fortement contraints par les risques.

Seulement 30 à 35 % des espaces économiques bénéficient d'un débit internet adapté aux besoins des entreprises

Emploi

Accessibilité

Foncier

Desserte numérique

Dans le Grésivaudan

RÉFÉRENT AGENCE



PHILIPPE COLLEU

CONTACT 2017 :

⇒ JULIEN CLÉMENTI

La mise en œuvre du SCoT impose aux territoires de procéder à une répartition de leur enveloppe de foncier économique libre (zonages économiques des documents d'urbanisme locaux - Ui ou AUi) : une enveloppe maximale de 150 ha a été définie pour le Grésivaudan. Cette répartition doit être effectuée à minima à l'échelle communale pour faciliter la mise en comptabilité des documents d'urbanisme locaux, et peut s'appuyer sur un document approprié tel que schéma de développement économique ou schéma de secteur. En l'absence de cette répartition communale, toute nouvelle ouverture à l'urbanisation se verrait contrainte par des règles de dimensionnement proportionnelles au nombre d'emplois accueillis dans la commune. Les premiers questionnements soulevés par les territoires expérimentant la démarche (Pays Voironnais, Sud Grésivaudan, Bièvre Valloire) ont amené à une délibération du Comité syndical du SCoT (juin 2015) venant préciser les définitions et modalités de mise en œuvre de répartition de l'offre de foncier économique libre. Des échanges complémentaires ont été menés avec les services de l'État (DDT).

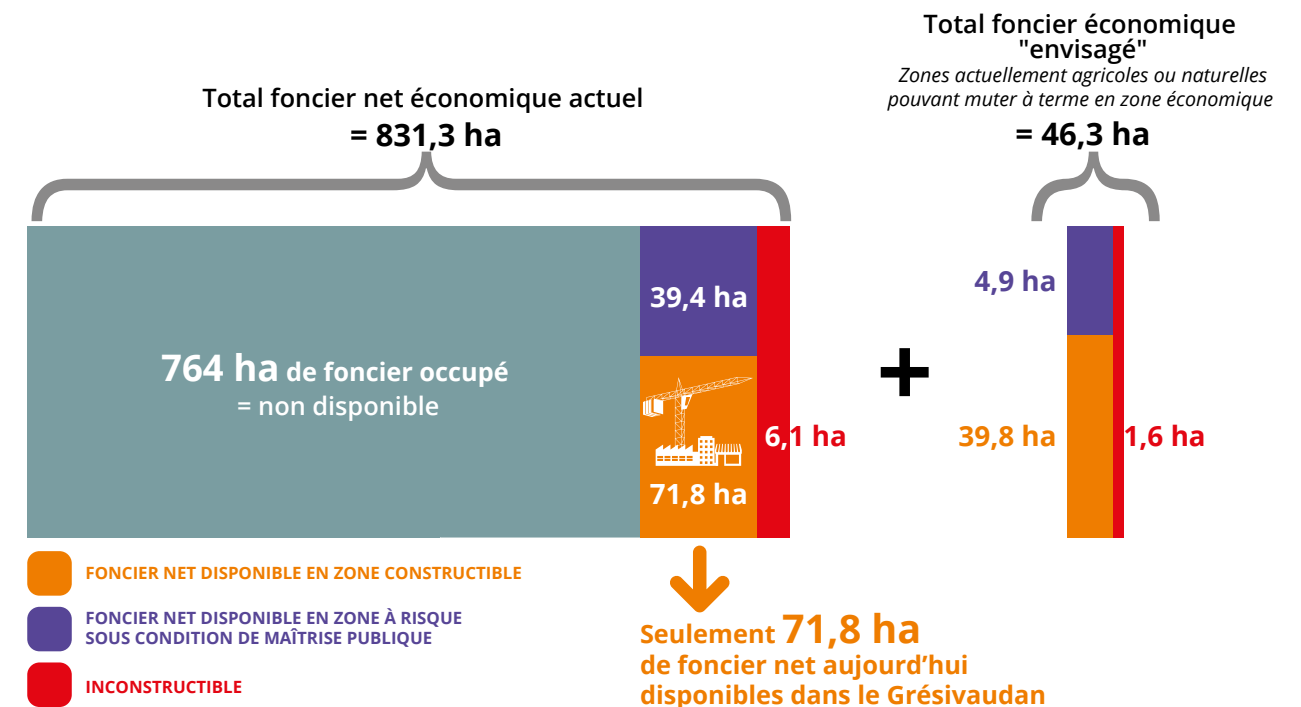
En 2016, Le Grésivaudan a sollicité l'Agence pour inventorier son foncier économique (occupé, disponible et envisagé au sein des documents d'urbanisme locaux), en tenant compte des principes validés dans la délibération SCoT de juin 2015, et d'une base de connaissance du foncier économique local (outil indispensable au suivi de la consommation foncière). La méthodologie éprouvée avec la Métropole a pu être capitalisée. Par ailleurs, un protocole d'accord de répartition territoriale de l'enveloppe de foncier économique libre a été formalisé par l'Agence.

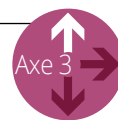
⇒ GOUVERNANCE

Communauté de communes Le Grésivaudan

ZOOM

QUEL FONCIER ÉCONOMIQUE DISPONIBLE POUR L'ACCUEIL D'ENTREPRISES ?





Redynamisation commerciale : de la mobilisation au plan d'action

À Sassenage

RÉFÉRENT AGENCE

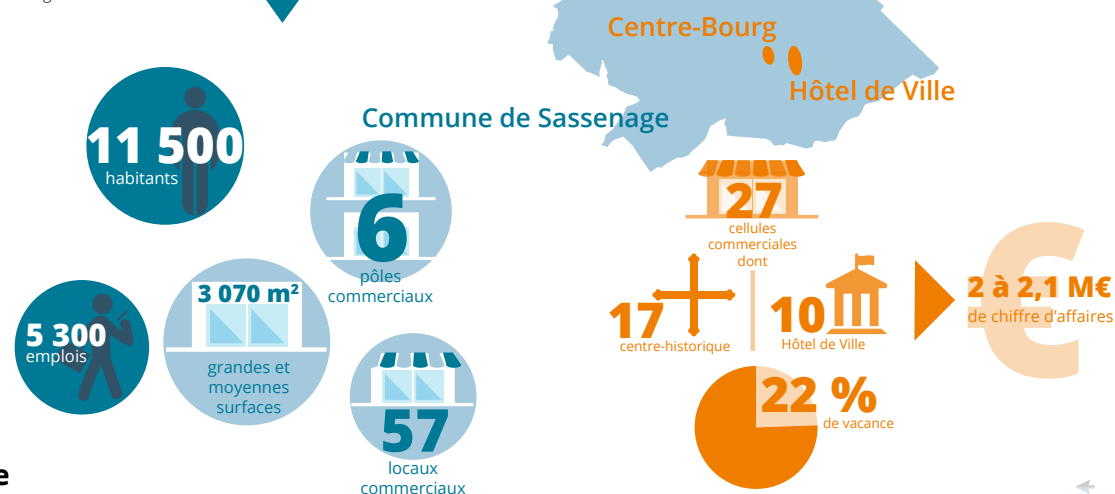


DORIAN MARTIN

Cette étude de positionnement marchand visait à identifier les leviers d'intervention pour renouveler la dynamique commerciale du centre-bourg de Sassenage, en questionnant plus spécifiquement la valorisation de la destination et sa potentielle identité touristique. Les résultats contribueront à alimenter le PLUi. Co-pilotée par la ville de Sassenage et la Métropole grenobloise, cette étude a fait l'objet d'une mobilisation sur le terrain des services de la Métropole dans le cadre de rencontres avec les commerçants.

⇒ **GOUVERNANCE**
Grenoble-Alpes Métropole,
Ville de Sassenage

ZOOM



À Vizille

RÉFÉRENT AGENCE



PHILIPPE COLLET

CONTACT 2017 :

⇒ JULIEN CLÉMENTI

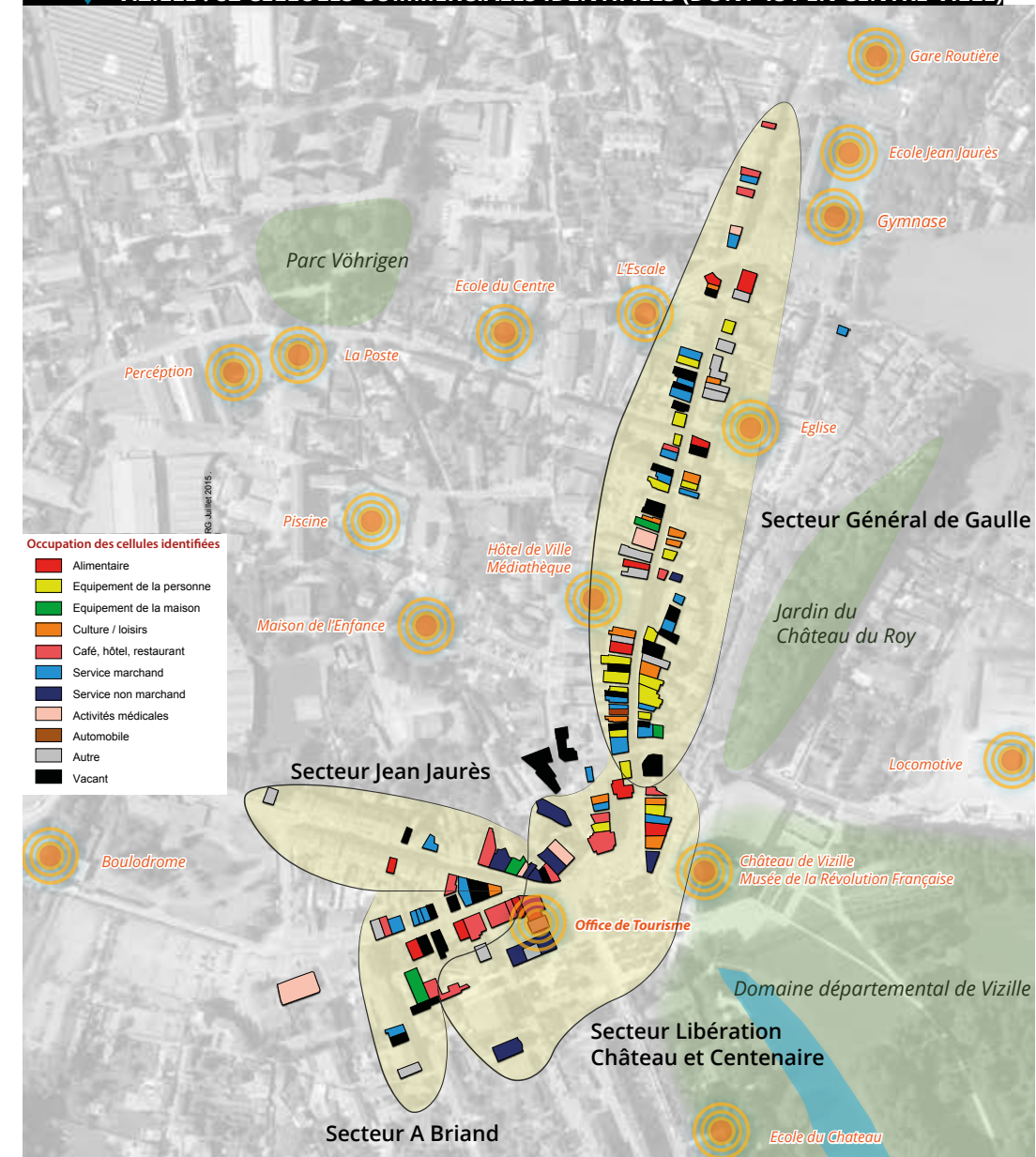
L'Agence, sollicitée en 2015 pour une étude préalable à la mise en place d'une stratégie de redynamisation commerciale du centre-ville, avait alors enquêté auprès d'une centaine de commerçants et artisans-commerçants, très mobilisés. Cette stratégie se devait d'assurer tout particulièrement la consolidation de l'offre existante, la création de richesse pour le commerce local, l'adaptation de l'environnement urbain aux pratiques et attentes de la clientèle locale, l'animation et l'attractivité globale du territoire. Par souci d'efficacité optimale, une exploration complémentaire des problématiques de logement (vacance, remise sur le marché...) et d'espaces publics a été menée. La conjonction des démarches doit permettre d'aboutir à un projet de ville, support de réflexion pour l'évolution du document d'urbanisme à l'échelle communale. L'Agence a poursuivi le travail en 2016, en lien avec l'équipe commerce de la Métropole, dans la perspective d'un atterrissage stratégique et opérationnel avec un plan d'actions.

⇒ **GOUVERNANCE**
Grenoble-Alpes Métropole,
Ville de Vizille



ZOOM

VIZILLE : 82 CELLULES COMMERCIALES IDENTIFIÉES (DONT 151 EN CENTRE-VILLE)



7 AXES POUR AGIR

- 1 Conforter la place commerciale vizilloise en veillant à densifier et différencier l'offre du centre-ville
- 2 Redonner une place centrale au piéton, au sein d'un espace public de qualité et vecteur d'identité
- 3 Clarifier et optimiser la fonctionnalité urbaine du centre-ville (gestion du stationnement, circulation...)

- 4 Rehausser la qualité de l'immobilier commercial (devantures, mises aux normes, accès PMR...)
- 5 Accompagner les professionnels dans leurs projets (transmission, formation, ressources humaines...)
- 6 Fidéliser la clientèle locale et maximiser le potentiel de consommation touristique
- 7 Fédérer les commerçants au sein d'une dynamique collective (animation, communication...)



Mobilités : beaucoup de mouvement

Schéma prospectif des réseaux structurants de transports en commun

RÉFÉRENTE AGENCE



ELSA LIÉGEOS

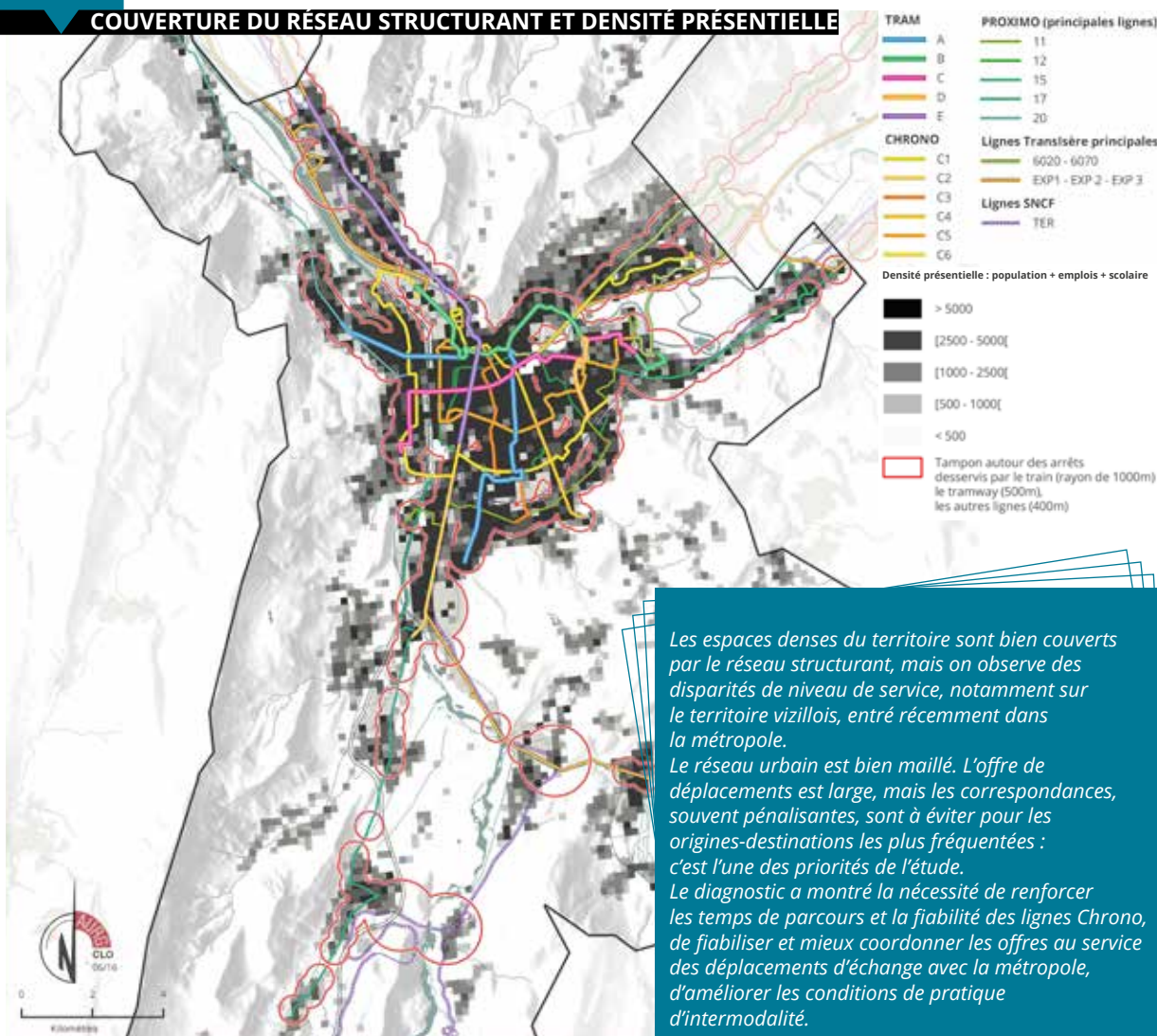
⇒ GOUVERNANCE
SMTC

Dans le nouveau contexte institutionnel et financier du SMTC, l'élaboration du PLUi métropolitain, la relance des réflexions sur le PDU, et le prochain renouvellement du contrat d'exploitation, **il était nécessaire de repenser la prospective de développement du réseau de transport en commun structurant.**

Appui au SMTC dans le pilotage de l'étude, l'Agence a produit la mise initiale qui a alimenté le diagnostic et l'identification des enjeux, présentés au président du SMTC en décembre. Elle a également participé à la définition des scénarii et effectué une modélisation contribuant à leur évaluation. En complément, le bureau d'études TTK a été missionné pour aider le SMTC à élaborer ce nouveau schéma prospectif.

ZOOM

COUVERTURE DU RÉSEAU STRUCTURANT ET DENSITÉ PRÉSENTIELLE



Les espaces denses du territoire sont bien couverts par le réseau structurant, mais on observe des disparités de niveau de service, notamment sur le territoire vizillois, entré récemment dans la métropole. Le réseau urbain est bien maillé. L'offre de déplacements est large, mais les correspondances, souvent pénalisantes, sont à éviter pour les origines-destinations les plus fréquentées : c'est l'une des priorités de l'étude. Le diagnostic a montré la nécessité de renforcer les temps de parcours et la fiabilité des lignes Chrono, de fiabiliser et mieux coordonner les offres au service des déplacements d'échange avec la métropole, d'améliorer les conditions de pratique d'intermodalité.

Club valorisation de l'Enquête Ménages-Déplacements (EMD)

RÉFÉRENTE AGENCE



ISABELLE REYNAUD

⇒ GOUVERNANCE
SMTC, État (DDT),
Département de l'Isère,
Pays Voironnais,

Le Club valorisation de l'Enquête Ménages-Déplacements (EMD) animé par l'Agence est le lieu d'une appropriation partagée de l'outil EMD et d'échanges sur les réflexions mobilités en cours (Enquête nationale transports, EMD d'autres agglomérations, recherche...). Il constitue une source de données riche pour les démarches de planification (PDU, Schéma de secteur, SCoT, PLU), pour les analyses transversales (vulnérabilité énergétique, fragmentation socio-spatiale...) ou autres (Charte Urbanisme-Déplacement, plans climat...).

En 2016, les réunions du Club se sont ouvertes à des praticiens extérieurs (laboratoire Pacte, AUDAL...) afin de partager des méthodes et expériences avec d'autres agglomérations.

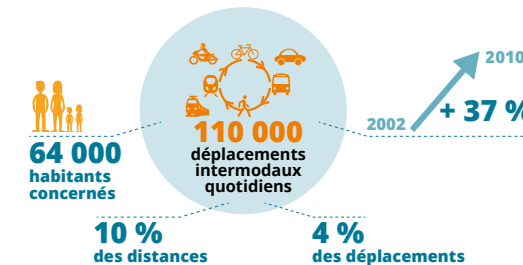
Avant tout, le club EMD réalise un programme commun d'analyses thématiques que l'Agence retranscrit dans les Zooms EMD. Sont parus en 2016, *L'intermodalité : quelle complémentarité des modes de transport ?* (avril) et *Multimodalité : vers une utilisation plus raisonnée de la voiture ?* (novembre).

Par ailleurs, l'Agence a participé à la réflexion du CEREMA sur l'évolution des méthodes d'enquêtes déplacements.

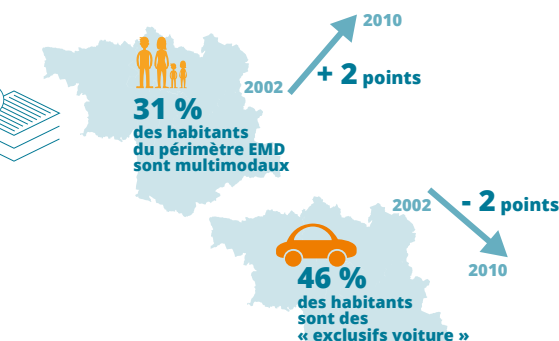
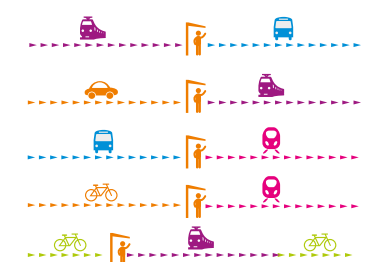
ZOOM



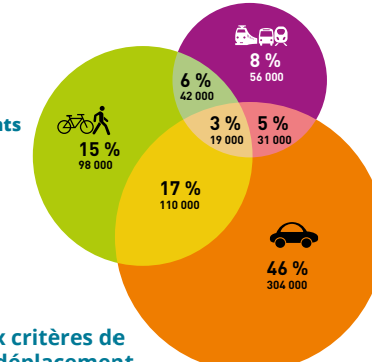
L'INTERMODALITÉ est l'utilisation successive de plusieurs modes de transports au cours d'un même déplacement.



EXEMPLES D'INTERMODALITÉ



RÉPARTITION DES HABITANTS SELON LES MODES UTILISÉS AU COURS DE LA JOURNÉE



La notion de **MULTIMODALITÉ** fait référence aux critères de choix modal privilégiés par les usagers (heure du déplacement, jour de la semaine, motif du déplacement, programme d'activité de la journée, etc.).



Schéma multimodal du Grand Sud métropolitain

RÉFÉRENTE AGENCE



ISABELLE REYNAUD

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le ressort territorial du SMTC s'est élargi sur sa partie sud à 16 nouvelles communes : 15 500 hectares d'un territoire principalement desservi par le réseau interurbain Transisère du Département. Il était nécessaire d'homogénéiser à court terme la desserte multimodale à cette nouvelle échelle.

Le SMTC a donc mandaté l'Agence pour étudier la définition d'un schéma multimodal sur l'ensemble du territoire du Grand Sud de la Métropole (périmètre du comité de déplacements), en concertation avec les élus du territoire, les autres collectivités impliquées, les associations et les citoyens. Elle a réalisé en 2016 le diagnostic des flux, des besoins de mobilité, des pôles générateurs de déplacements, de l'offre de déplacements, etc. et a accompagné le SMTC dans les échanges autour des scénarii de mobilité avec les différents acteurs (élus communaux, métropolitains et d'associations ; autorités organisatrices ; maîtres d'ouvrage routiers ; habitants...).

Dans une optique de préfiguration de la desserte à plus long terme, ce dossier a été mené en étroite coordination avec les travaux du PLUi métropolitain, les réflexions sur le tram-train et le schéma de desserte à l'horizon 2020-2030. La mise en œuvre opérationnelle du schéma est prévue de manière échelonnée, à partir de septembre 2017.

⇒ GOUVERNANCE SMTC

ZOOM



UN PANEL CITOYEN POUR ÉCLAIRER LE SCHÉMA DE MOBILITÉ DU SECTEUR GRAND SUD DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

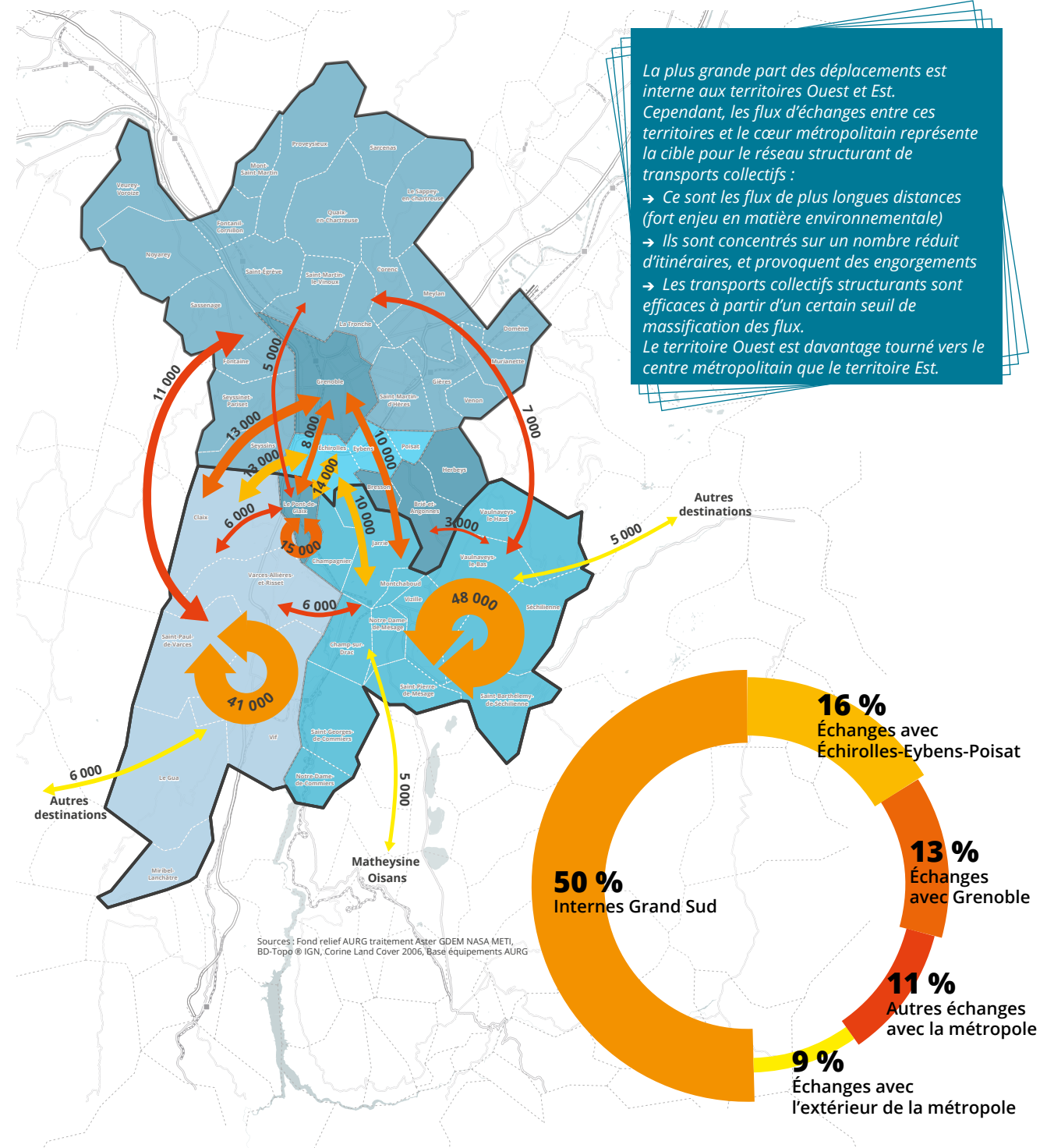
Le SMTC souhaitait un avis citoyen sur l'évolution des déplacements dans le territoire. Une trentaine d'habitants a été retenue par tirage au sort pour participer à une réflexion visant à formuler collectivement des recommandations. Ce panel citoyen s'est réuni trois fois entre octobre et novembre 2016, nourri par l'Agence d'un état des lieux du territoire du Grand Sud métropolitain et des mobilités qui s'y exercent. Les travaux du panel ont permis d'adapter finement le dispositif aux besoins, selon l'expertise d'usage des habitants. La participation de personnes à mobilité réduite a révélé les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien dans leurs déplacements.



© Grenoble-Alpes Métropole



GÉOGRAPHIE DES DÉPLACEMENTS EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE GRAND SUD FLUX SUPÉRIEUR À 3 000 DÉPLACEMENTS (EMD)





Plan piéton métropolitain

RÉFÉRENTES AGENCE



MURIELLE PEZET-KUHN



MARIE PESENTI

Pour favoriser la pratique de la marche, Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC ont impulsé un plan piéton métropolitain, en lien avec le guide des espaces publics et de la voirie et en articulation avec la relance du PDU. Ce travail doit aboutir à l'élaboration d'un programme global d'actions en faveur de la marche et d'un programme d'aménagement pour en améliorer la pratique dans les espaces publics.

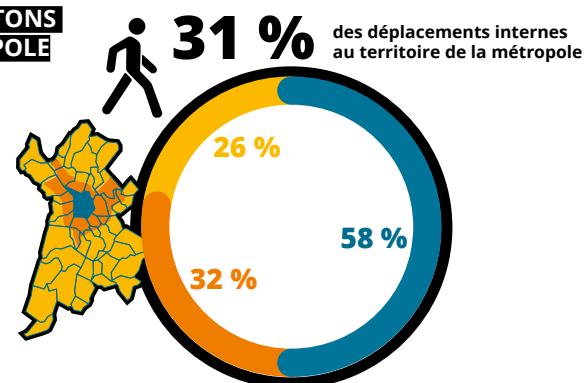
Ce travail mobilise les services de la Métropole / du SMTC, des experts et l'Agence, sollicitée pour réaliser le diagnostic, aider à identifier les enjeux principaux et nourrir les échanges avec les élus des instances concernées en vue de la préparation d'une délibération prévue en septembre 2017.

L'Agence participe également à la préparation d'un programme global d'actions en faveur de la marche, qui requiert ses compétences pluridisciplinaires : chargés d'études déplacements, urbanistes référents des secteurs étudiés, chargés d'études transports et espaces publics...

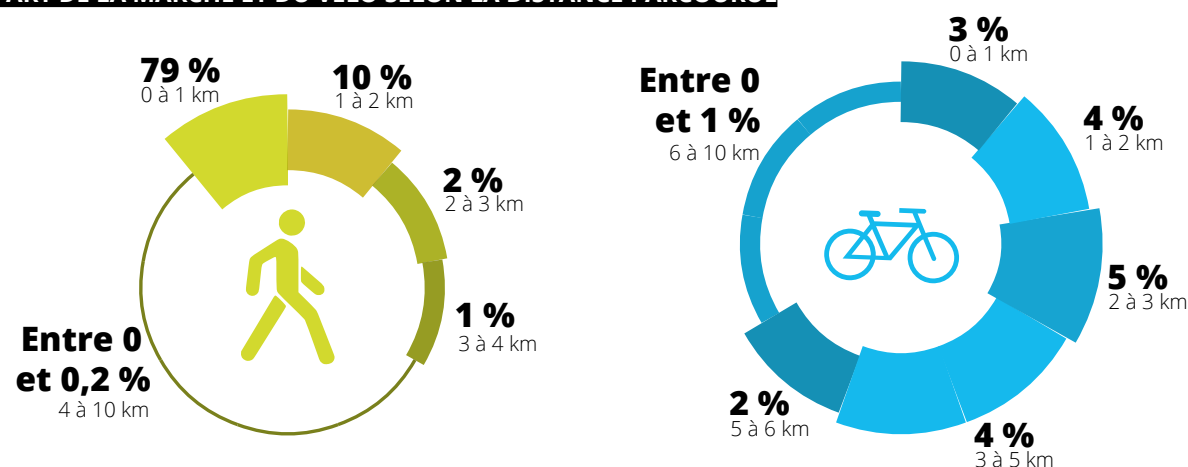
⇒ GOUVERNANCE
Grenoble-Alpes Métropole / SMTC

ZOOM

480 000 DÉPLACEMENTS PIÉTONS
QUOTIDIENS INTERNES À LA MÉTROPOLE



PART DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO SELON LA DISTANCE PARCOURUE



Plan départemental de l'habitat (PDH)

RÉFÉRENT AGENCE



EMMANUEL BOULANGER

L'Agence accompagne le Département de l'Isère et l'État depuis 2010 dans le cadre de l'observatoire du Plan départemental de l'habitat (PDH), administré par le Département. Elle contribue au montage d'ateliers d'échanges partenariaux et à la réalisation de cahiers thématiques qui capitalisent et valorisent les réflexions de ces ateliers. Ces travaux, qui associent des résultats d'observation et du « dire d'expert », permettent d'alimenter les débats de la Conférence départementale de l'habitat, en fin d'année.

Le programme d'animation annuel s'élabore en lien avec le comité technique du PDH. En 2016, les réflexions se sont focalisées sur la question de la prévention des expulsions locatives (thème de l'atelier du 28 avril) et celle des enjeux du maintien à domicile des personnes âgées (atelier du 9 juin).

L'Agence participe également à l'élaboration des chiffres-clefs, et à la valorisation des observations lors de la Conférence départementale de l'habitat.

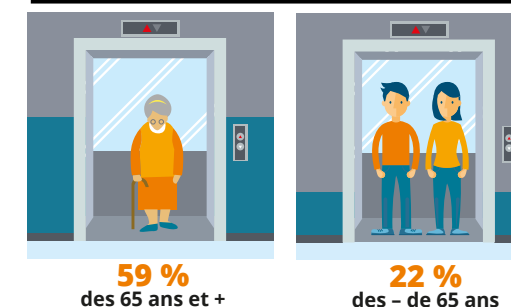
⇒ GOUVERNANCE
Département de l'Isère, État

ZOOM

BILAN DES EXPULSIONS RÉALISÉES EN ISÈRE



PART DE MÉNAGES DISPOSANT D'UN ASCENSEUR DANS LEUR IMMEUBLE



En Isère, plus de 2 100 ménages (4 ménages isérois sur 1 000) ont reçu en 2015 une assignation à comparaître devant le juge d'instance pour examiner la résiliation de leur bail suite à une dette locative impayée. Un peu plus de la moitié d'entre eux (1 245 locataires) ont vu leur bail résilié lors de l'audience, et ont reçu un commandement de quitter les lieux. Ce nombre est en augmentation significative par rapport aux années précédentes et ce, alors que le nombre d'assignations est plutôt moindre.





Habitat : une expertise-clé qui s'ouvre à l'évaluation

Programme local de l'habitat 2017-2022 Grenoble-Alpes Métropole

RÉFÉRENTS AGENCE



SABINE SIRUGUE ET
EMMANUEL BOULANGER

GOVERNANCE

Direction habitat / foncier /
immobilier de Grenoble-Alpes
Métropole

ZOOM



Après l'année préparatoire 2015 dont le point d'orgue fut la journée de lancement *Habiter la Métropole aujourd'hui et demain : quels enjeux pour les différents territoires et quartiers ?* 2016 a été pleinement consacrée à l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) dans ses différentes composantes.

Il n'y avait pas de temps à perdre. **L'Agence a accompagné la Métropole dans une démarche d'élaboration partenariale et participative du PLH, avec une plus-value essentielle : son articulation avec l'élaboration concomitante du PLU intercommunal et la mise en œuvre d'autres politiques urbaines comme le Contrat de ville.** Pour Emmanuel Boulanger et Sabine Sirugue, les pilotes du projet côté Agence, « *le temps court imparti pour l'élaboration nous a amené à mixer les étapes, ce qui a rendu la démarche très dynamique.* » En effet, les étapes d'évaluation, de diagnostic territorial et de définition du plan d'actions ont été construites de manière concomitante. « *En outre, la proximité d'élaboration avec le PLU et la mise en œuvre des nouvelles compétences de la Métropole ont rendu les orientations territoriales plus opérationnelles.* » Ainsi par exemple, la traduction des règles de mixité sociale et l'approche globale du potentiel foncier et immobilier ont grandement facilité la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière.

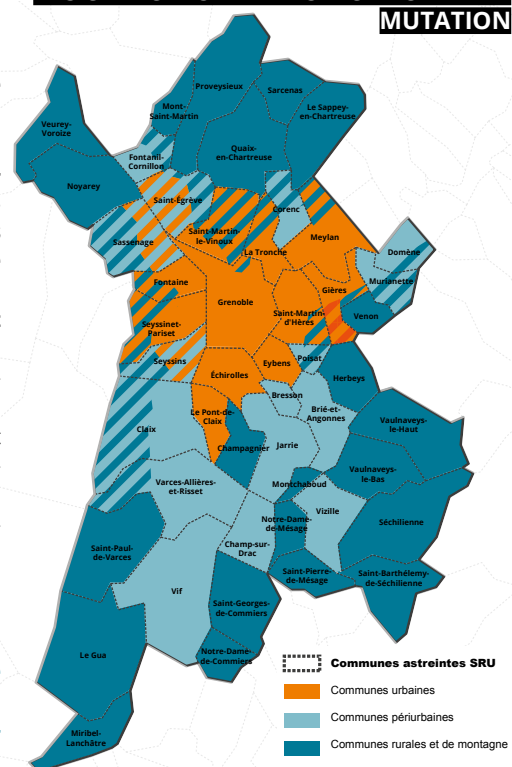
L'année a été optimisée : sa première moitié a vu la construction des orientations stratégiques et des actions (à partir des enseignements des divers ateliers partenariaux et focus groupes thématiques) et l'élaboration des guides de programmation, en articulation avec la conception des livrets communaux du PLUi, pour alimenter les échanges avec les communes ; le second semestre a été consacré à la rédaction du diagnostic, des orientations et du plan d'actions en prenant en compte les attendus précédemment dégagés comme la segmentation des enjeux par quartier, l'équilibre social et territorial, les leviers d'action pour la stratégie immobilière et foncière.

Le 16 décembre, le nouveau PLH de la Métropole a été arrêté en Conseil métropolitain et voté à la majorité. Il définit 4 grandes orientations en matière d'habitat pour les 6 prochaines années, portant notamment sur des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de localisation pour la construction et la réhabilitation de logements publics et privés :

- ⇒ Placer l'habitant au cœur de la politique de l'habitat
- ⇒ Rendre le parc existant attractif et maintenir un niveau de production suffisant
- ⇒ Agir sur l'équilibre du territoire à travers la diversification de l'offre et les orientations d'attribution
- ⇒ Animer le PLH et évaluer les actions.

C'est un programme ambitieux qui se décline en 30 fiches thématiques et en guides de programmation pour chacune des 49 communes.

CLASSIFICATION DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLÉ AU REGARD DE L'ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

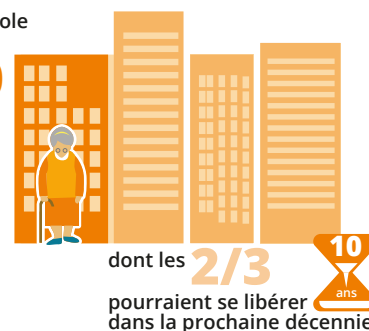


LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL DES PROPRIÉTAIRES DANS LA MÉTROPOLÉ : UNE RÉPONSE AUX BESOINS EN LOGEMENTS DANS LA MÉTROPOLÉ ?

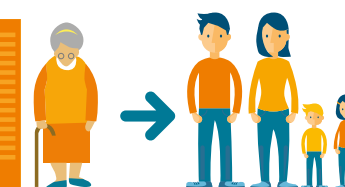
Dans la métropole on compte

12 100

logements occupés par des personnes âgées



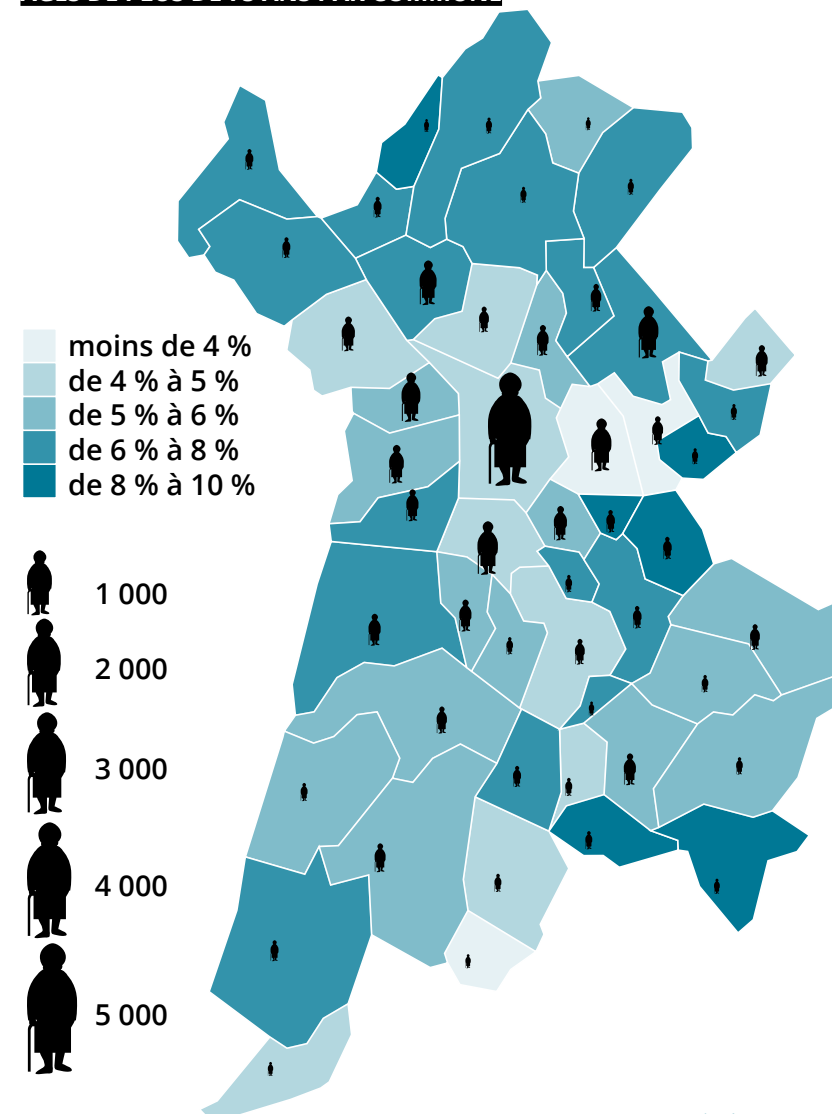
soient **800** logements / an disponibles



qui pourraient être occupés par des familles et permettraient de loger jusqu'à **1 200 pers. supplémentaires / an**

La croissance démographique annuelle moyenne selon l'Insee dans la métropole entre 2008 et 2013 est de 2 260 hab sup. / an

NOMBRE ET PART DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ÂGÉS DE PLUS DE 75 ANS PAR COMMUNE



APPEL À IDÉES « HABITAT ABORDABLE, URBANITÉ DÉSIRABLE »

Suite aux ateliers sur « l'habitat abordable » menés dans le cadre du PLH, la Métropole grenobloise avait lancé, avec Groupe 38, un appel à idées fin 2015, pour promouvoir des projets économiquement maîtrisés, faisables et reproductibles, répondant aux attentes sociales et aux enjeux urbains et de développement durable. L'Agence et le CAUE de l'Isère ont participé aux réflexions avec les promoteurs et leurs maîtres d'œuvres, ainsi qu'au jury de sélection le 19 mai 2016. Deux catégories de projets étaient en lice : les « projets promoteurs » et les « projets directement opérationnels ». Parmi les 26 réponses, 3 équipes ont été retenues dans la première catégorie. La Métropole a délibéré en septembre 2016 pour leur accorder une subvention, qui doit leur permettre de mûrir leur projet pour passer à terme dans la catégorie opérationnelle.

Source : AURG d'après DGI (MAGIC III, 2014)



Bilan triennal du PLH Le Grésivaudan

RÉFÉRENTES AGENCE



SABINE SIRUGUE ET
CHRISTELLE MIGLAND

La communauté de communes Le Grésivaudan a sollicité l'Agence pour l'accompagner dans l'élaboration du bilan triennal de son PLH après 3 ans de mise en œuvre. Ce bilan doit permettre d'appréhender les effets de la politique de l'habitat entre 2013 et 2015 ; de mettre en perspective les actions initialement prévues au regard des nouveaux contextes réglementaire, financier, d'évolution des besoins de la population et de marché ; et enfin, de préciser les suites à engager et les évolutions des objectifs s'il y a lieu.

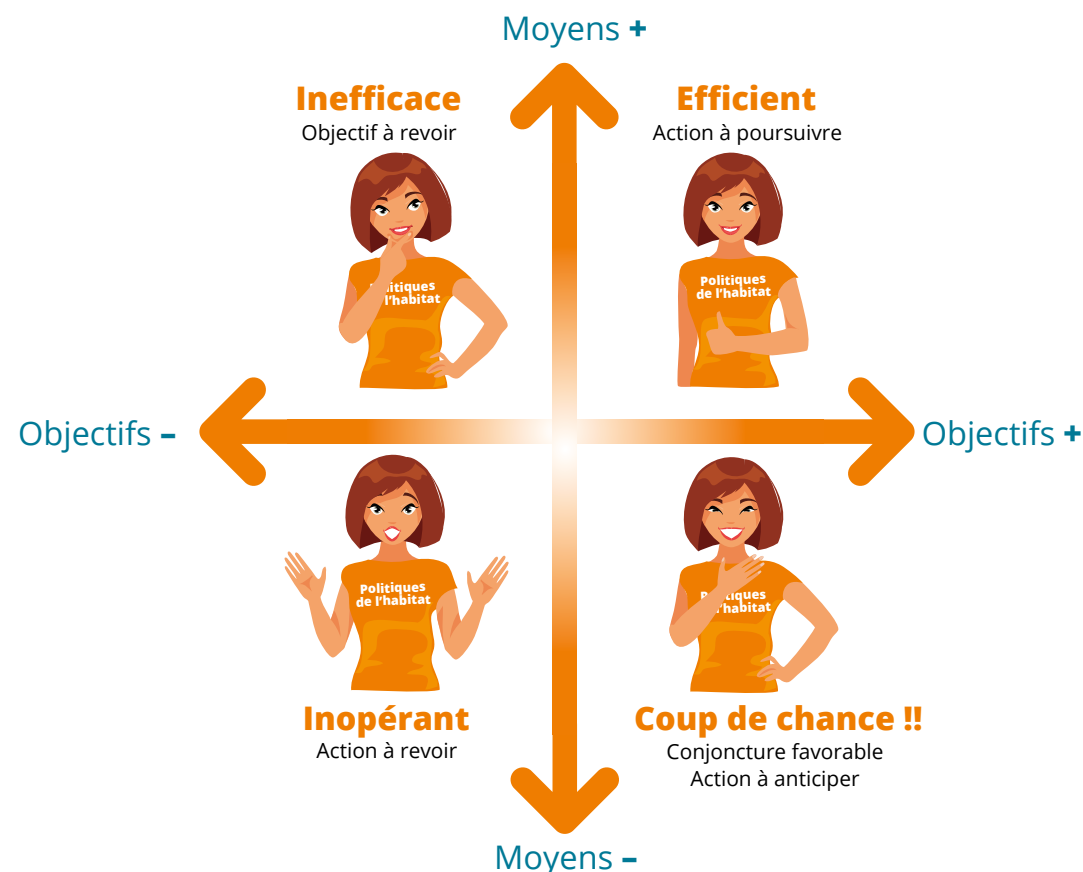
Cet exercice d'évaluation a été l'occasion de mobiliser les communes et les différents partenaires de la réalisation de ce programme pour co-construire le bilan et déterminer collectivement les perspectives d'actions et de réalisations pour la seconde moitié du PLH.

La nature de cette mission, qui s'apparente à une démarche d'évaluation de politiques publiques, constitue une première pour l'Agence, jusqu'alors plus mobilisée sur l'appréhension des évolutions récentes du territoire. Par la mise en regard de l'atteinte ou non des objectifs, des moyens mis en œuvre, et des dispositifs de pilotage et de suivi, l'Agence a été amenée à préciser les actions qui semblaient efficaces ou au contraire moins opérantes.

⇒ **GOVERNANCE**
Communauté de communes
Le Grésivaudan

ZOOM

UN EXERCICE D'ÉVALUATION ORIGINAL MENÉ AVEC LES COMMUNES



Observatoire des loyers : Grenoble dans la moyenne française

RÉFÉRENTS AGENCE



ANNE-LISE BENARD



GABRIEL FABLET

CONTACT 2017 :

⇒ ANNE-LISE BENARD

Porté par Grenoble-Alpes Métropole, en lien avec l'État et le Département de l'Isère, l'**Observatoire local des loyers de la région grenobloise s'inscrit dans un dispositif national encouragé par l'État**, destiné à favoriser la connaissance des marchés locatifs et à mieux accompagner les politiques publiques locales en faveur de l'habitat et du logement. Il répond aux exigences d'un observatoire permettant d'encadrer à terme les loyers.

Après validation du dossier de candidature par les services du Ministère en charge du Logement, la mission poursuivie durant l'année 2016 a résidé dans la mise en œuvre effective de cet observatoire (collecte, enrichissement, vérification et transmission des données de marché, analyse des résultats et relations avec le réseau national).

Cette collecte de données et l'analyse des résultats d'observation des marchés locatifs dans le périmètre de l'unité urbaine de Grenoble ont fourni l'occasion de mener un travail partenarial étroit et inédit avec les professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, notaires, promoteurs) dans le cadre de la production d'un zonage « iso-loyers ». Les résultats ont été rendus publics début 2017.

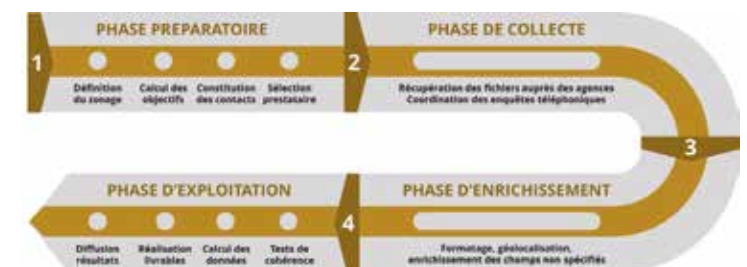
⇒ **GOVERNANCE**
État, Grenoble-Alpes Métropole,
Département de l'Isère

ZOOM



OBSERVATOIRE DES LOYERS
DE LA RÉGION GRENOBLOISE

MÉTROPOLIS GRENOBLOISE - VOIRONNAIS - GRÉSIVAUDAN - BIÈVRE-EST



Les enquêtes téléphoniques ont été menées auprès des particuliers ou à travers l'exploitation des fichiers transmis par les agences immobilières.

Pour 2016, les résultats de l'observation (communiqués en 2017) font apparaître un **loyer médian de 10,30 € / m²**. Ainsi, les loyers sur la région grenobloise sont plus bas que les loyers dans l'agglomération Lyonnaise et de Lille (11,10 € / m²), dans la ville de Nantes (10,70 € / m²) ou de Rennes (10,40 € / m²). Ils sont par contre plus élevés qu'à Strasbourg (9,80 € / m²), Nîmes (9,3 € / m²) ou Besançon (9 € / m²).

Il existe bien entendu de nettes variations en fonction des secteurs et des adresses. Mais à l'image des tendances nationales, ce sont surtout les caractéristiques intrinsèques du bien (époque de construction et typologie) qui exercent un impact déterminant sur les niveaux de loyers avec des variations du simple au double.



Cohésion sociale et territoriale

Observation des politiques sociales et territoriales de la ville et du CCAS de Grenoble

RÉFÉRENTE AGENCE



ANNE-LISE BENARD

Depuis plusieurs années, l'Agence conduit une mission d'assistance générale en observation auprès de la Ville et du CCAS de Grenoble. Elle contribue à la réalisation des analyses des besoins sociaux (ABS) en exploitant des données statistiques sur des sujets ciblés, comme par exemple : les jeunes ; les revenus et le niveau de diplôme ; l'analyse des fonctions des quartiers ; les travailleurs pauvres... En 2016, il s'agissait d'accompagner la Ville dans la réalisation d'une ABS généraliste et de participer au séminaire de restitution de l'ABS de 2015 portant sur les travailleurs pauvres.

⇒ **GOVERNANCE**
Ville et CCAS de Grenoble

ZOOM



Je suis en CDI
à temps partiel
et perçois le RSA
activité

865 € par mois

Une personne en emploi qui vit seule dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (environ 1000 euros/mois)



Je gagne 1 600 euros
par mois mais, j'ai 2
enfants et mon conjoint
ne travaille pas

1 600 € par mois pour 4

Une personne en emploi dont les revenus sont supérieurs au SMIC mais dont les charges de famille sont importantes (2 enfants et un conjoint inactif) et donc le revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté



J'ai terminé une
mission d'intérim il y
a 2 mois, j'ai gagné
1 100 euros mais depuis
je suis au chômage..

1 100 € sur 2 mois les 6 derniers mois

Une personne au chômage (mais qui a travaillé au moins 1 mois dans les 6 derniers mois) qui vit seule dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (environ 1 000 euros/mois)

Je suis au chômage
et n'ai jamais connu
de période d'emploi
depuis plus d'un an...

Je gagne 750 euros par mois
mais ma compagne gagne
bien sa vie, à nous deux
nous avons 3 100 euros...

**Mais qu'est-ce
qu'un travailleur
pauvre ?**

**Un travailleur pauvre
est une personne
en emploi ou proche
de l'emploi qui vit dans
un ménage pauvre**

Fragmentation socio-spatiale

RÉFÉRENTS AGENCE



ANNE-LISE BENARD



EMMANUEL BOULANGER

À la demande du Département de l'Isère, l'Agence a relancé la réflexion engagée en 2008 sur les questions de fragmentation socio-spatiale et les phénomènes de ségrégation et de polarisation sociale. Il s'agit d'explorer les mécanismes à l'œuvre, les manifestations et effets territoriaux de ces phénomènes, et les réponses possibles à travers les politiques d'aménagement.

En 2015, un premier atlas communal a été produit, complété cette année par de nouveaux indicateurs, notamment économiques, pour offrir une vision plus large du territoire, avec un angle de vue dépassant les seuls critères sociodémographiques et de l'habitat. Une nouvelle échelle d'analyse a également été retenue (UTOS*), pour alimenter des portraits territoriaux, éclairer les dynamiques de spécialisation sociale et démographique des territoires, ainsi que les changements sociaux et économiques amorcés depuis la crise.

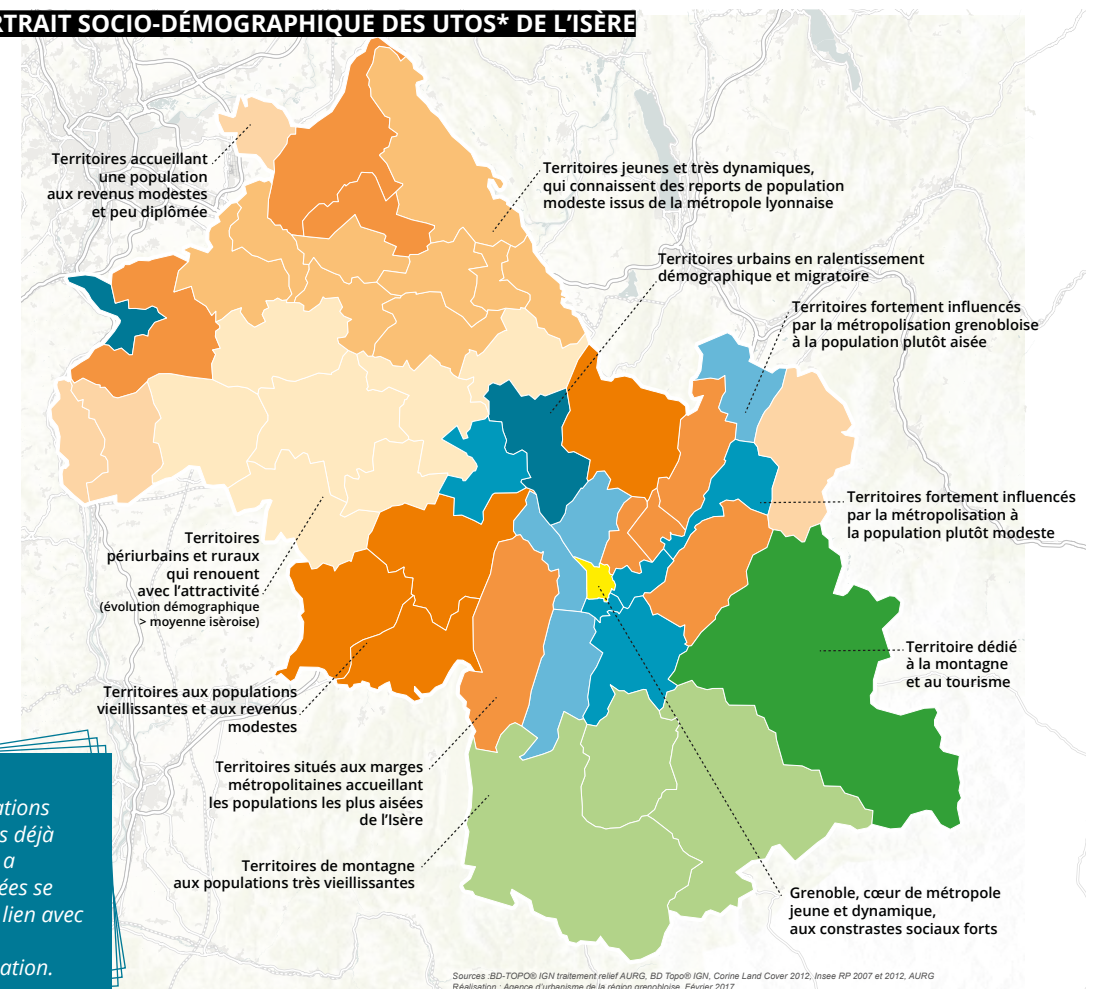
Cette commande rejoint la production d'un *Regards croisés* de l'OBS'y sur la fragmentation socio-spatiale piloté par le Département, l'Agence et le service Cohésion sociale et urbaine de Grenoble-Alpes Métropole.

⇒ **GOVERNANCE**
Département de l'Isère

(*unité territoriale d'observation sociale)

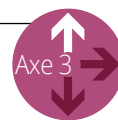
ZOOM

PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES UTOS* DE L'ISÈRE



Les fragmentations socio-spatiales déjà identifiées il y a quelques années se renforcent en lien avec la dynamique de métropolisation.

Sources : BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, Insee RP 2007 et 2012, AURG
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, Février 2017



Politiques foncières : plus d'échanges entre les acteurs

Observatoire foncier partenarial de l'Isère (OFPI)

RÉFÉRENT AGENCE



GABRIEL FABLET

CONTACT 2017 :

⇒ EMMANUEL BOULANGER

Outil de veille et de suivi des marchés fonciers et immobiliers, l'OFPI est né en 2006 de la volonté d'élus et techniciens de se doter d'une plate-forme d'observation mutualisée à l'échelle de l'Isère. **Initié comme un simple espace d'échange et de partage de données, l'OFPI a rapidement évolué vers un dispositif plus global autour de la connaissance et l'ingénierie foncière.** Plus qu'une base de données, il participe aujourd'hui activement à la diffusion et à l'expérimentation de méthodes originales pour accompagner les collectivités partenaires vers une meilleure appréhension des dynamiques foncières à l'œuvre dans leur territoire. Le Département de l'Isère coordonne le dispositif tandis que l'Agence, en lien avec la SAFER Rhône-Alpes, assure la mise en œuvre du programme de travail validé par le comité de pilotage.

Trois ateliers thématiques (agriculture le 1/7, économie le 29/11 et habitat le 6/12) ont été consacrés en 2016 à l'échange d'expériences locales ou extérieures, en s'appuyant sur l'expertise de chercheurs et praticiens.

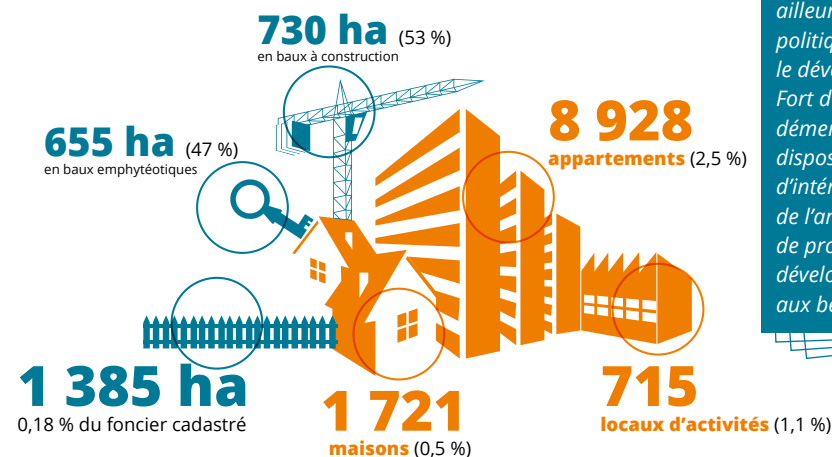
L'atelier habitat du 6 décembre était consacré au démembrement de la propriété (distinguant le droit d'usage de sa propriété foncière, voir encadré). Il a permis de s'intéresser aux différentes solutions pour produire du logement abordable, en explorant le potentiel des nouvelles dispositions offertes par la loi Alur.

⇒ GOUVERNANCE

État, Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, Pays Voironnais, Porte de l'Isère et Vienn'Agglo, Bièvre Est, Le Grésivaudan, Chambre d'agriculture, EPFL D, EPORA

ZOOM

LES SOLUTIONS DE DÉMEMBREMENT DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE AUJOURD'HUI : QUEL POIDS DES OUTILS EXISTANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ?



LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ : QUELLES PISTES POUR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ?

Le démembrement de propriété dissocie juridiquement la nue-propriété de son usufruit ou un terrain de sa construction. Concrètement, un propriétaire foncier cède – contre rétribution et pour une durée limitée – à un tiers le droit d'utiliser une parcelle et de jouir des revenus qu'elle génère. Contrairement à un locataire, l'usufruitier dispose de droits réels : celui-ci peut vendre, transmettre, sous-louer ou encore hypothéquer les droits dont il dispose sur une parcelle. Outil juridique ancien, originellement utilisé à des fins agricoles, le démembrement de la propriété est également utilisé pour la production et la gestion des espaces bâtis, ou ayant vocation à l'être. Approprié par les pouvoirs publics, il devient par ailleurs un outil d'aménagement, dans le cadre des politiques publiques dédiées au logement ou pour le développement d'activités économiques. Fort des évolutions juridiques et législatives, le démembrement de propriété inspire de nouveaux dispositifs, qui se traduisent par un fort regain d'intérêt et des pistes d'évolution pour les acteurs de l'aménagement : mobiliser le démembrement de propriété foncière pour organiser le territoire, développer les activités productives ou répondre aux besoins de logements.

Études de marché

En 2016, l'Agence a réalisé plusieurs études de gisement foncier, du potentiel de mutabilité et des dynamiques de marché, pour le compte de différents partenaires :

- ⇒ Établissement public foncier Ouest Rhône-Alpes (EPORA) en lien avec les communautés de communes des Vallons de la Tour, de la Vallée de l'Hien et la commune de Pont-de-Cheruy,
- ⇒ Établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL D) en lien avec la communauté de communes Bièvre Est,
- ⇒ Communauté d'agglomération du Pays Voironnais dans le cadre du suivi de son programme local de l'habitat (PLH).

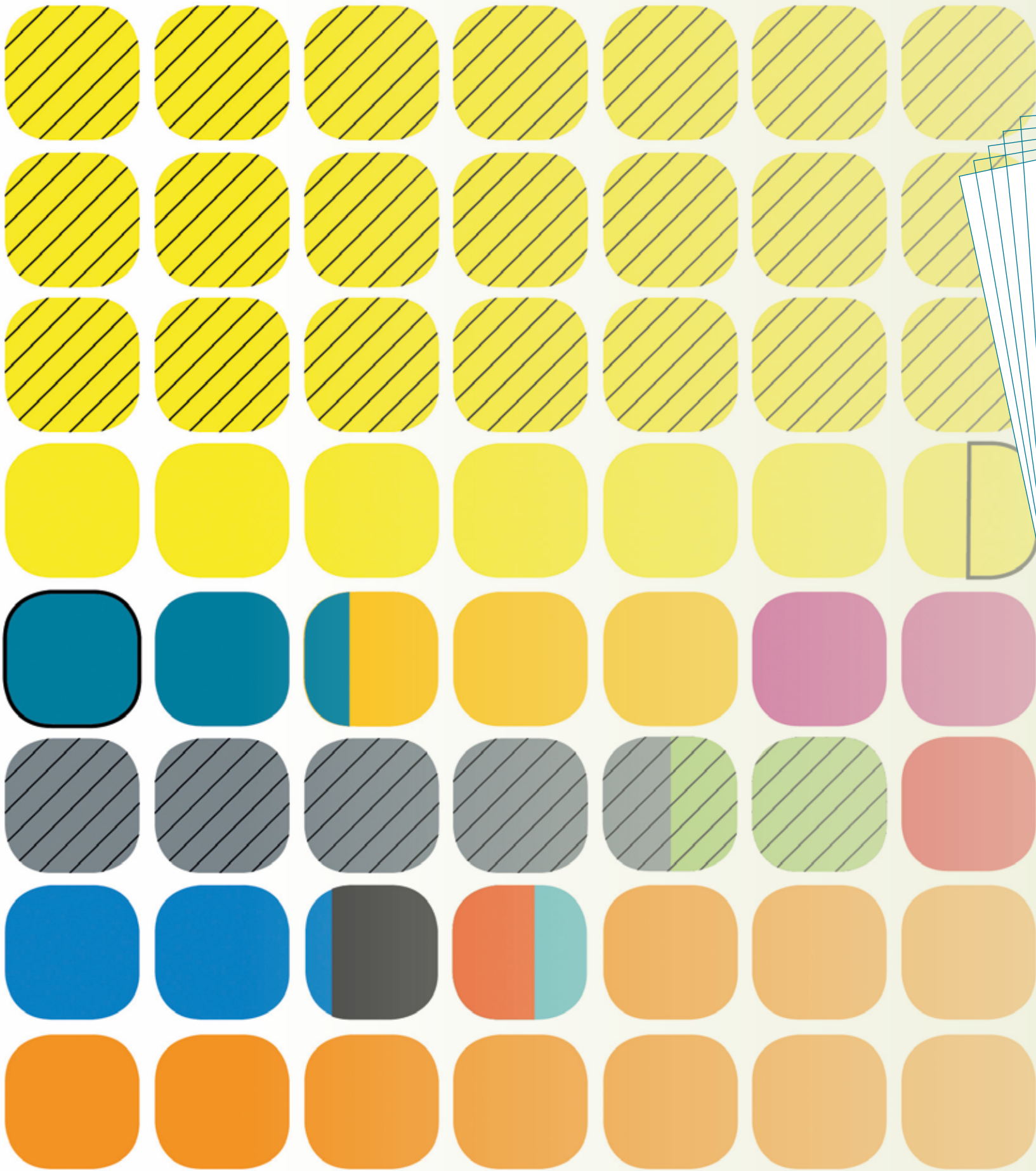
Les études de marché concernent l'opérationnalité des objectifs de développement de logements fixés dans les documents de planification : comment mieux articuler les dimensions planification et opérationnelle ?

Au travers de bilans quantitatifs et qualitatifs de la production neuve, des dynamiques d'évolution des marchés du logement, et en croisant les regards des élus et acteurs locaux de la production immobilière, **les études de marché permettent d'évaluer les perspectives d'évolution des marchés résidentiels des territoires.** Leurs résultats viennent nourrir le processus d'élaboration des documents de planification (PLH du Pays Voironnais et des Vallons de la Tour, PLUi de la Vallée de l'Hien et de Bièvre Est) en les confrontant notamment aux réalités d'un marché immobilier en pleine mutation.

ZOOM

DYNAMIQUE DE MARCHÉ EN ACCESSION AUX VALLONS DE LA TOUR

	T1	T2	T3	T4/T5	Maison	TAB
OFFRE	Très faible, logements souvent inadaptés	Moyenne, surtout des biens récents (>1990)	Produit dominant du collectif (1 bien sur 2 échangé). Offre abondante dans l'ancien mais surtout dans les immeubles récents qualitatifs (duplex, terrasses...)	Produit abondant notamment sur des grandes surfaces dans l'ancien. Biens aux prix attractifs mais qui nécessitent souvent des travaux	Produit « star » Offre très importante de maisons sur grands terrains (>1000m²). Les prix varient selon la période de construction.	Offre développée surtout dans le secteur diffus car moins de lotissements en commercialisation, surfaces moyennes de 700 à 1200m²
DEMANDE	Demande surtout reportée vers T2 40-50k€	Peu de demande en accession. Placement immobilier patrimonial 60-70k€	Clientèles locales, jeunes couples primo-accédants ou jeunes retraités. Parfois investisseurs personnes physiques (hors dispositifs) 90-110k€	T4 adaptés pour retraités, jeunes seniors, T5 peu demandés car concurrence avec maisons individuelles 110-130k€	Cadres supérieurs locaux pour biens récents et jeunes primo-accédants extérieurs pour biens plus anciens 160-180k€	Primo-accédants extérieurs autour de 35-40 ans et familles locales en seconde-partie de parcours résidentiel 60-70k€
	Détendu		Équilibré	Détendu	Assez Tendu	Équilibré



partie 5

Le budget 2016

BUDGET 2016 : UNE CONTINUITÉ DE RÉPONSE POUR TOUS LES TERRITOIRES

L'intensité très forte du programme d'activité a nécessité une capacité de réflexion et de production rarement atteinte, ainsi qu'une diversification des modes d'intervention ; cela tout en poursuivant la conduite du changement amorcée en cette première année de mise en œuvre du projet d'Agence acte II.

Quelques rappels

Rappelons que l'Espace des projets, cœur de chauffe de l'activité partenariale, est désormais structuré autour de trois axes :

- ⇒ Accompagner les démarches prospectives et l'innovation territoriale ;
- ⇒ Participer à la planification et à l'élaboration des stratégies territoriales ;
- ⇒ Renforcer l'expertise thématique au service des politiques publiques.

Les différentes missions regroupées sous ces axes concrétisent les orientations stratégiques du projet d'Agence 2015 - 2020 : une aire d'intervention optimisée, un positionnement élargi, des modes d'intervention diversifiés et une offre de services revisitée.

Atteignant plus de 8 000 jours d'activité, l'année 2016 est fortement marquée par la montée en puissance de la planification intercommunale, non seulement sur le territoire de la Métropole, mais également dans quatre autres territoires ruraux, périurbains et montagnards.

Pour autant, la forte implication dans les PLUi (avec de nombreuses études thématiques en cours), laisse une place importante à l'aide à la définition des politiques publiques et au développement d'une observation toujours plus ouverte et plus qualitative, ainsi que l'Agence s'y était engagée.

8 000 jours
environ sont affichés
dans la version définitive
du programme 2016

La structuration du budget

⇒ La cotisation par l'intercommunalité permet à celle-ci, ainsi qu'à chacune de ses communes, de bénéficier des prestations du socle commun et d'inscrire des missions au programme partenarial. À noter que la cotisation d'adhésion de Grenoble-Alpes Métropole (agglomération centrale au périmètre élargi) est majorée. La cotisation des communes inscrites dans le périmètre d'une intercommunalité adhérente est gratuite.

⇒ Le socle (voir schéma répartition) est calibré à 1 580 jours d'activité, soit 50 jours de moins qu'en 2015 : c'est la conséquence logique de la gratuité de la cotisation communale pour les communes d'un EPCI adhérent.

⇒ La cotisation reste inchangée pour les autres partenaires (25 % de la participation totale) et les autres membres (Caf, Ademe... à 500 €), avec une cotisation à 1,30 € par habitant pour les communes qui adhèreraient de façon isolée, du fait de l'absence de l'intercommunalité dans le partenariat de l'Agence.

Évolutions et particularités

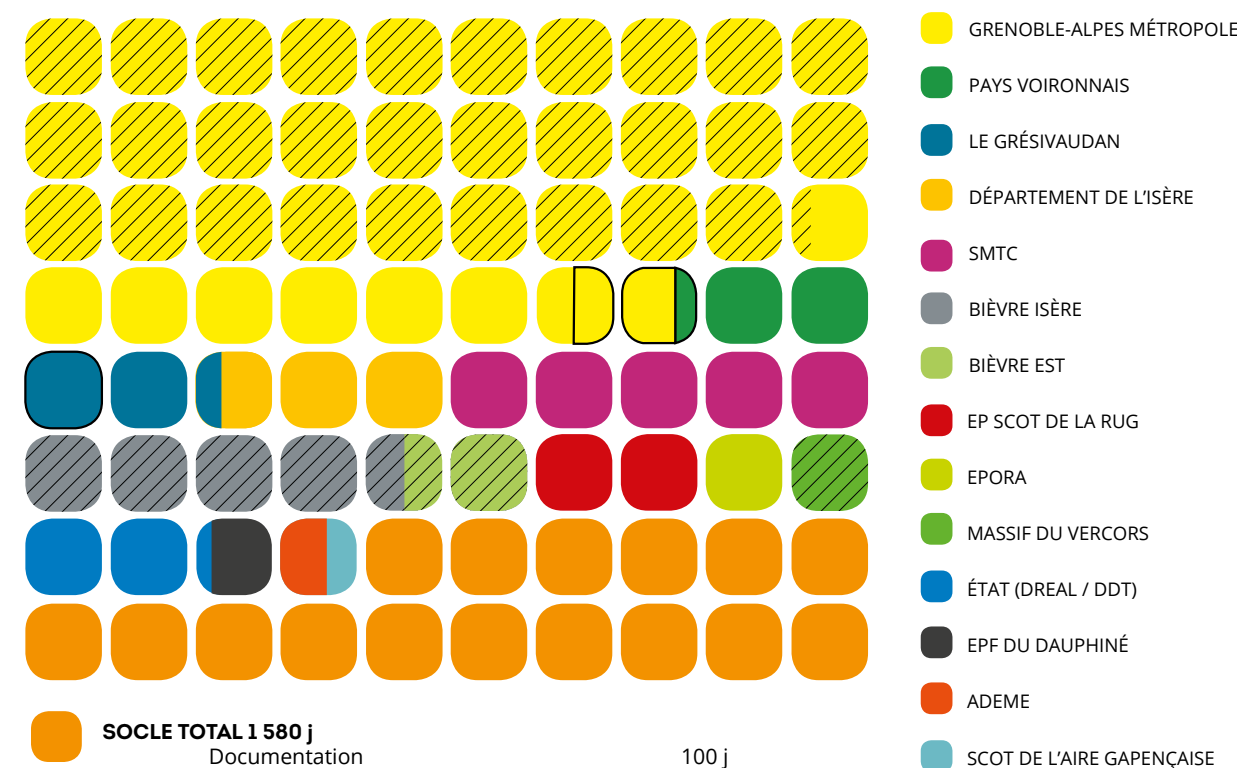
En termes de fonctionnement, les statuts évoluent légèrement dans un souci de clarification et d'optimisation du fonctionnement.

En parallèle, le règlement intérieur propose dès 2016 une cotisation gratuite pour toute commune comprise dans le périmètre d'un EPCI adhérent.

Enfin, afin de préserver l'avenir, et d'anticiper sur la fin des missions exceptionnelles, les élus ont engagé une réflexion sur le modèle financier, avec une vision pluriannuelle.

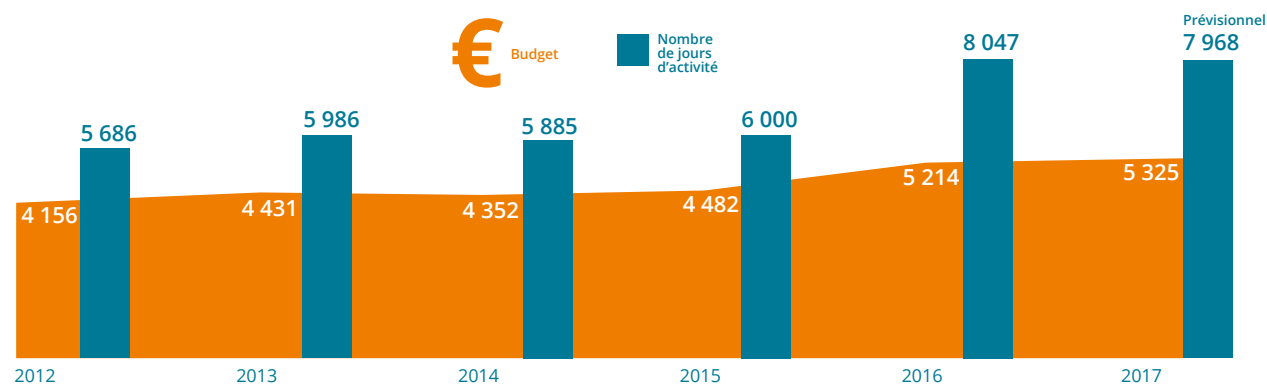
En 2016, l'Agence est impliquée dans l'élaboration de 4 PLUi qui consomment une part majeure des jours d'activité. 60 % des jours qui leur sont affectés bénéficient d'un tarif minoré. Dans l'objectif d'assurer la stabilité de notre association, les autres jours d'activité de l'Agence, soit de l'ordre de 6 000 jours environ (référence annuelle depuis 2012), restent valorisés en 2016 à 760 € / jour.

REPRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DES JOURS D'ACTIVITÉ PAR MEMBRE

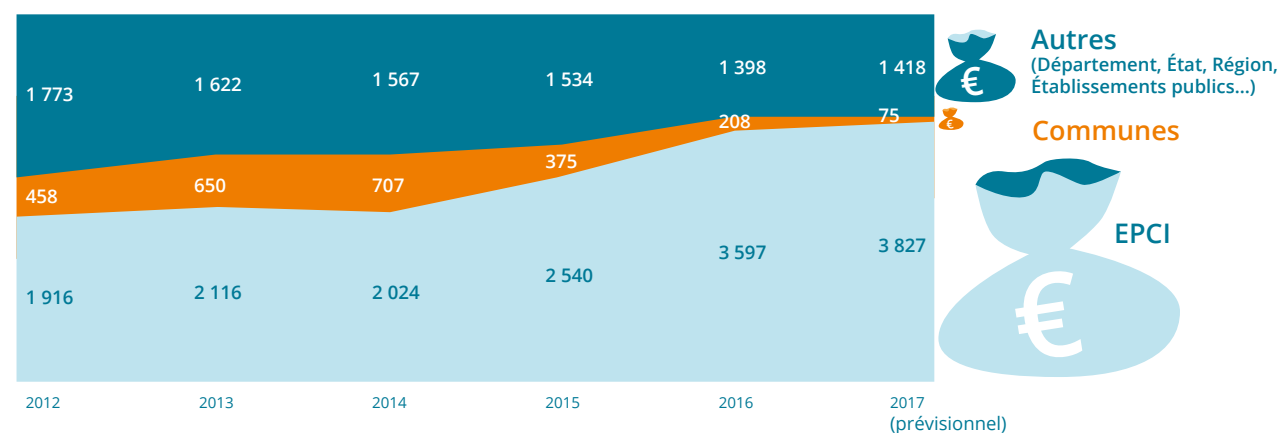


- = 100 j
- ▨ = PLUi
- = communes

ÉVOLUTION DU BUDGET ET DU NOMBRE DE JOURS D'ACTIVITÉ

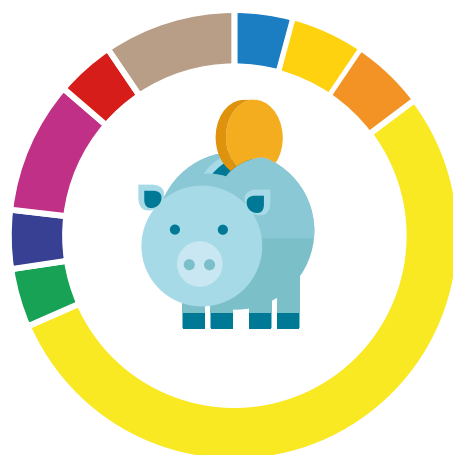


ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PAR TYPE DE MEMBRE



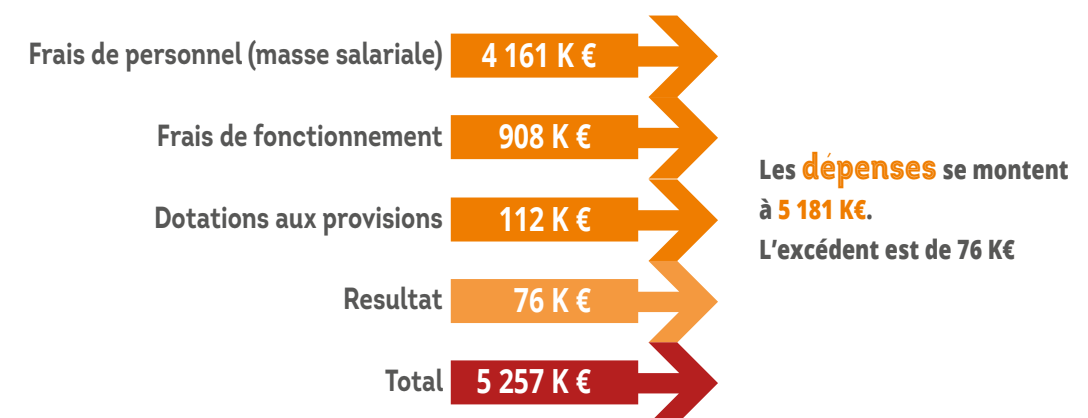
RECETTES MEMBRES

- État
- Département
- Grenoble-Alpes Métropole
- Pays Voironnais
- Le Grésivaudan
- Bièvre Isère Communauté
- SMTc
- EP SCoT
- Autres membres



CLÔTURE 2016

Le budget a été arrêté lors du conseil d'administration du 13 avril 2017, faisant ressortir, pour la clôture 2016, un niveau de recettes de 5 257 K€ et de dépenses de 5 181 K€.



Le résultat 2016 s'affiche à

76 K€



1 ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE

**2 COMMENT ET POURQUOI
FAIRE APPEL À L'AGENCE**

3 VOS TERRITOIRES À LA CARTE

partie 6

L'Agence & vous

ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE

Etre membre de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, c'est avant tout partager un outil public d'ingénierie, expert en aménagement du territoire, mémoire vive du développement local, riche de connaissances et d'expériences capitalisées au bénéfice de tous. Cela permet de bénéficier de l'assistance et des services mutualisés du socle partenarial.

Qui est membre ?

Trois catégories de membres constituent l'association : les membres de droit, les membres actifs et les personnes associées (cf. statuts page 26).

Ma commune est-elle membre ?

Chaque commune membre d'un EPCI adhérent est potentiellement membre de l'Agence (donc susceptible d'être représentée à l'assemblée générale et de bénéficier des services partenariaux), sous réserve d'avoir retourné sa convention d'adhésion et désigné son représentant.

En tant que membre, à quelles prestations ai-je accès ?

L'Agence peut assurer annuellement, dans le cadre de la cotisation des intercommunalités, une assistance ponctuelle portant sur :

- ⇒ Une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme (choix de la procédure, appui au lancement, participation à certaines phases d'élaboration),
- ⇒ La définition d'une politique publique dans les domaines de l'habitat, du foncier, des déplacements, de l'environnement et de l'économie (appui méthodologique, expertise ponctuelle, articulation entre thématiques ou territoires...),
- ⇒ La mobilisation de ressources d'observation ou de veille.

Cette assistance, liée au socle partenarial, est financée par l'intercommunalité dans le cadre de sa cotisation. Il lui appartient de décider d'en faire bénéficier directement ses communes.

Le lien qui unit l'Agence à ses membres, renforcé par la désignation de référents territoires, favorise la souplesse et la réactivité de ses interventions. Toutefois, selon l'ampleur des jours d'activité à mobiliser et pour optimiser nos réponses, il est préférable d'anticiper et définir au mieux les demandes.

Conseil
et assistance
aux EPCI

410 jours
d'activité en 2016

Socle
partenarial
1/5
de l'activité
de l'Agence

Jours d'activité dédiés
Répartition 2016

Grenoble-Alpes Métropole, 190 JA
Le Pays Voironnais, 60 JA
Le Grésivaudan, 65 JA
Bièvre Isère, 30 JA
Bièvre Est, 15 JA
Cœur de Chartreuse, 12 JA
Massif du Vercors, 10 JA
Saint-Marcellin - Vercors - Isère, 10 JA
Chambaran Vinay Vercors, 10 JA

1 580 jours socle

Prospective / Innovation /
Conseil scientifique

200

Communication

200

Animation
du partenariat

150

Documentation

100

410

Assistance aux
intercommunalités*
dont socle dédié

Observation / SIG /
Cartographie

470

*Assistance aux intercommunalités >
anciennement assistance aux communes
dont assistance juridique



Répartition de l'offre de service partenariale en 2016 : 1 580 jours d'activité.

Par le biais de son offre de conseil et d'assistance mutualisée, l'Agence contribue au sein-même des EPCI, au lien indispensable entre les projets et les politiques menés sur les territoires communaux, ainsi qu'à l'ouverture d'un dialogue autour d'enjeux partagés. L'expertise rendue pour une commune peut ainsi profiter aux autres (dans un cadre défini dans chaque EPCI).

Ce travail auprès des communes doit permettre de faciliter le dialogue avec leur intercommunalité, et l'articulation des politiques en bonne intelligence.

COMMENT ET POURQUOI FAIRE APPEL A L'AGENCE

QUEL EST VOTRE BESOIN ?

Demande d'un membre (dans le cadre de la préparation du programme partenarial ou en cours d'année) / Formulation concertée et détaillée du besoin et échanges autour de la mission.

UNE MÉTHODOLOGIE AJUSTÉE

Validée avec le maître d'ouvrage
Élaboration d'une fiche projet (feuille de route) à l'échelon politique et technique : attendus, méthodes, livrable, calendrier, équipe projet.

UN ACCORD PARTENARIAL

Intégration de la mission au PROGRAMME D'ACTIVITÉ PARTENARIAL soumis au vote des instances - Convention partenariale.

UNE MISE EN ŒUVRE ÉVOLUTIVE

L'équipe projet est mise en place, au service de la réalisation de la mission dont les conditions peuvent à tout moment être actualisées.

UNE ÉVALUATION

Chaque projet est soumis, de manière concertée, à bilan, analyse et évaluation. L'expérience est capitalisée pour l'ensemble des membres.

Les avantages d'une relation en continu, dans un contexte d'intervention simple, souple et transparent, qui ne nécessite aucune procédure d'appel d'offre :

- > Gestion facilitée des évolutions contractuelles
- > Gain de temps
- > Traçabilité
- > Partage d'expérience et de données
- > Efficacité renforcée

VOS TERRITOIRES À LA CARTE

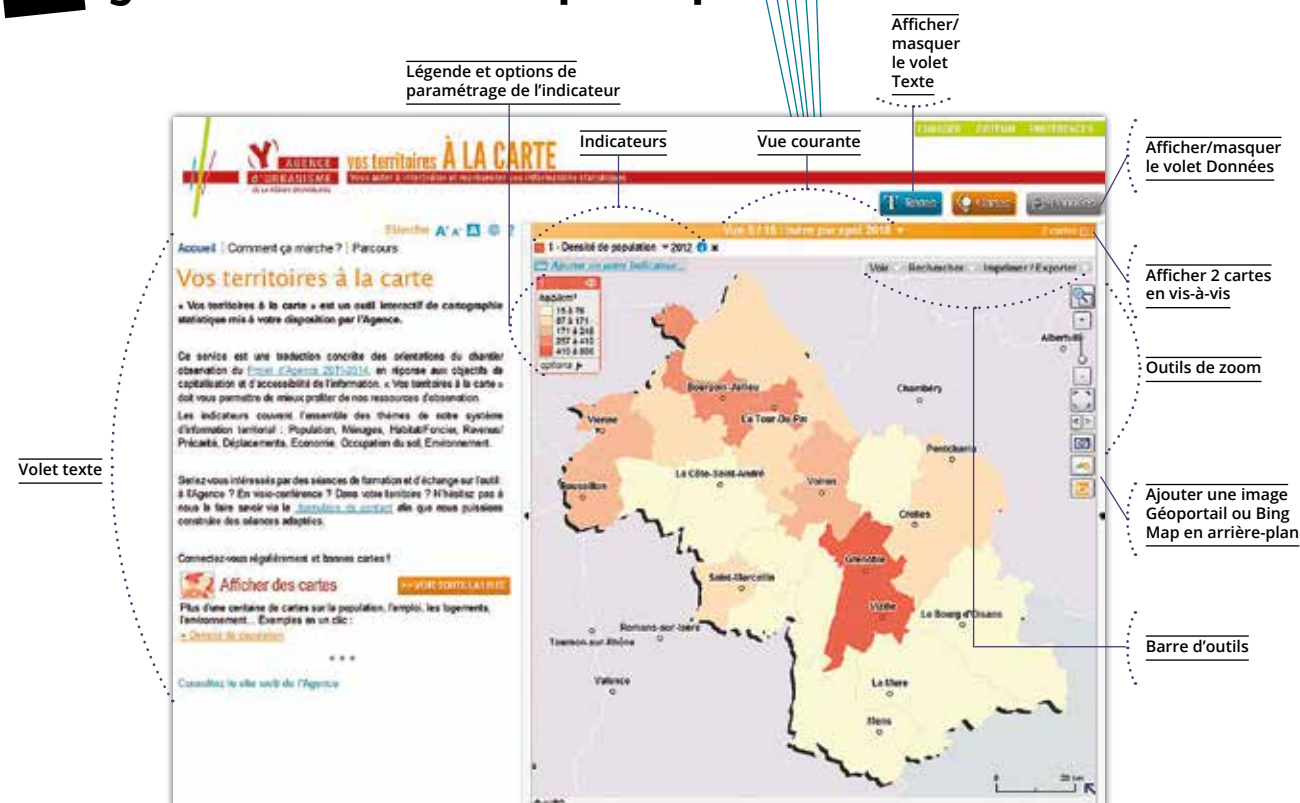
Vos territoires à la carte est un service de cartographie interactive proposé par l'Agence, qui permet de consulter des données relatives à un territoire à partir d'un navigateur, de représenter des données sous la forme de cartes, tableaux, graphiques, rapports, d'identifier les unités géographiques répondant à certaines caractéristiques et d'exporter des données sous la forme de tables ou de documents.

Vos territoires à la carte répond aux objectifs de capitalisation et d'accessibilité de l'information. Il vous permet de mieux profiter de nos ressources d'observation sur les thèmes essentiels à vos politiques publiques : Population, Ménages, Habitat / Foncier, Revenus / Précarité, Déplacements, Économie, Occupation du sol et Environnement.

EN SAVOIR PLUS
SE FORMER

Des séances de formation et d'échanges sur l'outil sont possibles à l'Agence, en visio-conférence ou dans votre territoire. Ces séances, adaptables à vos besoins, peuvent être organisées sur simple demande via notre formulaire de contact.

Page de lancement et principales fonctions





Photos : David Greffe, Julien Clémenti, Julie Villard

INFORMEZ-VOUS

Des services interactifs en développement : www.aurg.org



> **BASE DOCUMENTAIRE** basedoc.aurg.fr

principales études de l'Agence depuis 2002 en téléchargement et possibilité d'interroger le fonds documentaire

> **VOS TERRITOIRES À LA CARTE**

outil interactif de cartographie statistique à disposition des territoires



> **PHOTO-CARTOTHÈQUE** baseimages.aurg.fr

mise à disposition de photos et cartes en haute définition

> **FLUX RSS** : veille documentaire



Demandez votre identifiant via le formulaire de contact situé en bas à droite de la page d'accueil du site.

À NE PAS MANQUER

> **L'ESSENTIEL DE L'ACTU**, notre lettre d'information sur l'actualité urbanisme / aménagement : disponible sur abonnement via le site (formulaire de contact)

> **L'AGENCE VEILLE POUR VOUS**,

un blog de veille dédié aux enjeux en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement (changement climatique, temps de la ville, nature en ville, PLUi, évolution des périmètres...):

<http://veille.aurg.org>



Vous aider à
concevoir aujourd'hui
les territoires de demain...



**AGENCE
d'URBANISME**

DE LA RÉGION GRENOBLOISE

21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr

Juin 2017

Conception rédaction :

Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Avec le conseil éditorial et l'appui rédactionnel de
Béatrice Metenier

Conception graphique : Ça crée Val
Cartes et photos : AURG, Pays Voironnais / B. Ciancia, Grenoble-Alpes Métropole, Raphaël Lassablière, AEPI PHOTEC Inovallee MGE Viseo, Fonds Henri Bernard, Emmanuel Certain, UrbaLyon, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Julie Villard, Bièvre Isère Communauté, Communauté de communes Bièvre Est, David Greffe, Julien Clémenti ...